

UNIVERSITE DE PARIS-X
U.E.R. DE GEOGRAPHIE

IMMIGRATION
ET ECONOMIE DE PLANTATION
DANS LA REGION DE
VAVOUA
(CENTRE-OUEST IVOIRIEN)

Thèse de doctorat de troisième cycle présentée par B. PRADY
sous la direction de Monsieur le Professeur PELISSIER
16 juin 1983

Cette thèse est le fruit d'un travail effectué de juillet 1980 à juillet 1981 dans le cadre d'un programme de recherche sur le développement de la maladie du sommeil en secteur forestier de Côte-d'Ivoire, programme élaboré et dirigé par J.-P. Hervouët, géographe à l'ORSTOM, et bénéficiant du soutien financier du Programme Spécial PNUD/Banque Mondiale/OMS de Recherche et de Formation concernant les maladies tropicales.

Le ministère de la Recherche Scientifique de Côte-d'Ivoire a autorisé mon affectation au centre de l'ORSTOM de Petit-Bassam à Abidjan, où j'ai, dans mes déplacements et travaux, toujours obtenu l'appui bienveillant de Monsieur Y. Mersadier, directeur du centre, et de Monsieur Y. Dussol.

Cette recherche doit beaucoup au travail accompli par les enquêteurs de l'ORSTOM et surtout à la compétence et au dévouement de Barra Amadou.

Mais je suis particulièrement redevable à Monsieur le Professeur P. Pélissier qui m'a apporté son appui et son aide à tous les stades d'élaboration de cette thèse; ceci ne représentant d'ailleurs qu'une partie des dettes de reconnaissance que j'ai contractées à son égard.

INTRODUCTION

L'étude faite sur l'immigration et l'économie de plantation dans la région encore forestière de Vavoua présente plusieurs caractères particuliers.

Le cadre spatial est de grandeur moyenne, se situant entre les études portant sur des espaces plus vastes(1) et les études de terroir, à plus grande échelle. L'ordre de grandeur des déplacements est d'une dizaine de kilomètres; la population concernée, de quelques milliers d'individus.

Ce cadre spatial m'a été pour l'essentiel imposé. J'ai travaillé au programme mis au point par J.-P. Hervouët pour l'étude de ce qui apparaissait comme un nouveau foyer de trypanosomiase décelé par le centre des Grandes Endémies de Daloa. Les cas dépistés l'avaient été dans des villages d'immigrants voltaïques, Mossi. J'ai été chargé de faire le recensement de ces immigrants. A partir de ces villages Mossi, voisins les uns des autres, le cadre de mon étude propre s'est mis tout naturellement en place: terres exploitées par ces Mossi, villages limitrophes encadrant en quelque sorte les villages Mossi, ces derniers constituant bien le centre de mon étude.

Le thème central de mon travail concerne donc cette implantation d'étrangers dans un milieu forestier ivoirien:

(1) CHALEARD J.L. (1979); LENA P. (1979); LESOURD M. (1982)

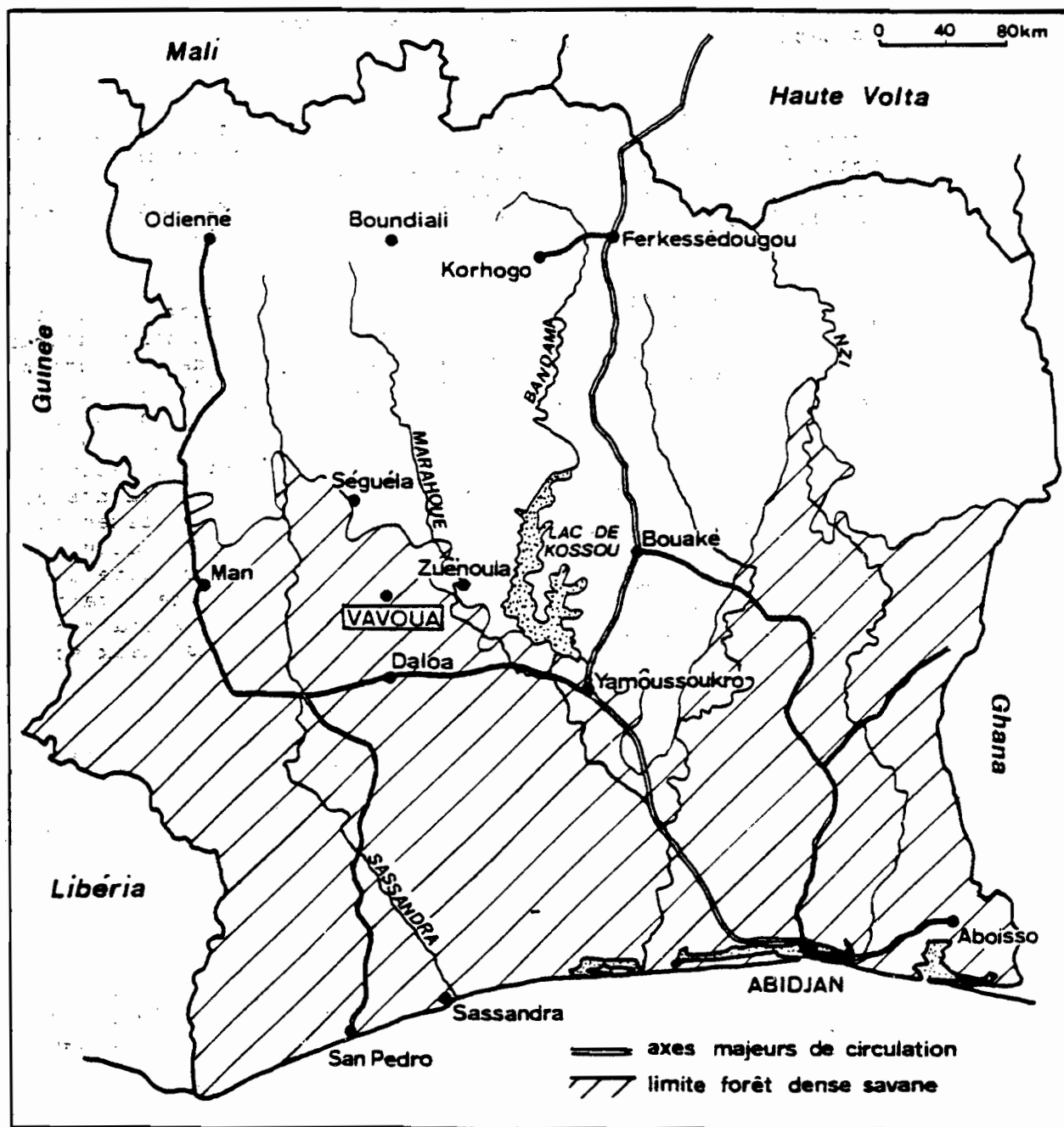
étude de leur immigration, de leur insertion, de leur accès à la propriété de la terre, de leur économie de plantation. Etude aussi du milieu "récepteur", des rivalités pour la terre, la résultante de cette mise en valeur étant un paysage de plantations paysannes de caféiers.

Les thèmes n'étant pas directement utiles pour rendre compte de cette mise en valeur n'ont pas été traités; en particulier le thème des causes de l'émigration Mossi. La perspective à partir de Vavoua est différente: la migration n'est considérée ici que sous l'angle de l'immigration.

Les chiffres cités, concernant la population Mossi ou l'économie de plantation, n'ont de valeur qu'en tant qu'ordre de grandeur. Les chiffres cités de superficie ou de production résultent des seules réponses des personnes enquêtées: aucune mesure "de première main" n'a été faite. Le recensement de la population a bien sûr essayé d'être exhaustif. Les enquêtes ultérieures ont été nombreuses (plus de 300 planteurs enquêtés). J'ai tenté de voir le plus grand nombre possible de planteurs dans le temps qui m'était imparti, en des lieux complémentaires, les villages et les campements. Ces enquêtes ont d'ailleurs parfois permis de compléter le recensement. Il en résulte que l'échantillon de référence (dont le nombre précis peut varier selon les aspects étudiés, toutes les réponses ne s'étant pas révélées également exploitables) est à la fois volumineux et aléatoire.

L'ordonnance de ce travail ne se fait que par chapitres. Trois thèmes y sont successivement étudiés: le cadre régional, l'immigration des Mossi et leur accès à la propriété de la terre, l'économie de plantation Mossi comparée in fine à la plantation Baoulé. Mais des liens essentiels unissent le développement régional de la production de café et l'arrivée d'allochtones, en particulier voltaïques, ou l'accès à la terre des Mossi et le développement de leurs propres plantations. Ces liens eussent paru oblitérés par la séparation formelle en trois parties. Chaque chapitre est ainsi à la fois autonome et fortement solidaire de ceux qui l'encadrent, au sein d'une réflexion se déroulant alors sans rupture majeure, et qui se veut, au demeurant, une réflexion de géographie régionale.

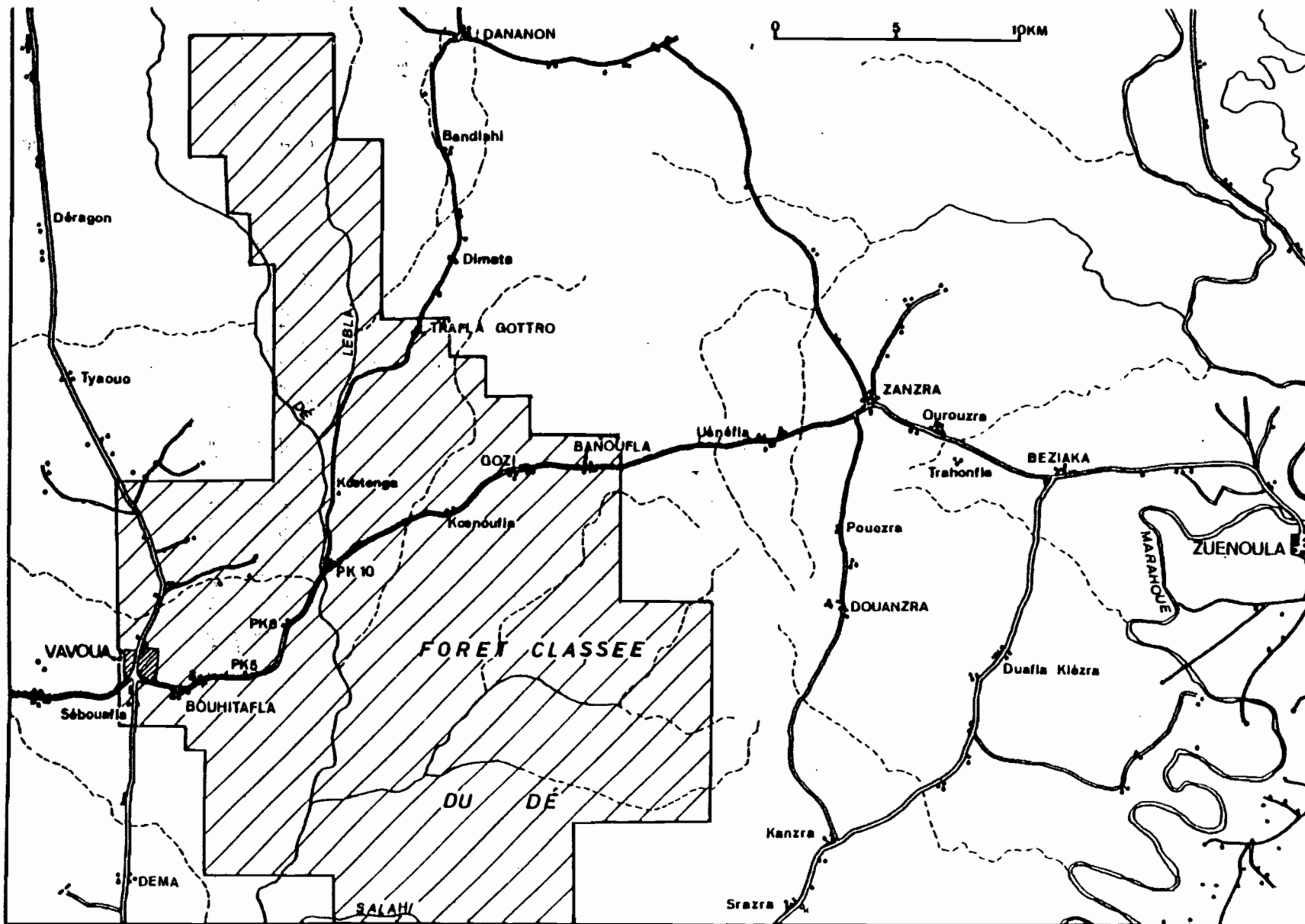
VAVOUA : Croquis de localisation

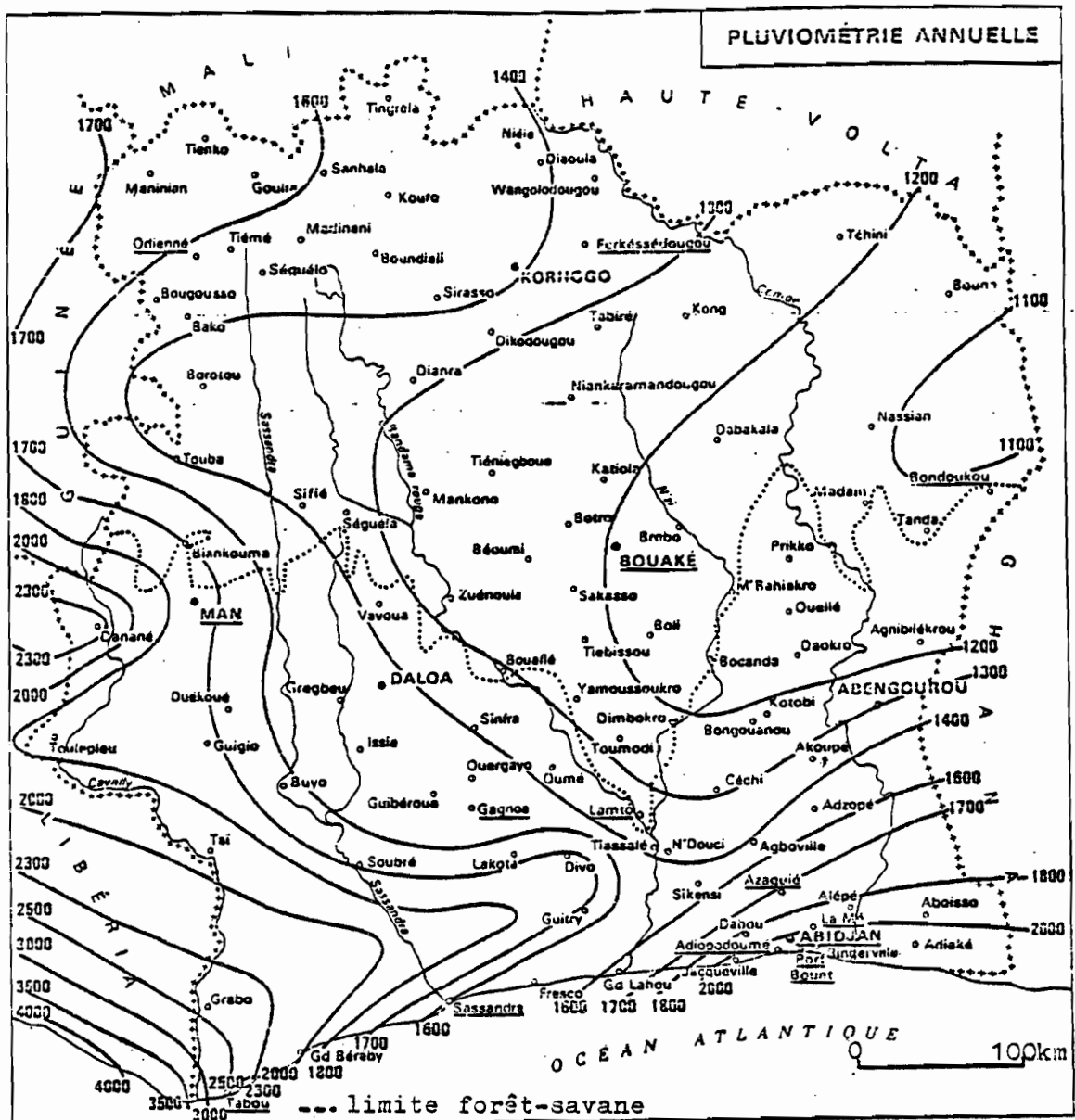


CHAPITRE I : VAVOUA, LES PAYSAGES

Sur l'axe méridien Sassandra-Boundiali, entre Daloa au sud et Séguéla au nord, la ville de Vavoua est une petite sous-préfecture du centre-ouest ivoirien. Sa latitude, $7^{\circ}22'$, est moyenne par rapport à l'espace national, où Abidjan est à $5^{\circ}30'$ et Korhogo $9^{\circ}50'$.

Dans l'espace ivoirien, à hauteur du huitième parallèle, une zone de savane sépare les forêts denses méridionales des forêts claires plus septentrionales. Ces savanes dessinent, au droit de Bouaké, un coin s'enfonçant vers le sud, dont les limites forment alors cet angle appelé "V Baoulé". Vavoua est à proximité de la partie occidentale de ce V Baoulé, mais en zone encore forestière. Ici, les isohyètes ont une courbure qui se calque grossièrement sur la limite des formations végétales; à Man, à l'ouest de Vavoua, il tombe près de 1800mm de pluie par an; Vavoua reçoit entre 1250 et 1300mm par an: une diminution de 500mm en cent kilomètres.





A la limite sud de la ville de Vavoua se croisent deux routes. La plus importante, déjà citée, relie Daloa et Séguéla. L'autre, orthogonale, relie Zuénoula à l'est et Pélezzi vers le Sassandra à l'ouest. La zone d'étude est centrée sur la route Vavoua-Zuénoula.

A partir de Vavoua, les villages se succèdent assez régulièrement, séparés entre eux par quelque trois kilomètres: Bouhitafla, PK5 (Point Kilométrique 5), PK8, PK10, également

(I) ELDIN M. et DAUDET A. Le milieu naturel de Côte d'Ivoire 1971

appelé Koudougou-Carrefour: à PK10 en effet, une route se dirige vers le nord, vers Koetenga et Trafla; vers l'est se succèdent Koénooufla, Gozi, Banoufla, au-delà desquels la forêt fait place à la savane

Forêt et savane

La forêt est une forêt dense semi-décidue. L'étage des mégaphanérophytes est caractérisé par les fromagers (*Ceiba pentandra*), les sambas (*Triplochiton scleroxylon*), les irokos (*Chlorophora excelsa*). Le Bombax (*Bombax buonopozense*) est sans doute l'arbre le plus facilement reconnaissable de la strate mésophanérophytique: ses grosses fleurs rouges au calice cupuliforme apparaissent sur l'arbre défeuillé de décembre à février.

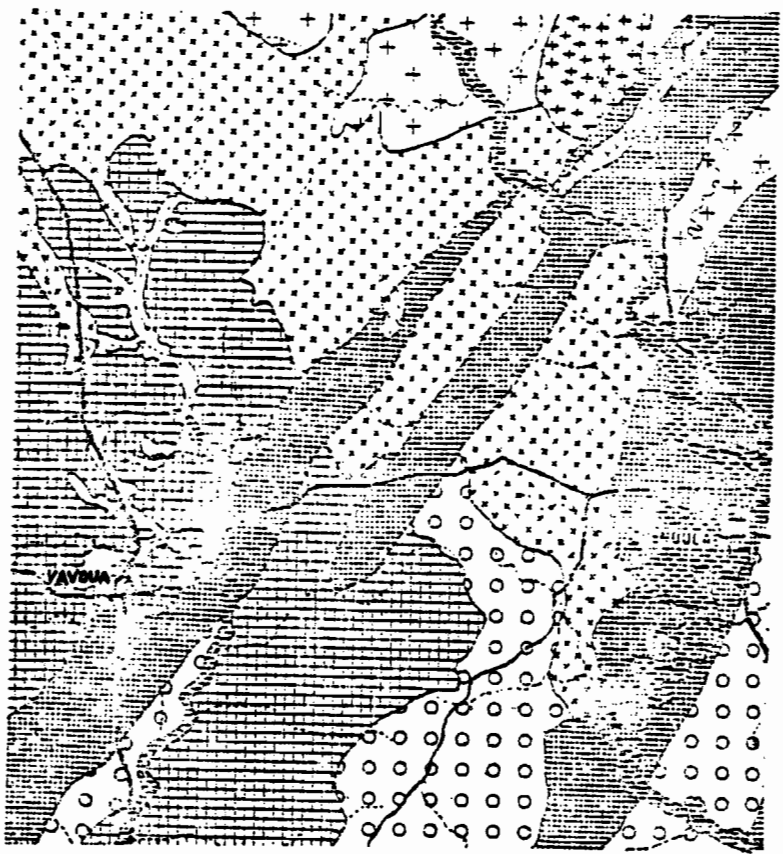
Mais le tissu forestier est fréquemment déchiré, laissant place au paysage ouvert de la savane et formant avec elle une mosaïque végétale.


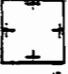



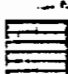




Savane et village de Koudougou-Carrefour
Route de Vavoua en direction de Zuénoula (vers l'est)

A part quelques étendues marécageuses colonisées par *Thalia geniculata*, quelques savanes rases, à *Sporobolus pectinellus* et *Cyanotis rubescens*, sur bowal, les savanes incluses sont des "savanes guinéennes" ou "savanes préforestières"(1): savanes à

(1) ADJANOHOUN E. 1964



- 
 Modèle accidenté. Dômes, affleurements, altération proche de la surface, sur granite.
- 
 Modèle ondulé formé de collines entaillées par des vallées étroites; nombreux affleurements, altération proche de la surface sur granite.
- 
 Modèle ondulé formé de plateaux gravillonneux entaillés par des vallées partiellement enseblées; altération proche de la surface.
- 
 Modèle largement ondulé formé de collines sur boisées; quelques Dômes granitiques; altération relativement profonde.
- 
 Modèle largement ondulé formé d'un glacis cuirassé entaillé de vallées étroites sur schiste altération relativement profonde.
- 
 Modèle largement ondulé formé d'un glacis cuirassé partiellement cimenté entaillé par de larges vallées souvent enseblées, altération profonde, parfois recouvrement épais sur le cuirasse.
- 
 Terrasses alluviales sable argileuses de 0,5 à 3 mètres de puissance
- 
 Grandes vallées ensablées par des colluvions.

VAVOUA : ESQUISSE GEOMORPHOLOGIQUE

LATHAM M. Esquisse géomorphologique au 1/500 000 de Séguéla

Loudetia phragmitoïdes, caractérisées surtout par la haute silhouette du palmier rônier (*Borassus aethiopicum*). Aucun de ces palmiers cependant ne présente de stipe étêté comme il est si fréquent dans le sud du V Baoulé: le vin de palme, dans cette région forestière, est fourni par le palmier à huile (*Elaeis guineensis*).

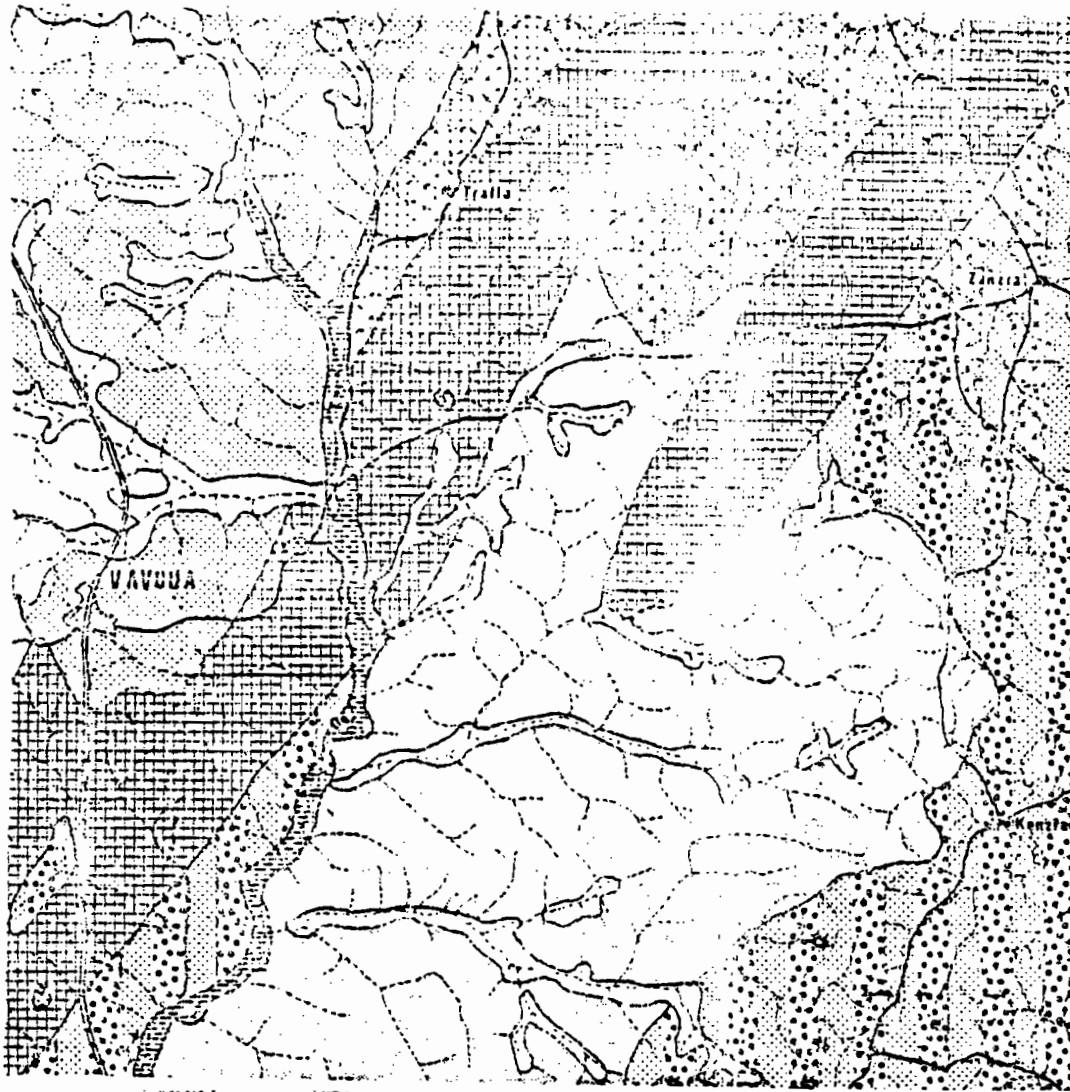
Les savanes incluses ont un aspect inerte. Peu de couleurs, encore moins de bruissement. Parfois les éventails morts des rôniers qui pendent le long du tronc émettent au vent un bruit de vénitienes brisées. Aucun parfum; aucune odeur; ce n'est qu'au moment fugitif du crépuscule que ces espaces se nuancent, quand le soleil colore les herbes et donne aux multiples facettes du rônier des reflets bleutés.



Savane à palmiers rôniers

Ces savanes incluses sont localisées dans des conditions topographiques basses, le long des talwegs ou au flanc des galeries forestières longeant les cours d'eau, en particulier le Dé. Cette répartition est en relation étroite avec l'hydromorphie des sols. Le profil pédologique d'un sol de savane(1) montre sur 130cm la succession d'horizons de couleur gris, gris-beige ou beige, de granulométrie très homogène avec un pourcentage important de sable grossier et une absence presque complète d'argile. Le régime hydrique d'un tel sol passe par trois périodes bien tranchées, avec de 3 à 5 mois édaphiquement secs jusqu'à 130cm, c'est-à-dire dans la zone où il y a la plus grande quantité de racines; de 4 à 6 mois où la nappe remonte très haut et où

(1) AVENARD J.M. Trav. et Doc. ORSTOM n°12 pp88-92. Exemple pris sur la piste Man-Séguéla, à 41 km de Man.



VAVOUA : CARTE PEDOLOGIQUE

Associations de sols

	Remanié modal / Remanié induré / Remanié colluvionné induré	schisteux
	Remanié recouvrement modal / Remanié colluvionné	granitique cuirassé
	Remanié recouvrement faiblement appauvri / Remanié colluvionné appauvri	granitique cuirassé

Juxtaposition d'associations de sols

	Remanié faiblement appauvri / Peu évoluée d'apport	granitique
	Faiblement rajeuni appauvri / Remanié recouvrement appauvri	granitique
	Penevolue modal / Remanié colluvionné appauvri	granitique
	Faiblement rajeuni appauvri / Remanié éluvie	granitique
	SOL HYDROMORPHE MINERAL à gley	alluvion
	SOL PEU EVOLUE D'APPORT	alluvion
	SOL HYDROMORPHE MINERAL à gley	colluvion
	SOL PEU EVOLUE D'APPORT	colluvion
	Cuirasse ferrallitique affleurante	

L'humidité est très largement supérieure à la capacité de rétention, ce qui provoque la saturation du sol et l'asphyxie de la plante; le reste de l'année où l'humidité se maintient dans le domaine de l'eau utile, période bien courte. Or, il apparaît bien que ce régime hydrique est la cause de l'existence de ces savanes et non la conséquence. Ces savanes incluses sont édaphiques.



La savane de Koudougou-Carrefour en saison
des pluies

L'aspect peu nuancé de ce régime hydrique des sols de savane est lui-même lié à la capacité de rétention en eau du sol et donc surtout de leur teneur en argile. Ces sols, de granulométrie très grossière, sont des sols de remblaiement sableux, remblaiement rapporté à la période du Würm récent(1). A proximité directe des cours d'eau les plus importants, sur des secteurs plus argileux, mieux drainés, correspondant à des zones d'humidité permanente au moins en profondeur, la savane fait place à la forêt-galerie.

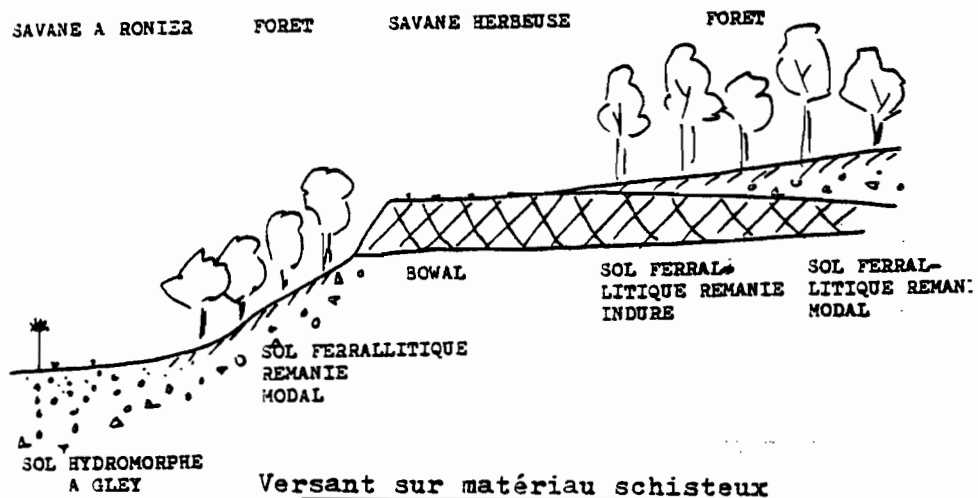
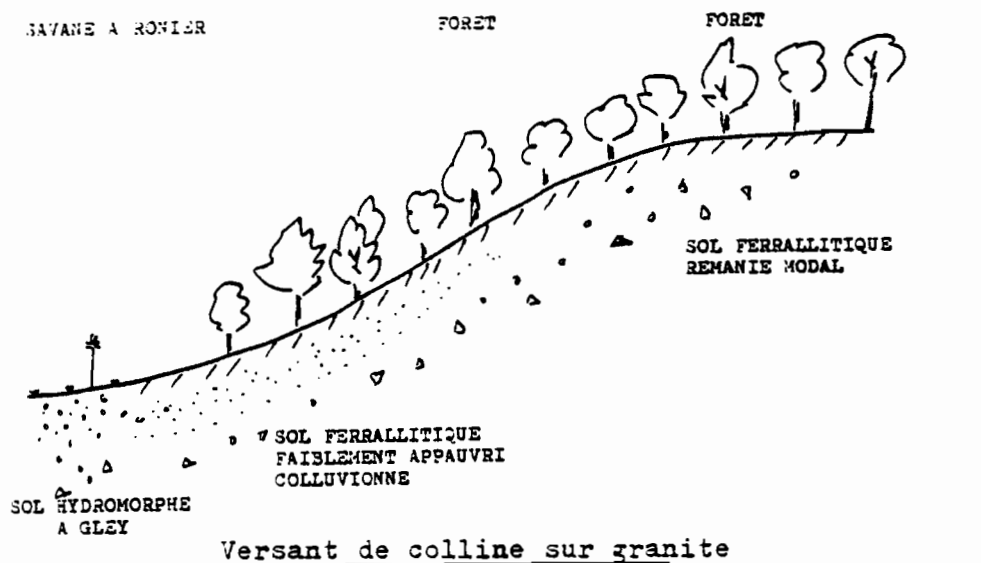
De nombreux rôniers étouffés par une végétation forestière envahissante aux lisières des savanes sont sans doute l'indicateur de l'évolution progressive de ces sols de remblaiement.

Dans la répartition des formations végétales, l'influence de la roche-mère est faible. La région de Vavoua est incluse dans les granites hétérogènes à biotite, granites éburnéens traversés par une passade schisteuse de direction NNE-SSW. Cette différenciation trouve son unique expression nette dans la

(1) AVENARD J.M. Mars 1972 Evolution géomorphologique au quaternaire dans le centre-ouest de la Côte d'Ivoire. ORSTOM Adiopodoumé 16p.

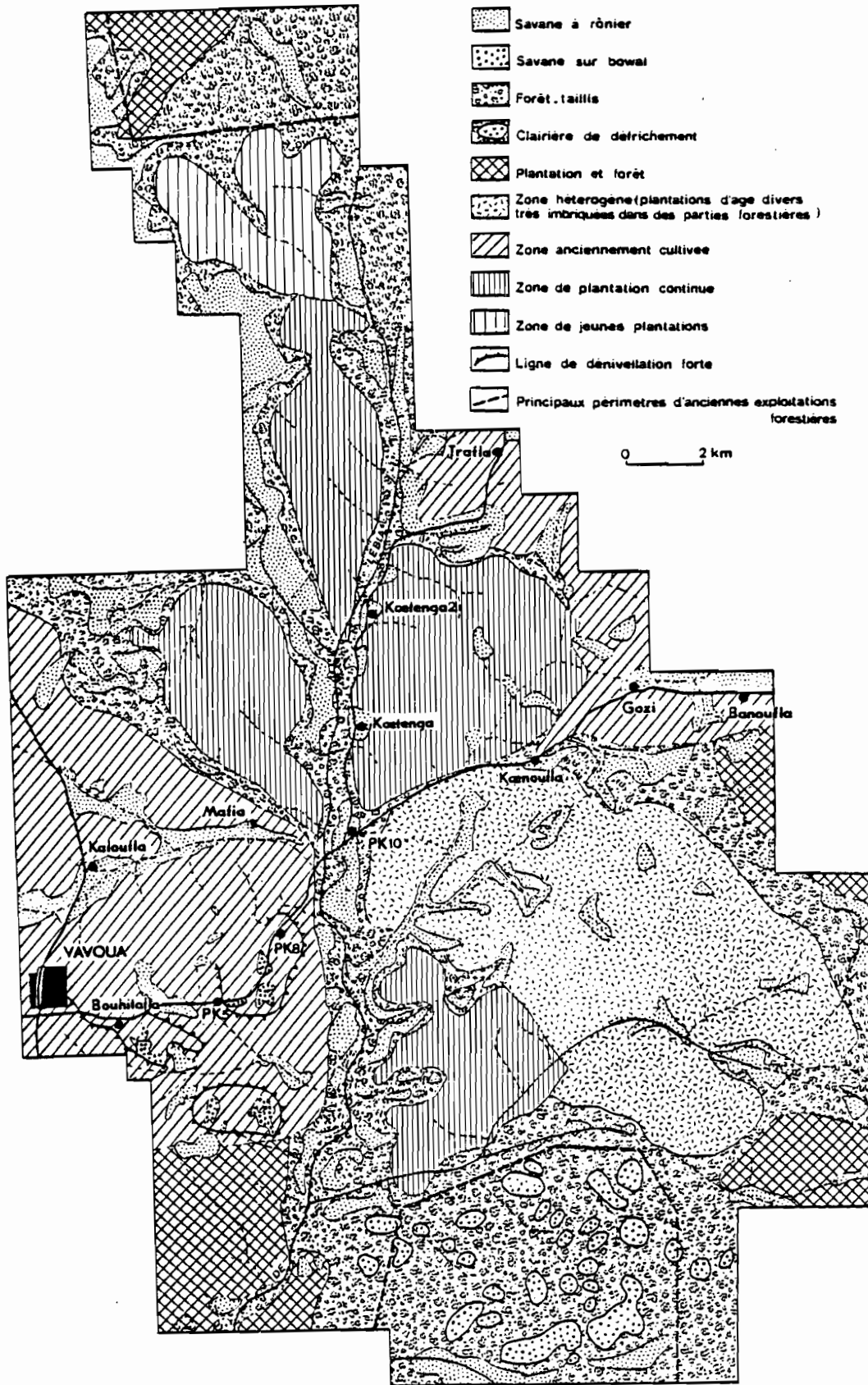
localisation des restes d'une surface sommitale cuirassée, du quaternaire ancien, qui introduit dans un modelé ondulé les seules dénivellations un peu brutales. Ces bowé sont localisés sur schistes.

Topographie, sol, végétation en fonction de la roche-mère(1)



(1) d'après LATHAM M. Notice explicative... modifié.

VAVOUA : LES PAYSAGES

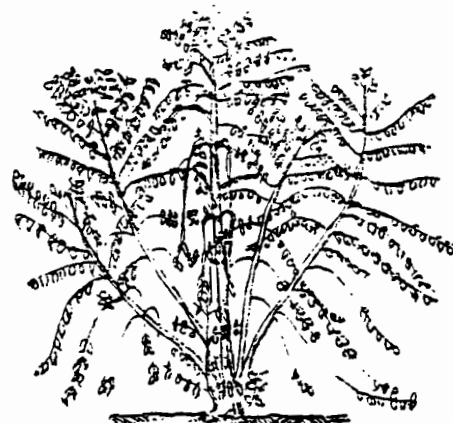


La limite générale de la zone forestière avec la zone des savanes coïncide à peu près avec la ligne de partage des eaux entre le Bandama à l'est et le Sassandra à l'ouest, dont le Dé est un sous-affluent, et qui passe à l'est de la forêt du Dé. Cette répartition des formations végétales tient sans doute à une différence d'intensité de l'érosion, érosion moins importante et, partant, appauvrissement des sols en argile moins marqué dans la région de Wavoua, en raison de niveaux de base différents.

Le paysage de la plantation continue

- C'est dans la forêt qu'est localisée la plantation. C'est une plantation de café, ou plutôt la juxtaposition d'un grand nombre de parcelles plantées en café. Elles bordent rarement la route et en sont le plus souvent séparées par des fourrés où domine l'herbe à éléphant (*Pennisetum purpureum*). Le paysage de la plantation continue caractérise surtout la partie nord de l'espace étudié. Il se développe le long de pistes majeures, accessibles aux automobiles en saison sèche, c'est-à-dire en période d'évacuation des récoltes, et qui suivent généralement le sommet des interfluves.

Hors la perspective de ces pistes, la vue est courte, surtout en début de saison des pluies lorsque les plantations n'ont pas été nettoyées. Les herbes, la pousse multicaule du caféier dont les branches sont ployées parfois jusqu'au sol obstruent efficacement la vue. Ce sont les cris répétés des coqs semblant se répondre de proche en proche qui trahissent la présence nombreuse de campements de culture. Ceux-ci, depuis la piste, sont donc généralement invisibles, comme d'ailleurs souvent les chemins régulièrement égrenés le long des pistes et qui les desservent.



Silhouette multicaule
du caféier
(H: 4m)

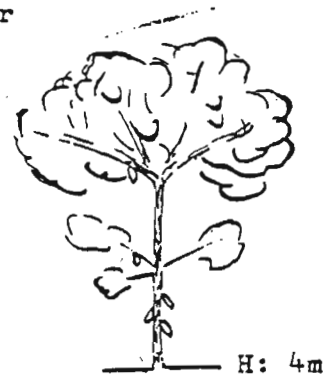
Le campement, c'est une ou plusieurs cases en briques de terre, parfois un poulailler, un abri et une cour. Cette cour sert pendant la récolte d'aire de séchage du café, alors grossièrement délimitée par des bois. Elle est presque toujours en terre battue, très rarement cimentée. Au sein de ce paysage arbustif clos, c'est la tâche éblouissante du soleil sur la cour nue qui, à quelques mètres, permet d'abord de localiser le campement.

Celui-ci est en effet, au surplus, entouré par un ensemble arboré dense, où s'ajoutent aux caféiers tout un cortège d'arbres utiles par leurs fruits: papayers, manguiers, mandariniers, orangers, calebassiers, auxquels se joint assez fréquemment la silhouette insolite et hirsute du cocotier. La plantation de café, parsemée en outre de colatiers et d'avocatiers, fait ainsi figure de verger.

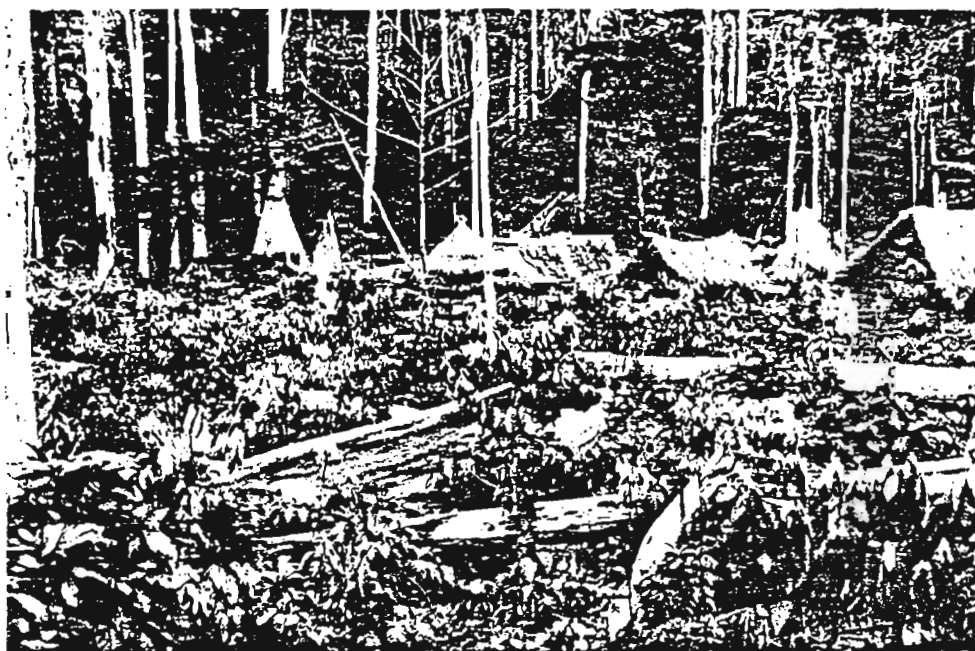


L'environnement arboré du campement
calebassier; manguiers; cacaoyer; oranger

C'est aussi à proximité directe du campement que sont situées les quelques parcelles de cacaoyers. La canopée en est haute et complète, les contrastes incessants de luminosité de la plantation de café sont remplacés par une lumière plus uniforme et plus douce; et le sol, recouvert des feuilles tombées, est vierge de toute broussaille.



Silhouette du cacaoyer
Croissance apicale du tronc
limitée par un verticille
terminal



Jeune cacaoyère et campement
dans une clairière de la forêt du Dé

Dans ce paysage de la plantation continue, il ne reste plus de l'ancienne forêt que de rares arbres d'autant plus importants qu'ils ont été épargnés lors du défrichage par leur taille même; leurs contreforts sont souvent aussi hauts que les caféiers; leur frondaison est si élevée qu'elle forme comme un second étage au-dessus du moutonnement des caféiers, étrangère à ce qui se passe au sol.



Le paysage de la plantation continue (saison sèche)

Aux marges de ces vastes zones continûment plantées, une frange forestière a toujours été épargnée, qui paraît contenir la plantation dans une gangue.

Clairières de défrichage et zones anciennement cultivées

Deux autres paysages présentent des traits caractérisés. Le premier apparaît comme celui de la plantation continue en création: c'est celui de la forêt du Dé qui, dans sa partie méridionale, est trouée de clairières. La présence de la forêt y est encore écrasante. Des campements y sont néanmoins implantés, des plantations déjà faites. Les pistes ont déjà le même aspect hiérarchisé que dans le paysage de la plantation continue. Ces plantations sont jeunes, les défrichements récents, les champs de riz ou de maïs nombreux, dont il faut encore parfois tenir éloignés les éléphants pendant la nuit. Les arbres qui s'abattent en travers des pistes ne sont pas rares. Dans les campements, les cases sont encore rarement en briques de terre, mais plutôt en écorce de fromager ou en terre séchée entre des armatures de bois.



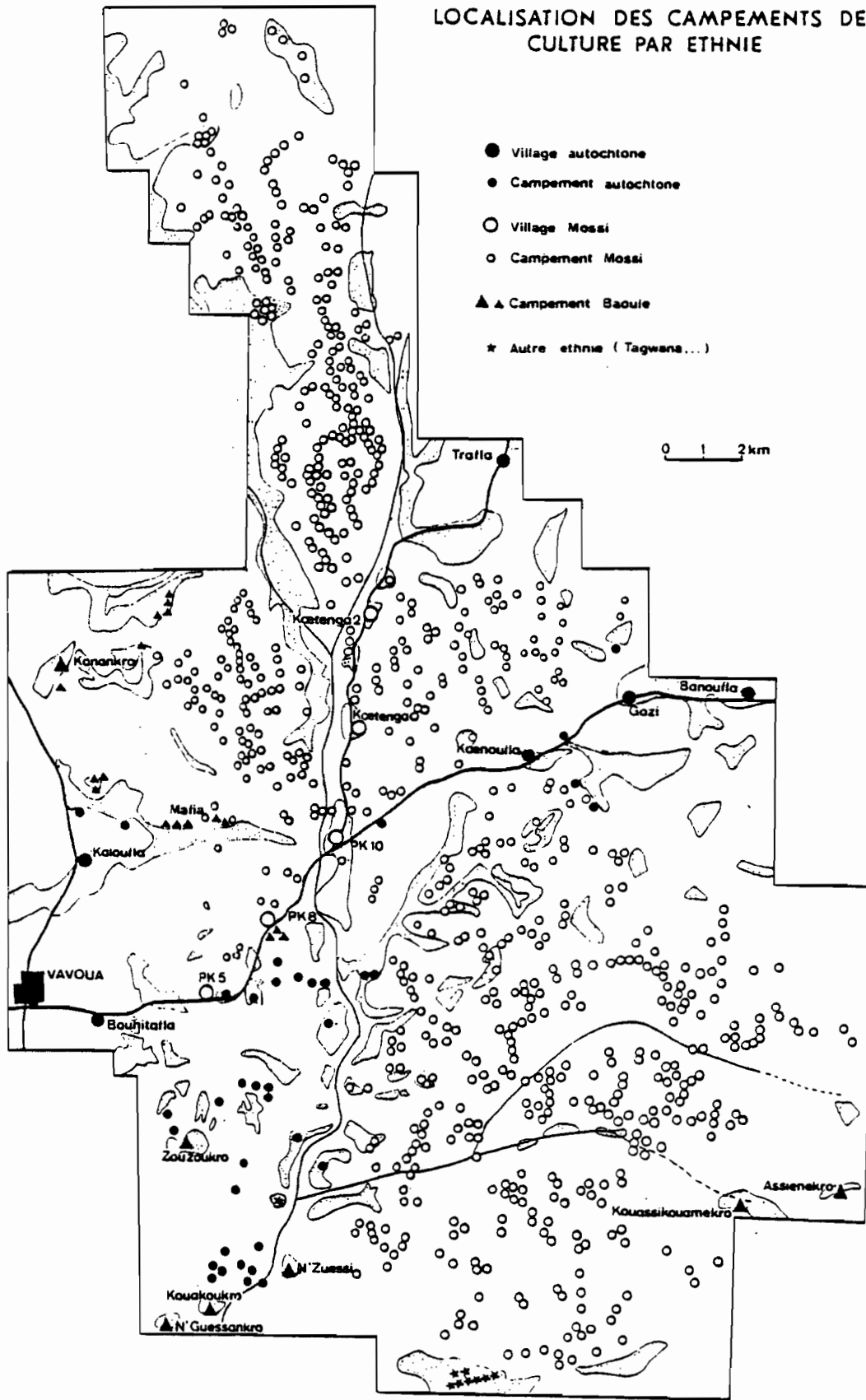
Campement en écorce de bois
Aire de séchage du café; riz entreposé en hauteur

A proximité des villages de Bouhitafla, Koenoufla, Gozi, Trafla, c'est-à-dire aux marges occidentale et orientale de la zone d'étude, le paysage de la plantation de café perd son caractère ordonné. La couverture arborée en est plus dense; le tracé des pistes perd toute régularité et toute rectitude; les chemins finissent par s'évanouir entre les arbustes. Il n'y a plus ni case, ni abri autour de quelques rares aires de séchage. Un sentier conduit parfois à un petit verger de quelques pieds de palmier à huile. Ceux-ci sont d'ailleurs disséminés assez nombreux dans des plantations qui paraissent fréquemment peu entretenues, voire abandonnées.

Champs de cultures vivrières succédant au défrichement de la forêt, bananiers, taro, arbres fruitiers épars dans les plantations, champ de maïs parfois au détour d'une piste du paysage de la plantation continue, champs de riz aussi dans les bas-fonds, quelques parcelles de manioc en savane: dans l'ensemble de la région, la présence des cultures vivrières est discrète et clairement subordonnée à la plantation.

Les villages de Bouhitafla, Koenoufla, Gozi et Trafla sont peuplés d'ivoiriens autochtones. Les villages de PK5, PK8, PK10 et Koetenga, qui se succèdent, sont peuplés d'immigrants voltaïques.

LOCALISATION DES CAMPEMENTS DE CULTURE PAR ETHNIE



CHAPITRE II : LES HOMMES

A l'exception de quelques situations marginales, planteurs Tagwana dans les savanes les plus méridionales de la zone étudiée, planteurs Dioula (du nord-ouest de la Côte d'Ivoire) résidant à Vavoua, commerçants béninois ou Yoruba (nigériens) dans les villages, les hommes de la région s'intègrent à trois ensembles ethniques différents: les autochtones, les Baoulé (allogènes ivoiriens) et les Mossi (allogènes voltaïques, donc étrangers).

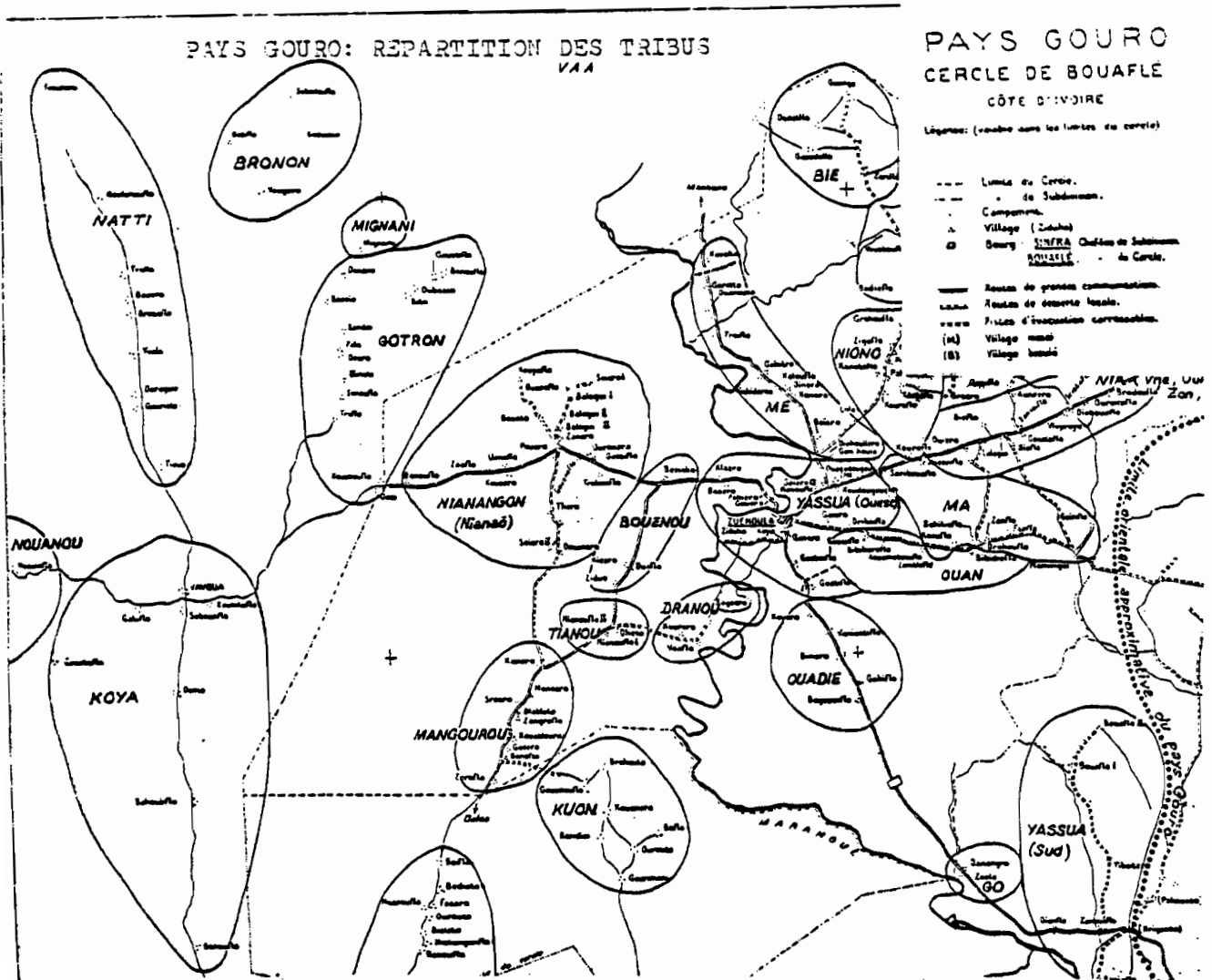
Kouya et Gouro

Les autochtones, tous appelés indifféremment "Gouro" par les allogènes, sont soit des Kouya, soit des Gouro s.s.; Bouhitafila, Sébouafila à l'ouest sont des villages Kouya; Koenoufila, Gozi et Trafila sont des villages Gouro.

La distinction entre ces deux groupes a été relevée anciennement: la monographie de 1913 du secteur de Vavoua distinguait "trois principales tribus de race distincte, les Gouro, les Kouya, les Shien". Les langues, en particulier, sont différentes,

bien qu'il soit possible d'y discerner des similitudes: la plus évidente avert dans la construction des noms de village avec l'emploi du suffixe "fla" qui signifie "lieu". Il reste cependant que l'appartenance culturelle des Kouya est l'objet d'interprétations divergentes.

La tribu "Koya" est représentée sur la carte de "répartition des tribus" dans l'ouvrage de C. Meillassoux: "Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire" au même titre que les autres tribus, y compris la tribu Gotron (Gottro) dont relèvent Trafla et Koénoufla.



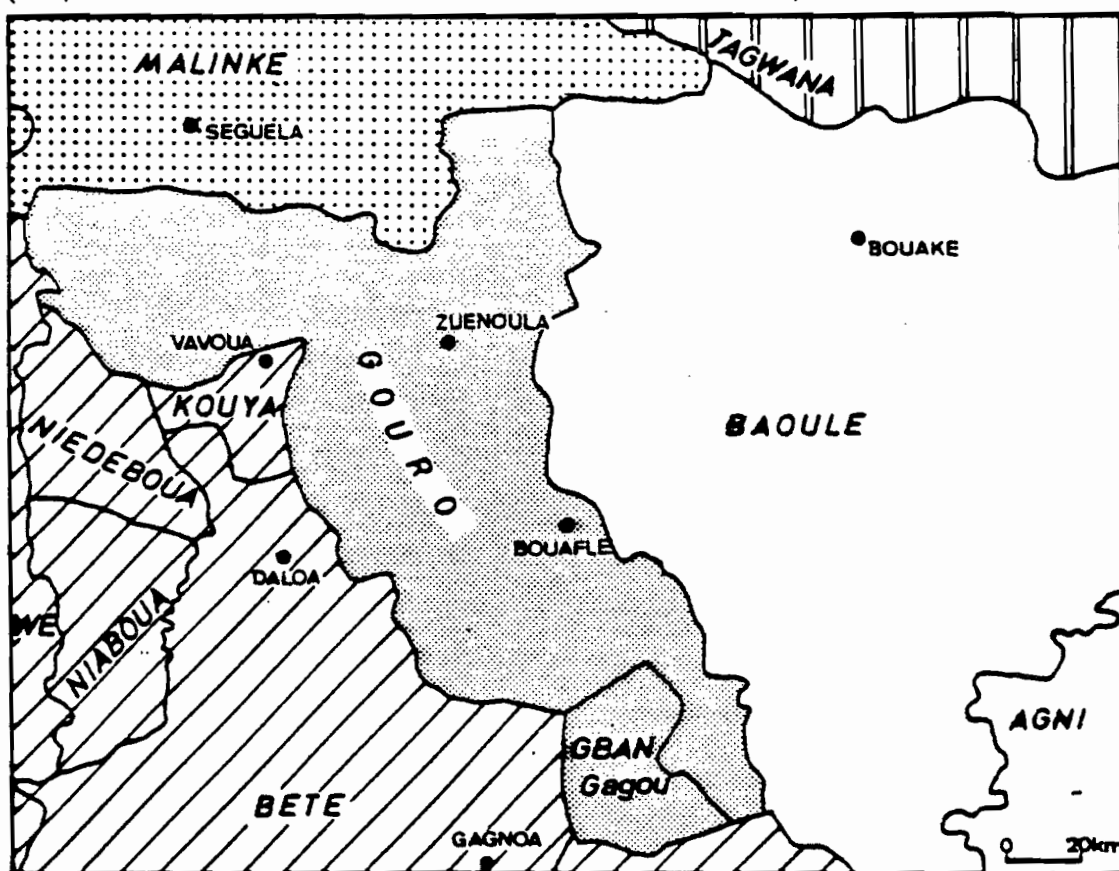
Cette même carte comporte d'ailleurs une "Limite orientale approximative du pays Gouro": une limite identique n'est pas tracée sur le bord occidental. "L'ensemble de cette population (Gouro) se dissolvait sur ses franges en des groupes marginaux

possédant des caractéristiques empruntées aux ethnies voisines et parlant un dialecte apparenté à celui des groupes centraux, mais sensiblement différent; c'est le cas des Kouya de l'ouest"(1) Allant dans le même sens, les études régionales de population du Ministère du Plan placent Vavoua dans l'ethnie Gouro(2).

Au contraire, dans l'Atlas de Côte d'Ivoire(3), les Kouya sont, avec les Bété, leurs voisins méridionaux, assimilés au groupe culturel Krou, du sud-ouest ivoirien.

GROUPES CULTURELS ET ETHNIES

(d'après la carte de l'atlas de Côte d'Ivoire ORSTOM simplifiée)



Groupes culturels: groupes Akan

- Krou

- Mandé:

Mandé du nord

Mandé du sud

- Voltaïque (Sénoufo)

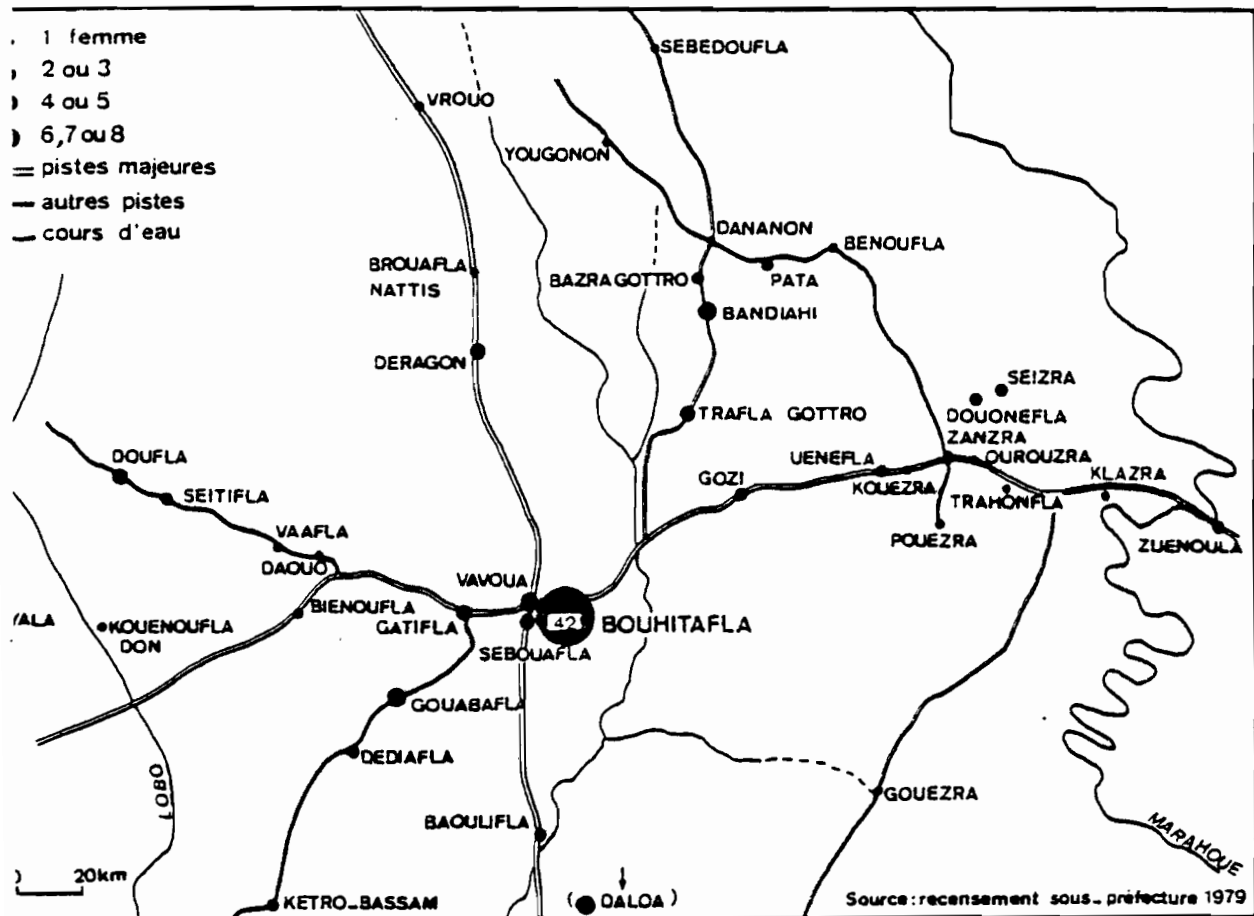
Ethnie: "BAOULE"

(1) MEILLASSOUX C. p.14

(2) Ministère du Plan de Côte d'Ivoire 1965 Population: études régionales 1962-1965; synthèse. 208 p.

(3) Atlas de Côte d'Ivoire 1979 Planche B2a

LLAGE D'ORIGINE DES FEMMES KOUYA MARIEES DE BOUHITAFLA



Au demeurant, les populations Gouro et Bété ne seraient pas absolument dénuées de rapports anciens. D'après J.P. Dozon, "les populations Bété de Gagnoa seraient issues de trois groupes migratoires venant de trois régions distinctes: le premier viendrait du sud-ouest du Libéria, le second du nord-est, du pays gouro et gagou, le troisième du sud-est, c'est-à-dire du pays dida"(1).

Il reste que les villages Kouya ont entretenu des liens plus étroits avec les Gouro. C'est particulièrement net pour les liens matrimoniaux. La notice de 1951(2) concernant le village de Bouhitafla rapporte que c'est "un village Kouya mais avec un si grand nombre de femmes d'origine Gouro et de mariages de filles Kouya avec des Gouro que la race devient peu à peu Gouro. La plus grande partie des habitants sont bilingues, Kouya et Gouro". En 1951 étaient recensés à Bouhitafla 514 Kouya, 122 Gouro et un Bété. Une notice identique indique pour Sébouafla en 1953 une population de 216 habitants, dont "51 Gouro et un Niédéboua, pour la plupart des femmes". Enfin, la carte des villages d'origine des femmes autochtones mariées habitant Bouhitafla(3) montre que 50% des femmes non originaires de Bouhitafla ou Vavoua viennent de villages relevant des tribus Gouro Natti, Bronon, Gotron, Nianangon et Mangourou.

Les difficultés d'un recensement

Le dénombrement des hommes s'est inscrit dans les limites de l'espace exploité par les Mossi des quatre villages PK5, PK8, PK10, Koetenga(4) et des villages et campements autochtones ou Baoulé voisins.

Plusieurs sources contribuent à la recension des populations: les chiffres globaux du recensement de 1975; les feuilles d'un recensement de 1979, conservées à la sous-préfecture, mais dont certaines manquent; un recensement effectué entre 1977 et 1979 par l'équipe médicale travaillant sur la trypanosomiase dirigée par le docteur Stanghellini; un recensement effectué en 1980 par la mission Trypanosomiase, dont un des inconvénients majeurs est qu'il n'a concerné que les personnes "adultes" avec toute l'imprécision qui peut être attachée à ce terme, même si l'acception qui lui a été donnée a été large; enfin, dernier élément, des recensements effectués en 1980-1981 dans les campements de culture.

Le recensement des populations autochtones ne pose pas de problème: celles-ci sont rassemblées dans les villages le long des routes. Pour les populations allogènes, les difficultés sont plus grandes; elles tiennent à trois éléments et en premier leur localisation: les routes principales ne joignent aucun campement Baoulé; si elles traversent les villages Mossi, ceux-ci sont

(1) DOZON J.P. 1974

(2) Notices villageoises. Sous-préfecture de Vavoua

(3) D'après le recensement de la sous-préfecture de 1979

(4) La population de Koetenga 2, quand elle n'apparaît pas isolément dans les chiffres, est alors rattachée à celle de Koetenga, en raison de son faible volume et de sa proximité.

relayés, parfois très loin, par de très nombreux campements fréquemment habités en permanence.

Deuxième élément: les variations numériques difficilement contrôlable dues à l'emploi de main-d'oeuvre saisonnière: manoeuvres, aides-plantEUR Mossi(1), toute une population très nombreuse, la plus dispersée aussi dans les campements. Elle s'accroît au moment des travaux dans les plantations, depuis juillet-août jusqu'à la fin de la récolte et de la traite, de décembre à février.

Troisième élément enfin: parmi les planteurs, nombreux aussi sont ceux qui reviennent périodiquement dans leurs villages d'origine; étiage numérique des premiers mois de l'année venant en quelque sorte équilibrer le gonflement démographique antérieur et compliquer encore les opérations de recensement.

Afin de pouvoir au mieux utiliser les différents recensements s'est posé le problème du recouplement des données, pour la population Mossi, en particulier entre les renseignements recueillis dans les villages et ceux obtenus dans les campements. Il fallait à la fois retenir ceux qui n'avaient pas été dénombrés au village et éviter les comptes doubles. Travail parfois impossible en raison de noms trop souvent identiques ou incomplètement transcrits, en particulier quand n'apparaissaient pas à la fois le prénom Mossi et le prénom chrétien.

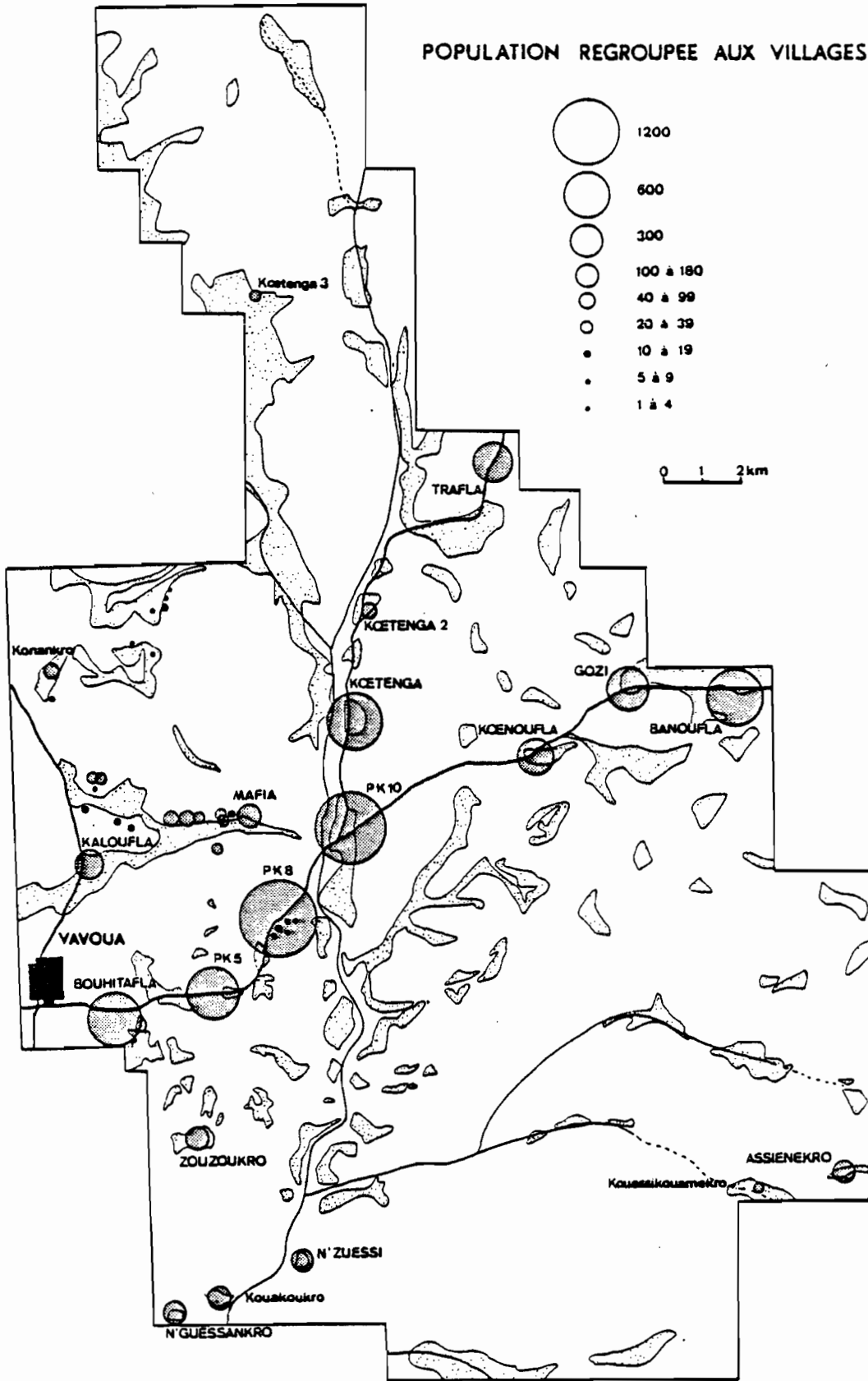
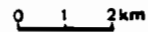
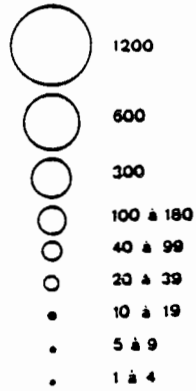
Au total, pour les villages autochtones, les chiffres cités sont ceux du recensement de 1979 de la sous-préfecture auxquels ont été ajoutées les personnes, en nombre minime, recensées dans les campements en 1980-1981 et non recensées dans les villages en 1979.

Pour les Baoulé ont été utilisés les recensements de campement de 1980-1981. Pour N'Guessankro et Zouzoukro, où n'avaient été recensés que les adultes, la population totale a été estimée selon une part de 35% des plus de 20 ans dans la population totale, établie d'après le recensement des Baoulé en 1979 par la sous-préfecture(2).

Pour les Mossi, les résultats de base utilisés ont été ceux du recensement de la mission Trypanosomiase en 1980. Il est pourtant raisonnable de penser que le dénombrement effectué par le service de Santé Rurale a été plus complet, ne serait-ce qu'à cause du poids moral plus grand d'un service médical auprès de la population. Il n'a pourtant pas été utilisé pour l'évaluation

- (1) Pour la distinction entre ces deux notions, voir p.102
 (2) Chiffre d'ailleurs certainement sous-estimé, conduisant donc à une surestimation du nombre total de Baoulé. Les plus de 20 ans représentent environ 43% de la population rurale Baoulé du sud-ouest ivoirien (LESOURD M.). Pour la construction de la carte, Assienekro et Kouassikouamékro, non recensés, se sont vus attribuer une population estimée de visu (et N'Zuessi).

POPULATION REGROUPEE AUX VILLAGES



de la population globale. Le recensement Trypanosomiase a été mené presque en même temps et par les mêmes personnes que le recensement des campements; il y a donc entre eux une plus grande cohérence facilitant les recoupements. Et le recensement du Docteur Stanghellini peut alors servir de point de comparaison.

Dans les recensements des villages Mossi n'ont, encore une fois, été comptés que les plus de 20 ans, manoeuvres exclus. Le chiffre approché de la population totale a été calculé en estimant la part moyenne des moins de 20 ans à 55% de la population totale, pourcentage issu de l'étude du recensement du secteur de Santé Rurale de Daloa.

Un fort noyau Mossi

Ces calculs permettent d'aboutir aux résultats suivants. La population des villages autochtones (de laquelle ont été retranchés les Mossi qui y vivent) est de 740 habitants à Bouhitafla, 362 à Trafla, 330 à Gozi, 218 à Koenoufla, 180 à Kaloufla, soit une population autochtone de 1830 personnes.

La population Baoulé, sans compter Assienekro ni Kouassikouamékro^(I) est de 1064 personnes, dont 170 à N'Guessankro et 140 à Zouzoukro.

La population Mossi regroupe d'abord celle de chaque village. PK5 a environ 585 habitants, PK8 1250, PK10 876, Koetenga 590, 648 avec Koetenga 2. Ces chiffres sont ceux de la population recensée au village même. En ajoutant à chaque village la population des campements qui n'y avait pas été recensée mais qui s'y rattache les chiffres deviennent 680 habitants pour PK5, 1683 pour PK8, 1326 pour PK10, 919 pour Koetenga et Koetenga 2 (855 et 64), soit 4608 Mossi. 14% de la population de PK5, le quart de celle de PK8, le tiers de celle de PK10, près du tiers de celle de Koetenga auront ainsi échappé au recensement effectué au village même.

A titre de comparaison, les chiffres obtenus lors du recensement du Secteur de Santé Rurale sont de 512 habitants pour PK5, 1681 pour PK8, 1230 pour PK10, 1264 pour Koetenga seul soit un total de 4687 Mossi: chiffre à peu près identique, mais qui inclut les manoeuvres et qui comporte une répartition différente pour PK5 (chiffre plus faible) et pour Koetenga (chiffre nettement plus élevé).

(I) ni N'Zuessi

Les chiffres du recensement de 1979 de la sous-préfecture apparaissent largement faux par sous-estimation: ils accordent 804 habitants à PK8, 774 à PK10, 678 à Koetenga; ils manquent pour PK5.

Le nombre total de Mossi dans la région étudiée, en ajoutant à la population des villages celle des Mossi vivant soit dans les villages autochtones, soit dans des campements dont les occupants ne se rattachent pas eux-mêmes à un village précis, est de plus de 5000 (5034, chiffre trouvé).

Dernier ordre de grandeur: après estimation à environ 290 km² de l'espace parcouru par les Mossi des villages Mossi, la densité moyenne de cet espace s'élève à 16 habitants -16 Mossi- par km², compte non tenu de la population la plus mobile, les manoeuvres. C'est un chiffre inférieur à l'estimation qui a été donnée pour la région du centre-ouest dans sa partie forestière: 23 h/km² (1).

Il n'est pas possible de donner un chiffre de densité qui engloberait également les villages autochtones et les campements Baoulé: les limites de l'espace exploité par ces groupes ne sont pas cernées d'une façon suffisamment précise.

Sur une population totale de près de 8000 personnes, les autochtones ne représentent pas tout à fait le quart, les Mossi pas loin des deux tiers (62,5%). Ces rapports, en eux-mêmes approximatifs, ne sont pas représentatifs d'une situation générale ni du centre-ouest ivoirien, ni de l'ensemble de la région de Vavoua(2). Il reste cependant que le poids numérique Mossi est grand: 5000 personnes, c'est l'équivalent de la population additionnée des quatorze premiers villages autochtones sur la route de Vavoua à Trafla, depuis Bouhitafla jusqu'à Diafla Maniani, à plus de cinquante kilomètres par la route. De plus, la population Mossi, pour sa plus grande part, n'est pas comme souvent dispersée dans des villages pluri-ethniques. Elle est concentrée dans des villages contigus et dans lesquels ne résident ni autochtones, ni Baoulé.

A cette unité démographique s'ajoute une unité foncière.

(1) LENA P. 1978 Economie de plantation et consommation d'espace dans la région du sud-ouest ivoirien. "Le dynamisme foncier et l'économie de plantation" Publication inter-instituts CIRES; IGT; GERDAT; ORSTOM.

(2) Au recensement de la Côte d'Ivoire en 1975, les allochtones représentaient 64% de la population de la sous-préfecture de Vavoua.

CHAPITRE III : LA TERRE MOSSI

La terre Mossi, c'est la terre mise en valeur par des planteurs Mossi. Ses limites sont assez simples à tracer: c'est elle qui est parcourue par le réseau hiérarchisé de pistes et qui est ponctuée par les campements.

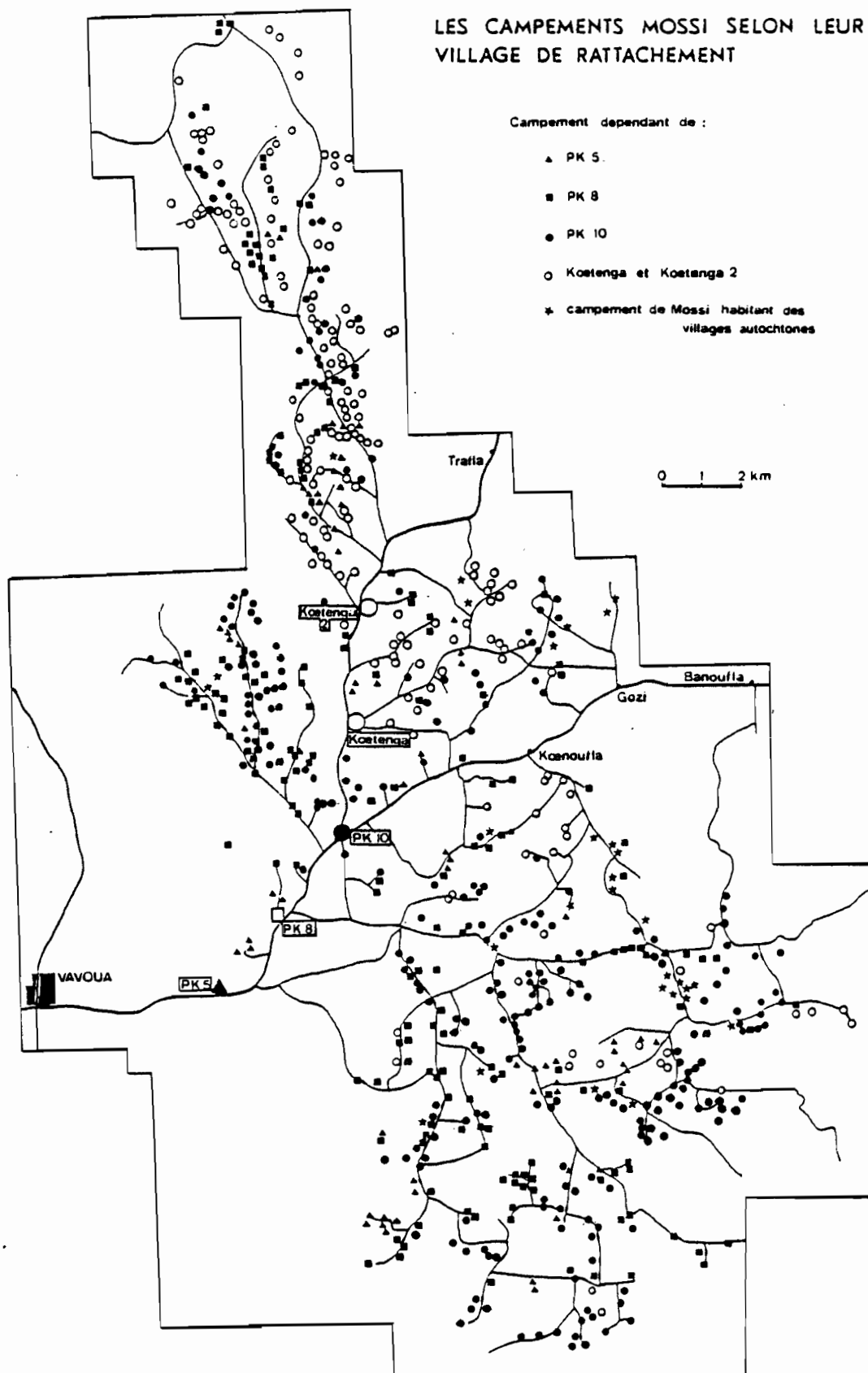
Les contours de la terre Mossi.

Celle-ci peut être scindée en deux parties par rapport à la route Vavoua-Zuénoula. Au nord, elle se caractérise par le paysage de la plantation continue. A hauteur de Koetenga, elle s'épanouit de part et d'autre du Dé. Puis, plus au nord, elle se rétrécit et se résout en une bande étroite dont les contours suivent celui de l'interfluve entre Dé et Léhla. En son extrémité nord, elle s'arrête à vingt kilomètres de Koetenga, à vingt-huit kilomètres de PK5, face aux plantations dépendant des villages de la tribu Gouro Nattis, installés sur la route de Vavoua à Séguéla.

LES CAMPEMENTS MOSSI SELON LEUR VILLAGE DE RATTACHEMENT

Campement dependant de :

- ▲ PK 5
- PK 8
- PK 10
- Koetenga et Koetenga 2
- * campement de Mossi habitant des villages autochtones



Au sud, la terre Mossi, sur la rive gauche du Dé uniquement, est plus marquée par l'empreinte parfois forte de la forêt. Elle correspond à ce qui est appelé "forêt classée du Dé". Les campements les plus éloignés de la route, isolés dans leurs clairières de défrichement, sont à quinze bons kilomètres de la route. A l'extrême sud, la terre Mossi s'arrête au Salahi, affluent du Dé. Vers le sud-est, certaines pistes continuent au-delà des campements Mossi, traversant alors une bande forestière encore inentamée et la ligne de partage des eaux entre le bassin du Dé et celui de la Marahoué. Au-delà, les plantations dépendent des villages situés sur la route Zuénoula-Daloa, autour de Kanzra et Srazra, tous lieux que les Mossi englobent dans l'appellation "Mangolo". Entre ces deux versants sont établis quelques gros campements Baoulé.

A l'est comme à l'ouest ce sont des concurrences plus proches qui limitent la terre Mossi. A l'est, ce sont les villages Gouro. A l'ouest, la situation est plus partagée: il y a tout d'abord les terres du village de Bouhitafla, en particulier le long de la grande route. Au nord de PK5 et PK8, des campements Baoulé s'égrènent en limite de forêt, le long de la savane qui s'enfonce en coin vers PK10: ils forment ensemble le campement "Mafia". Au sud de Bouhitafla et de PK5, jusqu'au Dé, il y a aussi quelques rares petits campements: quelques uns appartiennent à des Kouya; d'autres sont occupés par des Dioula de Vavoua. Il y a surtout de gros campements Baoulé: Zouzoukro, assez proche de la route, N'Guessankro et Kouakoukro, plus éloignés; et, enfin, sur la rive gauche du Dé, N'Zuessi.

L'unité de la terre Mossi.

Cette terre ainsi délimitée présente trois caractères principaux.

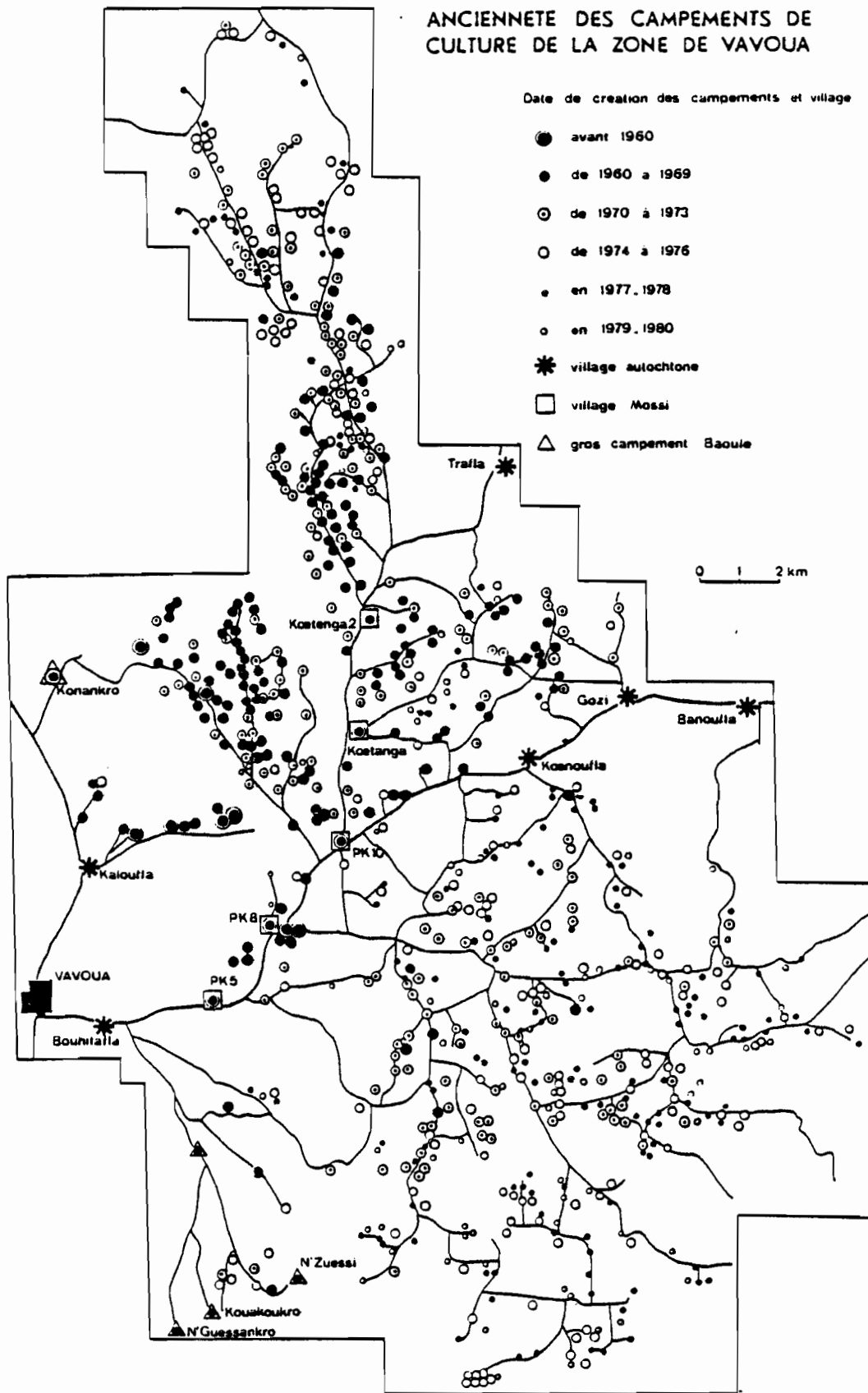
Très étirée du sud au nord, plus ou moins large, elle constitue un bloc volumineux totalement homogène: la terre, par son exploitation, y est exclusivement Mossi.

Le deuxième caractère renforce cette unité. Les planteurs Mossi se répartissent en quatre villages. Or, il n'est pas possible de diviser cette terre Mossi en quatre parties dont chacune reviendrait à un village. Les campements qui se succèdent le long d'une même piste ne se rattachent pas tous au même village. Même si les planteurs de PK8 et ceux de Koetenga sont plus nombreux à avoir des campements au nord de PK8 pour les premiers, à l'est de Koetenga pour les seconds, leur présence n'est jamais exclusive; et la diversité devient plus grande encore vers les

ANCIENNETE DES CAMPEMENTS DE CULTURE DE LA ZONE DE VAVOUA

Date de creation des campements et village

- avant 1960
- de 1960 à 1969
- ⊙ de 1970 à 1973
- de 1974 à 1976
- en 1977-1978
- en 1979-1980
- * village autochtone
- village Mossi
- △ gros campement Baoule



extrémités méridionale et septentrionale. A chaque village ne correspond donc pas un terroir particulier. Il y a quatre villages Mossi; il n'y a qu'un terroir Mossi.

Enfin, il apparaît que les deux villages de PK5 et PK8, et presque même PK10 sont à l'extérieur de cette terre Mossi. Le campement sur la savane sur bowal à l'est de PK5 relève de Bouhitafla. Les campements situés juste en face de PK8, au sud de la route, un peu enfoncés dans les plantations et invisibles du village, sont Baoulé. Leurs occupants dépendent de Mafia. La moitié des Mossi habitent hors de la terre Mossi. Il faut aux planteurs de PK5 faire au moins quatre kilomètres pour en atteindre le début.

La mise en place de la terre Mossi.

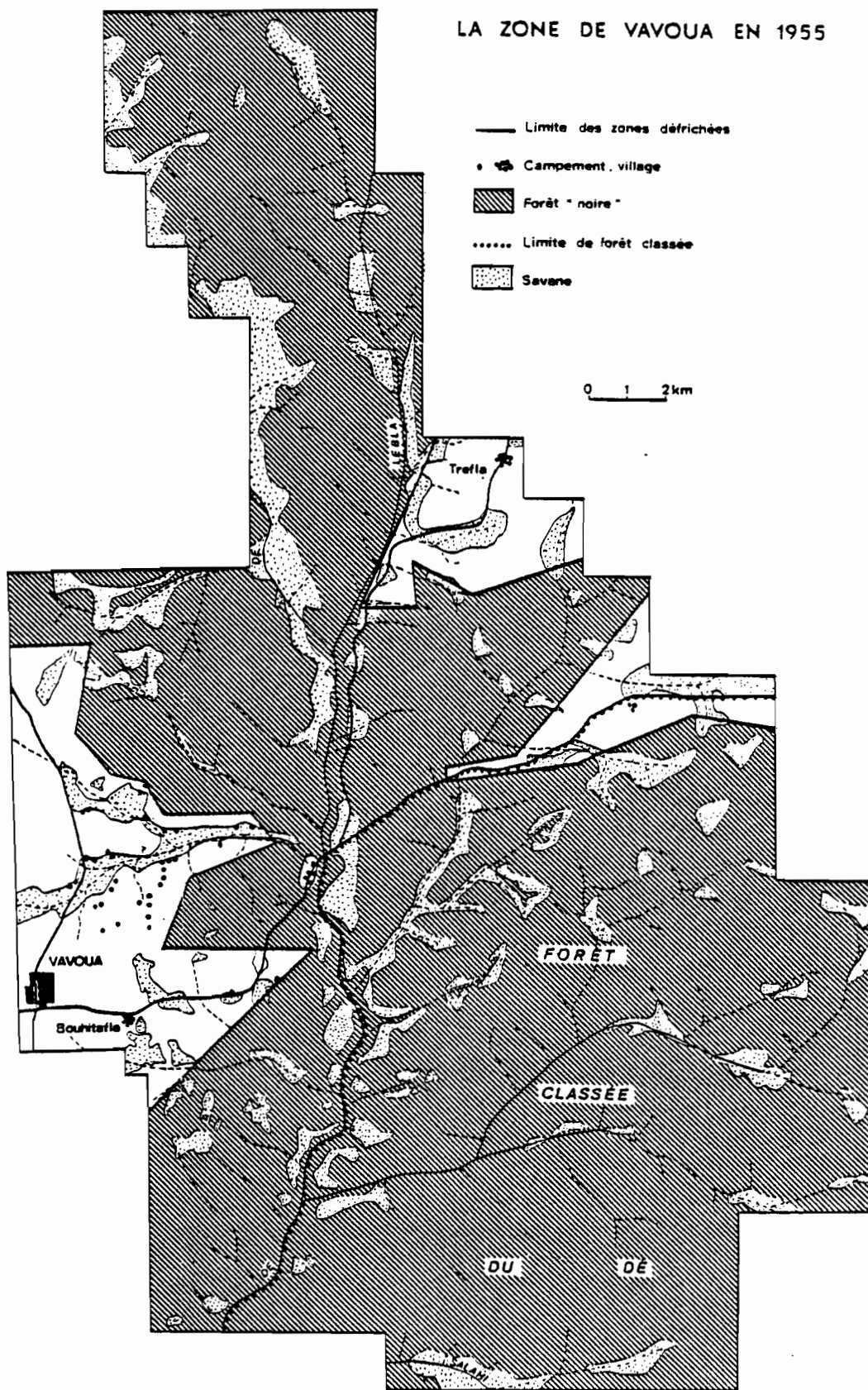
Les premières terres attribuées aux Mossi correspondent aux emplacements actuels de PK5 et PK8. Elles ont été données par des villageois de Bouhitafla et de Sébouafla. Le terroir de Bouhitafla est en effet décalé vers le sud par rapport à la localisation du village, ou plutôt le village est décalé vers le nord: son site ancien était proche de l'actuel campement de Zouzoukro. Le village a été rapproché de la route par les autorités coloniales, se fixant ainsi sur le terroir de Sébouafla.

Presqu'en même temps, les Mossi créent des plantations au nord de la route de Zuénoula, de part et d'autre de la piste vers Trafla: mise en valeur plus rapidement complète à l'ouest de cette piste qu'à l'est.

Cette mise en valeur ne s'est pas faite selon la progression ordonnée d'un front de défrichement. Il y a plutôt eu création dispersée d'un grand nombre de plantations, et ensuite le comblement par de nouveaux arrivés et de nouveaux défrichements de la forêt intercalaire. Un défrichement ponctuel, avec autant de points d'appui que de clairières, c'est-à-dire le paysage actuel du sud de la forêt du Dé.

Les premiers défrichements du massif forestier situé entre le Dé et la Lébla sont postérieurs à ceux des deux massifs précédents: ils commencent entre 1964 et 1968 et sont dans l'ensemble achevés vers 1975. L'attaque de la forêt du Dé ne commence qu'à la fin des années soixantes et au début des années soixante-dix. C'est le lieu de presque toutes les plantations récentes.

LA ZONE DE VAVOUA EN 1955



La terre Mossi dans son extension actuelle empiète sur les terroirs de six villages autochtones: Sébouafla et Bouhitafla dans la partie méridionale; Deragon pour la portion la plus anciennement mise en valeur à l'ouest du Dé; Trafla et, plus au nord, successivement Dimata et Bandiahi(I).

Cette terre Mossi n'est pas encore prise en compte par les autorités administratives. Les services de l'agriculture de Vavoua, pour ce qui concerne l'immatriculation des plantations, et malgré l'imbrication des terres relevant des différents villages Mossi, classent invariablement celles dépendant de PK5 avec Bouhitafla, de PK8 avec Deragon, de PK10 avec Trafla et Dimata, de Koetenga avec Trafla. Le terroir Mossi n'a pas d'existence officielle.

Des photographies aériennes de 1956 montrent entre Bouhitafla, Gozi et Trafla des massifs forestiers inentamés là où s'étendent actuellement plantation continue et clairières de défrichement. L'implantation Mossi est récente. La conservation jusqu'à une époque très proche de vastes périmètres forestiers inemployés en aura été la condition nécessaire.

(I) Voir p. 87

CHAPITRE IV : L'HISTOIRE: UNE REGION RESTEE MARGINALE

La conservation de vastes espaces forestiers intacts jusqu'à une époque récente tient à la combinaison de plusieurs facteurs, d'échelles différentes, soit strictement localisés à la zone d'étude, soit sous l'influence de facteurs concernant ou ayant concerné la région de Vavoua au sens large.

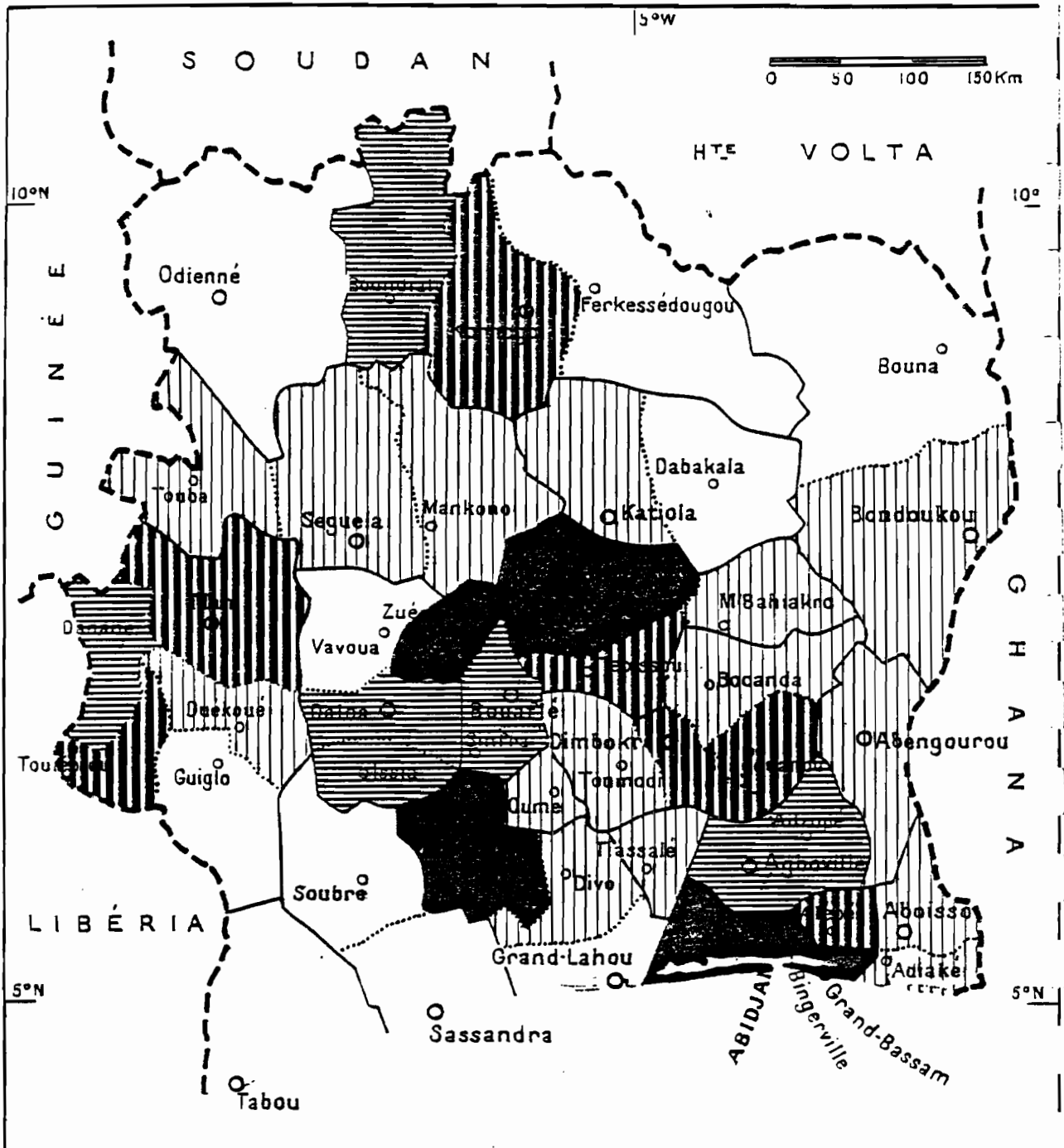
Une région de faible densité

Un des caractères constants de la région de Vavoua au cours de la période historique récente est sa population peu nombreuse.




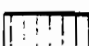

L'inventaire économique et social de la Côte d'Ivoire(1) présente une carte de la densité de la population du pays par circonscription selon une estimation datée de juin 1958. Les densités générales y sont, dans l'absolu, faibles, puisque la tranche supérieure rassemble les circonscriptions dont la densité est supérieure à vingt habitants par km².

(1) Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.
1960 Inventaire économique et social de la Côte d'Ivoire
Abidjan 283 p.

DENSITÉ DE LA POPULATION DE LA CÔTE D'IVOIRE
PAR CIRCONSCRIPTION (estimation juin 1958)



Nombre d'habitants au Km²

	moins de 5 h.		de 10 h à 15 h.		plus de 20 h.
	de 5 à 10 h.		de 15 h à 20 h.		

G Lafosse

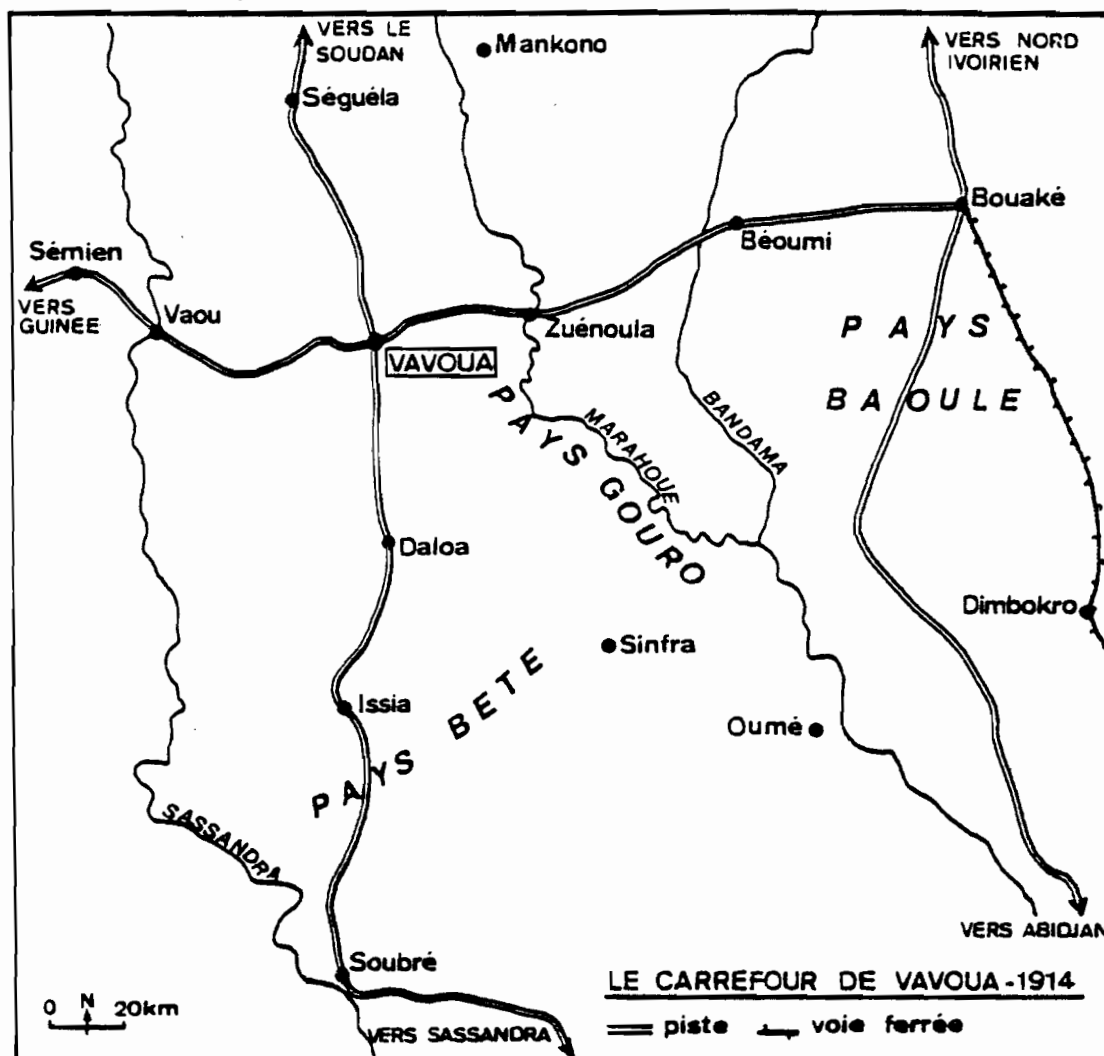
Cette carte met en évidence un ensemble relativement peuplé regroupant le centre de la Côte d'Ivoire, de Danané et Toulépleu à Abengourou, touchant à la côte par le sud-est (Dabou, Abidjan, Adiaké), et à la frontière du nord par Korhogo et Boundiali. La circonscription de Vavoua est géométriquement englobée dans cet ensemble, presque en son centre. Elle s'en distingue cependant par les densités les plus faibles, 3,9 h/km², au contact de trois circonscriptions au moins trois fois plus densément peuplées: Daloa (12,8), Man et Zuénoula, et se retrouve ainsi dans la même catégorie (moins de 5 h/km²) que les trois angles morts de l'espace ivoirien en 1958, le sud-ouest, le nord-ouest (Odienné) et le nord-est, de Dabakala à Bouna essentiellement. Par sa densité, la circonscription de Vavoua se trouvait être la sixième de Côte d'Ivoire, en ordre croissant, après celles de Tabou (1,9), Bouna (2,5), Guiglo (3,1), Ferkessedougou (3,3) et Sassandra (3,6).

Les faibles densités relatives avaient déjà été fréquemment signalées par les premiers rapports des administrateurs coloniaux.

L'espoir entretenu d'une situation de carrefour

Malgré ces faibles densités, les premiers administrateurs ont envisagé pour Vavoua un rôle de carrefour de première importance. "Les travaux de route terminés sur le secteur dans la direction de Zuénoula et activés dans la mesure du possible de Vavoua sur Daloa, Mankono, Séguéla, Semien, contribuent pour beaucoup au développement de Vavoua qui, sans aucun doute, devra être conservé plus tard comme centre commercial, même si un poste est créé sur le Sassandra. Cette région Gouro est donc en plein progrès du point de vue économique." (Rapport mensuel politique administratif et économique d'ensemble de mai 1913 du cercle du Haut-Sassandra). Les rapports de juillet et de septembre notent respectivement que "les villages de Daloa et Vavoua prennent une importance considérable", et que "les voies de communication ouvertes de Vavoua dans toutes les directions vont évidemment changer entièrement cette région".

Un rapport du 7 avril 1914 précise les deux éléments essentiels de ce carrefour: "une grande artère qui fait communiquer Bouaké, tête de ligne du chemin de fer, avec la Guinée, par Bécoumi, Zuénoula, Vavoua, Semien, et une autre route, de Sassandra au Soudan, par Soubré, Issia, Daloa, Vavoua, Séguéla". Ces deux axes se croisent ainsi à Vavoua.



Les rapports de l'après-guerre insistent ensuite beaucoup sur les travaux d'amélioration des routes. En 1917 est entreprise la construction d'une route carrossable partant de Vavoua pour aboutir au campement de Gozi, à la limite des subdivisions de Vavoua et de Zuénoula. Le rapport du 4^{me} trimestre 1922 note que "le 5 novembre a été entrepris l'aménagement de la route Vavoua-Zuénoula devant permettre aux automobiles venant de Bouaké d'atteindre Vavoua par Béoumi et Zuénoula. Le tronçon de Vavoua à limite Zuénoula a 24 kilomètres et ne possède pas d'obstacles sérieux. Un seul travail d'une certaine importance est le passage du Dé (du kilomètre 10 au kilomètre 12) qui nécessitera six ponts". Le rapport du 1^{er} trimestre 1923 ajoute comme obstacle "un seuil de latérite compacte, au kilomètre 5, qu'une équipe écrete". Celui du deuxième trimestre 1923 apprend que "la route de Vavoua à Zuénoula est terminée depuis le commencement du trimestre et praticable sur le parcours du cercle aux

automobiles et camionnettes légères". Par ailleurs, "la route de Vavoua à Daloa est automobilisable sur cinq kilomètres... Les autres routes sont de simples pistes de caravanes; celle de Ségouéla, très importante, nécessitera dans un avenir rapproché son amélioration".

Des rapports plus contemporains reprennent cette idée d'un carrefour promis à un large développement: "Carrefour géographique, la sous-préfecture de Vavoua apparaît être un carrefour humain"(1); le rapport annuel 1980 du 15 avril 1981 de la sous-préfecture de Vavoua conclut: "Nul n'ignore que cette localité est l'une des régions pilotes de la Côte d'Ivoire".

Le carrefour avorté

Vavoua mise un temps sur pied d'égalité avec Daloa aujourd'hui plus de dix fois plus peuplée, la disproportion apparaît maintenant flagrante. Et les indications multiples, répétées, traitant de l'état du réseau routier font plutôt ressortir un aménagement qui reste toujours à faire. Ce n'est ainsi qu'en 1925 que la route de Vavoua vers l'ouest a été rendue praticable aux automobiles, mais seulement jusqu'à la limite de la circonscription, soit moins de la moitié de la distance jusqu'à Zuénoula; et les ponts sur le Dé n'ont été achevés qu'en 1928.

Encore aujourd'hui aucune route passant à Vavoua n'est goudronnée; "en saison des pluies, toutes les voies d'accès sont impraticables"(2).

La route goudronnée San Pedro-Man-Odienné a supplanté le vieil axe Sassandra-Vavoua-Boundiali. La grande liaison est-ouest est assurée par la route Yamoussoukro-Daloa-Duékoué. Bouaké n'est restée tête de ligne du chemin de fer que le temps d'une guerre et d'un après-guerre; et le lac de Kossou a amputé les routes qui en partaient vers Zuénoula et Vavoua.

(1) Ministère de l'Information 1968 Aspects des départements et des sous-préfectures. Abidjan 227p.

(2) Rapport annuel 1980 du 15 avril 1981. Sous-préfecture de Vavoua

Les raisons conjoncturelles d'un espoir: une pacification difficile, une brève exploitation du caoutchouc.

Par rapport à l'ensemble ivoirien, la région du centre-ouest a été tardivement contrôlée. C'est en 1902 que le pays est traversé pour la première fois par des Français avec la mission Thomann. Les années 1904-1907 sont ensuite des années de reconnaissance. La situation du cercle du Sassandra au 31-12-1907 est résumée ainsi: "à explorer et à conquérir", en même temps qu'il était précisé: "Un changement radical de la méthode s'imposait. A la politique de sentimentalité, de progression lente et de persuasion devait être substituée une politique d'action vive, de fermeté bienveillante, seule capable d'asseoir notre autorité d'une façon définitive sur toute l'étendue du territoire de la colonie"(1).

En mai 1908, le cercle du Sassandra devient donc la région militaire du Haut-Sassandra, comprenant le pays Gouro, seule région d'administration militaire avec la région militaire du Haut-Cavally (Man, Danané), l'ensemble des deux constituant la Région Militaire de l'Ouest.

Le poste de Vavoua est construit en janvier 1909. En mai 1909, la région se soulève: le 15 mai 1909, 25 Dioula sont massacrés sur la route de Vavoua à Séguéla, neuf autres le 20 mai sur la route de Vavoua à Daloa. Le 9 juin, six tirailleurs sont tués à Déma. Des révoltes simultanées au Baoulé et dans le Cercle des Lagunes contraignent à l'évacuation de la région(2).

Les opérations de reconquête s'amorcent à la fin juin 1911. Elles furent longues: "J'estime que dès maintenant les opérations de guerre proprement dites peuvent être considérées comme terminées" note, deux ans après, l'auteur du rapport d'octobre 1913 du cercle du Haut-Sassandra. Ce n'est qu'en janvier 1915 que le rapport mensuel de Vavoua indique: "en résumé, le secteur de Vavoua peut être considéré comme entièrement pacifié et complètement en main".

Dans le dispositif français de reconquête, le poste de Vavoua a été un centre d'appui assez important, par rapport au Pays Gouro soulevé, et du fait de la soumission rapide de la tribu Kouya: dès juillet 1911, "le marché de Vavoua est définitivement établi et les villages les plus rapprochés, Séboafila, Gatifila et Bouhilafila, nous sont acquis"; au contraire, "les Gotoros sont toujours très hostiles ils s'opposeront par la force à la pénétration sur leur territoire"(3).

(1) Archives Nationales Côte d'Ivoire. I908-I912

(2) Rapport du lieutenant-colonel Pierson sur les opérations effectuées dans le cercle du Haut-Sassandra du 1 janvier au 1 octobre 1912.

(3) Rapport mensuel de juillet 1911 du poste de Vavoua

Vavoua a représenté aussi un centre d'appui par rapport au reste de la région militaire du Haut-Sassandra: la conquête de celle-ci s'est effectuée depuis la lisière nord (la région de Vavoua) vers l'intérieur (le sud-sud-ouest) "de façon à rejeter et le plus possible les rebelles dans la région militaire et à les empêcher d'aller troubler les cantons soumis des cercles civils voisins ou de s'y réfugier"(1).

Vavoua facilement conquise, entre le Pays Gouro et le Pays Bété plus longtemps insoumis, a logiquement tenu une place importante dans les premières ébauches de quadrillage du centre-ouest ivoirien.

L'exploitation des arbres à caoutchouc dans la forêt du Haut-Sassandra est le deuxième facteur conjoncturel.

L'exploitation du caoutchouc, due la présence naturelle du *Funtumia Elastica*, a animé la région située à l'ouest de Vavoua avant la première Guerre Mondiale. Cette exploitation a été assurée par des immigrants Achantis: "Il y a lieu de s'occuper actuellement des Achantis qui pénètrent dans toutes les régions sauf dans celle de Zuénoula. C'est ainsi qu'on en trouve 80 à Daloa, 110 à Issia, 350 à Vavoua, 250 à Bouaflé, 120 à Sinfra, 150 à Oumé, soit 1060 environ dans tout le cercle. Cette pénétration intensive témoigne certainement que la région est riche en caoutchouc et qu'il y a lieu de prendre des mesures pour que ces richesses ne tarissent pas en quelques années par la coupe radicale des lianes et des arbres"(2). Ainsi, "de nombreuses maisons de commerce ont installé des représentants indigènes à Vavoua, pendant que les représentants européens s'installant sur le Sassandra, à cheval sur les deux cercles(3), se disputent l'achat du caoutchouc récolté par plus de 500 fantis"(4).

Cette exploitation cesse brusquement, d'une part en raison des conditions de production: "le rendement est trop faible notamment dans les parties ouest saccagées par les récolteurs d'Ammakon(5)"(6); d'autre part en raison de la baisse des cours mondiaux: "ce recul du commerce européen est du à la crise du caoutchouc qui pèse sur l'ensemble des transactions. Cette crise a notamment affecté l'ancien centre commercial de Vaou"(7). En 1919, le caoutchouc ne donne plus lieu à aucune exportation(8).

(1) Rapport du lieutenant-colonel Pierson

(2) Rapport du commandant du Cercle du Haut-Sassandra et du Pays Gouro, 1er février 1912

(3) Cercle du Haut-Sassandra et du Pays Gouro, et Cercle du Haut-

(4) Rapport du commandant du Cercle du Haut-Sassandra... Mai 1913

(5) Chef Achanti

(6) Rapport du commandant du Cercle du Haut-Sassandra... Nov. 1913

(7) Rapport économique et agricole du Cercle du Haut-Sassandra... 1er trimestre 1914

(8) Rapport sur la situation économique de la subdivision de Daloa et Vavoua, 1er semestre 1919

L'effet un temps conjugué de ces deux facteurs conjoncturels disparaît après la guerre. Vavoua s'efface par rapport aux centres voisins qui, eux, connaissent un certain essor. Le commerce du sel et des outils du Soudan se fixe à Séguéla. Le marché de Zuénoula, comme d'ailleurs celui de Bouaflé, est très fréquenté par les Dioula qui viennent y chercher du ravitaillement pour les centres voisins Dimbokro et Bouaké. En outre, la région de Zuénoula fabrique de nombreux pagnes indigènes vendus jusqu'à la côte(1). Quant à Daloa, un rapport du premier trimestre 1930 souligne que "au point de vue des ventes, il n'est, paraît-il, aucune place en Côte d'Ivoire où le rendement d'une boutique soit aussi intéressant". Vavoua sommeille: "le marché de Vavoua qui se tient chaque mercredi est assez animé. Les produits apportés sont évidemment de peu de valeur (banane, igname, manioc) et les transactions n'ont lieu que sur des quantités minimales(2)".

Des facteurs structurels défavorables.

La région de Vavoua est une région de marge entre deux des plus importants groupes ethniques ivoiriens, les Bété au sud et les Gouro à l'est(3). Région de dilution des plus fortes densités caractéristiques des Pays Bété et Gouro, angle mort aussi des solidarités ethniques: le dispositif français de conquête de ces deux môles en a été le révélateur et l'utilisateur.

A cette faiblesse démographique originelle se sont ajoutées les conséquences du système d'exploitation colonial. Pendant la Première Guerre Mondiale, les cultures forcées de céréales (riz et maïs), de coton, de ricin, la construction d'infrastructures (à Gozi, un hangar pour remiser les produits destinés à la Défense Nationale) provoquent la fuite des jeunes gens chez les tribus Gouro Gottro et Natis(4).

Des jeunes gens sont ensuite réquisitionnés pour les travaux en Basse Côte d'Ivoire: "Plus de 3000 hommes ont été recrutés en 1922 (sur le cercle du Haut-Sassandra dans son ensemble). Ce chiffre est excessif pour la population du cercle. Il faut tenir compte que 12 à 15% des manoeuvres recrutés ne retournent plus au village"(5). Et le rapport du Cercle du Haut-Sassandra du quatrième trimestre 1923 fait état des "réclamations du chef des Kouya qui se plaint de ce que la plupart des jeunes gens recrutés pour aller travailler à la côte ne rentrent plus dans leur tribu".

(1) Rapport du Cercle des Gouros. Deuxième trimestre 1922

(2) Rapport du deuxième trimestre 1923 du sous-secteur de Vavoua

(3) En 1944, les trois premiers groupes ethniques de Côte d'Ivoire sont les Baoulé(382000), les Bété(114000), les Gouro(96700) JOSEPH G. La Côte d'Ivoire 1944 Paris 235p.

(4) Rapports trimestriels de Vavoua. 1917

(5) Rapport du Cercle du Haut-Sassandra. Quatrième trimestre 1922

Il y a eu aussi les corvées: tout ceci n'est pas particulier à la région de Vavoua. Il est pourtant probable que les réquisitions ont pu être plus faciles (donc plus nombreuses proportionnellement) parmi une population reconnue docile et sans doute moins solidement structurée, comme paraissent le prouver les non-retours nombreux; réquisitions démographiquement plus lourdes pour une population déjà très peu dense.

A la marginalité démographique, premier facteur structurel, s'est ajoutée la marginalité économique de la région considérée dans l'Afrique Occidentale Française. "J'ai longuement réfléchi à l'élaboration d'un programme économique. Sans y arriver. C'est qu'en effet, je passe en revue les différents produits tropicaux, je ne trouve rien. Le cacao? Pays trop sec. Le coton? L'indigène de Vavoua en connaît la culture. Les techniciens ont décrié que cette culture ne pouvait être faite en Côte d'Ivoire. Palmistes? Produit pauvre qui ne supporte plus le portage Daloa-Dimbokro. Le caoutchouc? Déprécié par celui des plantations d'Océanie. Que reste-t-il? Le cola dont le Pays Bété en possède suffisamment en plantations naturelles. La région niaboua qui en est dépourvue pourrait être dirigée dans cette voie. Cependant des plantations de cacao existent à Daloa et à Issia." (1) Il ressort ainsi que le sud du cercle, les régions d'Issia et de Daloa sont "utilisables" pour la culture du cacaoyer et la récolte des noix de cola ("Les colas de la région de Daloa sont particulièrement appréciées des acheteurs et sont généralement cotées après les colas de plantation de Sierra-Leone" (2)). Le nord du Cercle, au contraire, apparaît inutile.

Un tableau des principales productions d'exportation du Cercle de Daloa au quatrième trimestre 1929 montre la faible place de la subdivision de Vavoua:

Productions du Cercle de Daloa. 1929. en Kilos.

	Colas		Caoutchouc		Cacao			Coton	
	I	D	I	V	I	D	V	D	V
1er Trimestre	7700	132000		94	3739	177		4843	11272
2me Trimestre	14000	153000			452	63		3551	33486
3me Trimestre	9000	137000			258				
4me Trimestre		302000	303		7818	2422	100		

I, D, V: subdivisions d'Issia, de Daloa, de Vavoua. *

- (1) Rapport de l'administrateur du Cercle du Haut-Sassandra. Deuxième trimestre 1920.
 (2) Rapport annuel des services de l'agriculture de la colonie de Côte d'Ivoire. 1929

L'effacement administratif, enfin, sanctionne l'inutilité économique. Le poste administratif, supprimé en 1919 et réouvert le 6 septembre 1921, est à nouveau refermé en avril 1925. Réouvert en 1930, il est encore fermé en 1937.

Cette absence fréquente d'une administration directe ajoute à son tour ses conséquences démographiques. "Dans la subdivision de Vavoua, d'importants exodes de population vers les cercles voisins et vers la Gold Coast s'étaient produits en 1915 et 1927 alors que la subdivision, sans chef européen, était livrée aux exactions d'un interprète et de quelques gardes livrés à eux-mêmes. Le chef de subdivision évalue à 2000 le nombre des individus ayant pris la fuite" (1). 2000 personnes, c'est 14% des 13762 imposables recensés cette même année 1931 dans la subdivision de Vavoua.

Le poste administratif de Vavoua n'est en définitive réouvert que le 5 août 1950 (2).

Des conditions sanitaires hors de cause.

"Vavoua aurait donc un des plus faibles taux de peuplement de toute la Côte d'Ivoire. Mais on doit compter avec les zones désertées à cause de la mouche tsé-tsé" (3).

Les conditions sanitaires telles qu'elles ressortent des rapports administratifs n'étaient pas bonnes. Rien d'original. Ce qui dominait, c'était bien la variété des affections touchant les populations, pian, variole, lèpre, tout le cortège des parasitoses. Au travers de cette gamme, la trypanosomiase n'apparaît pas affectée d'un crédit particulier. Si quelques cas ont été signalés, en 1928, en 1931, ils concernaient des personnes habitant des lieux proches de bas-fonds marécageux ou de rivières, la Lobo et le Goré, au sud-ouest de Vavoua en particulier.

Les rapports du Service Général Autonome de la Maladie du Sommeil en Afrique Occidentale Française et au Togo ont consigné une allure épidémique de la maladie du sommeil entre 1928 et 1938 dans la région comprise entre Issia et Vavoua-Séguéla. Après 1938, "la maladie du sommeil paraît entrer, en ce secteur, dans une phase endémique" (4). Le rapport de 1944 notait que c'étaient surtout l'ouest et le sud du secteur (bassin du Sassandra, rives de la Lobo et du Goré) qui restaient affectés par cette maladie.

- (1) Rapport du Cercle du Haut-Sassandra. Premier et deuxième trimestres 1931.
- (2) Panorama de la Côte d'Ivoire 1960 Abidjan. 227p.
- (3) Panorama de la Côte d'Ivoire...
- (4) Rapport du Service Général Autonome de la Maladie du Sommeil en AOF et au Togo. Premier semestre 1940.

Enfin les notices sur les villages ouvertes en 1951 signalent peu de cas de sommeilieux. A Bouhitafla, 13 cas de trypanosomiase, 20 de lèpre, 16 de pian, 6 de syphilis et 14 autres affections; à Trafla, un trypanosomé, 18 cas de lèpre, 11 de syphilis, 13 de pian, 13 autres affections; à Gozi, 6 lépreux, un cas de syphilis, 12 de pian, le ver de Guinée en abondance; il n'y a pas de trypanosomé. Au total, sur l'ensemble des notices des villages relevant de la subdivision de Vavoua, y compris celles déjà citées, 61 cas de trypanosomiase étaient signalés sur plusieurs années d'observations.

La maladie du sommeil a donc existé à l'état endémique. Un état plus ou moins bien décelé en fonction des possibilités opérationnelles des services de santé, des volontés administratives. Elle a le plus lourdement frappé le quart sud-ouest de la circonscription de Vavoua. Ce n'est pas elle qui peut expliquer le faible peuplement de la zone étudiée. D'ailleurs, les Kouya et les Gouro interrogés ont affirmé n'avoir jamais entendu parler de régions qui auraient été désertées, abandonnées à cause de la trypanosomiase, en tout cas à proximité de Vavoua.

En 1962, "il n'est un secret pour personne que la sous-préfecture de Vavoua est l'une des plus arriérées de toute la République parmi celles qui existaient déjà" écrit cette année-là un sous-préfet nouvellement nommé.

Faiblesse démographique, marginalité ethnique, inutilité économique dans le cadre colonial expliquent au total l'isolement durable de la région et la conservation prolongée d'espaces forestiers vierges. L'inutilité économique se dissout dans la diffusion de la culture caféière et même cacaoyère. Faiblesse démographique et marginalité ethnique sont les facteurs majeurs de la réussite d'une immigration allochtone.

CHAPITRE V : CAFE ET CACAO. LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION.

La croissance de la production caféière et cacaoyère dans la région de Vavoua s'est intégrée au fort développement des plantations à la fois en Côte d'Ivoire et dans la région du Centre-Ouest.

La production de la sous-préfecture de Vavoua.

Il n'est pas possible d'établir un chiffre, même approximatif, de la production des seuls villages de la zone étudiée. Pour juger d'un mouvement plus général existent deux séries de chiffres. La première est celle donnée par les Services de la Statistique du Ministère de l'Agriculture. Ils sont extrapolés à partir d'échantillons. Sur la sous-préfecture de Vavoua, neuf villages sont utilisés et, au sein de ces neuf villages, trois exploitations. Les chiffres des statistiques agricoles pour Vavoua sont donc issus des résultats de 27 exploitations de la sous-

préfecture. Ce Service de la Statistique ne donne d'ailleurs que les chiffres par département, estimant l'échantillon trop étroit pour être utilisable dans un cadre plus restreint.

Côte-d'Ivoire; Département de Daloa: Production de café et de cacao.
(milliers de tonnes; café décortiqué)

		Production de café															
		1960	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978
Côte-I.		185,5	202,1	272,5	130,5	287,8	210,1	279,6	239,7	268,8	301,8	195,9	270,4	308,4	291,3	195,5	277,1
Daloa		12	15	17,5	10,5	20,5	21,4	19,4	20,7	27,8	33,7	21,9	29,3	36,9	32,1	28	33,6
		Production de cacao															
Côte-I.		94	147,6	113,2	149,6	146,7	144,5	180,7	179,2	225,8	185,4	208,5	241,1	227,3	228,3	297,3	18,5
Daloa		1,8	2,7	2,1	2,5	3,1	4	6,1	8,8	13,1	10,8	26	27,5	21,9	20,7	38,4	40,5

(Ministère de l'Agriculture Statistiques agricoles)

Le département de Daloa assure environ 12% de la production caféière de la Côte d'Ivoire, 12,7% de la production cacaoyère. En 1978-1979, Daloa était ainsi le deuxième département ivoirien pour la production de café (après celui de Divo 36000t.), loin devant celui d'Aboisso (24000t.); il était au troisième rang pour celle de cacao après Dimbokro (45000t.) et Divo (44000 t.). En 1960, le département de Daloa ne produisait qu'à peine plus de 6% de la production nationale de café, moins de 2% de celle de cacao; il était alors le sixième département producteur de café, le onzième de cacao. L'essor de la production est donc considérable.

La seconde série de chiffres est issue de la Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Productions Agricoles (CSSPPA) par laquelle doit transiter toute la production ivoirienne de café comme de cacao. Pour la sous-préfecture de Vavoua, le bureau régional de la Caisse est installé à Daloa. Le contrôle de la production réelle par département est loin d'être parfait; il y a "des fuites considérables dues aux acheteurs clandestins venant des sous-préfectures de Zuénoula, Séguéla, Man et Daloa"(2).

Jusqu'à la campagne 1978-1979 incluse, c'est-à-dire jusqu'en août 1979, les chiffres de la CSSPPA concernaient le café vert décortiqué. Le décortiquage était assuré par les planteurs eux-mêmes comme en témoigne dans les villages la présence désormais inutile d'un certain nombre de machines.

- (1) Dans les tableaux de production de café ou de cacao, l'année indiquée est toujours celle du début de la récolte, et de sa plus grande part, la récolte ne s'achevant qu'au début de l'année suivante.
- (2) Rapport annuel 1980. Sous-préfecture de Vavoua.

La préparation mécanique du café à échelle industrielle a commencé en Côte d'Ivoire en 1973-1974 par la mise en service de la première usine de la SERIC (Société d'Etudes et de Réalisation pour l'Industrie Cafetière et Cacaoyère). Le rapport du Ministère de l'Agriculture au sixième congrès du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire concluait nettement en faveur du décorticage industriel: le rendement en est meilleur (52,86%) qu'avec le système traditionnel (46,81%); la qualité est améliorée et le gain de temps est important pour le planteur(1). Le rapport moyen de un à deux entre le poids du café vert et le poids du café-cerise est celui qui a été retenu pour la définition des prix garantis: 500 F/kg de café vert et 150 F/kg de café-cerise pour la campagne 1979-1980.

La part de la sous-préfecture de Vavoua dans la production du département de Daloa s'est accrue pour le café: ne représentant qu'un vingtième il y a vingt ans, cette part est aujourd'hui supérieure au quart. Par contre, elle reste marginale dans la production de cacao qui représente moins de 10% de celle du département (9,5% en 1978, 2,4% en 1960), trois fois moins importante que celle de café.

Sous-préfecture de Vavoua: production de café et de cacao
(tonnes; café décortiqué)

	1960	1961	1963	1964	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1978	1979
Café	360	100	1116	1420	3309	2560	2987	2199	4524	3986	2709	5632	7488	9286	3299
Cacao	24	25	45	87	104	123	236	492	498	550	481	1058	1336	3853	4506

Sources: 1960 et 1961: Rapport annuel 1961; Secteur agricole de Daloa

1963 à 1975: Rapports de la sous-préfecture de Vavoua
1978 et 1979: CSSPPA, bureau de Daloa

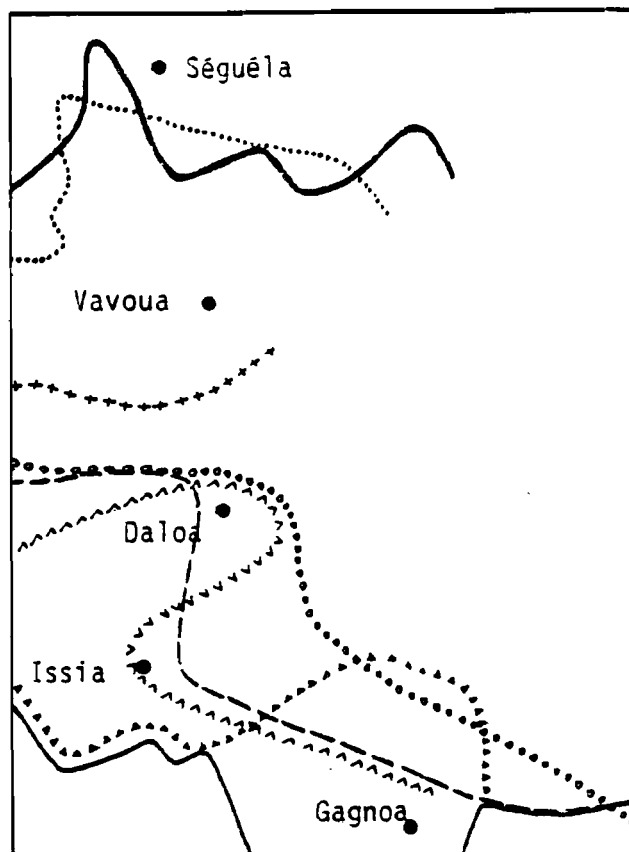
La marginalité climatique.

La région de Vavoua a donc dorénavant une place qui n'est pas négligeable dans l'agriculture de plantation du centre ouest ivoirien. Pourtant, et en sus des autres faits déjà évoqués cette place lui avait été refusée dans les projets de développe-

(1) Ministère de l'Agriculture 1975 Développement agricole: Evolution des structures et des productions. 1970-1975

AIRE GEOGRAPHIQUE DES PRINCIPALES CULTURES

Source: BDAP 1965



- Limite zone forestière
- Limite Nord de la riziculture pluviale à 2 cycles assurés
- - - - - Limite Nord de la zone favorable à la banane plantain
- ▲▲▲▲▲ Limite Sud de la région favorable à l'igname
- Limite écologique Nord du cacaoyer
- ~~~~~ Limite écologique Nord des caféiers hygrophiles
- - - - - Limite écologique Nord de l'*Elaeis Guineensis* (palmier à huile)
- { Limite Nord de la zone favorable au manioc
Limite Sud de la zone favorable au coton

(Projet de développement agricole intégré pour la région Centre-Ouest.
Rapport préliminaire, juillet 1977)

ment agricole pour des raisons de marginalité climatique. Une carte éditée par la SATMACI (1) dans un "Projet de Développement Agricole intégré" pour la région du Centre-ouest montre les limites écologiques du caféier hygrophile, du cacaoyer, comme du bananier plantain et du palmier à huile, passer très au sud de Vavoua, donc de la quasi-totalité de la sous-préfecture.

Il est vrai que les rapports administratifs sont nourris de la description de calamités agricoles. Le rapport annuel de 1961 du secteur agricole de Daloa parle d'"une grande saison sèche véritablement meurtrière; elle cesse à Vavoua le 24 mars, ayant compris 143 jours d'aridité absolue... Elle aura eu pour résultat de perturber presque en tous lieux le calendrier des mises en place vivrières et de réduire à néant les prémices cacaoyers intérimaires, sans qu'il s'ensuive toutefois des incidences irrémédiables sur la fécondité finale de ces productions. Mais il en ira tout autrement de ses implications caféicoles qui annoncent d'emblée un effondrement désastreux de la récolte à venir. Dès lors les jeux sont faits sans que le grand hivernage puisse y changer grand-chose".

De nombreux rapports ultérieurs reprennent l'antienne de la sécheresse, apparemment plus la norme que l'exception. En 1965, "toutes ou presque toutes les plantations créées cette année et même les années précédentes ont subi l'effet d'une sécheresse sans précédent qui a déçu tous nos espoirs"(2); en 1970, "en raison d'une pluviométrie déficiente cette année encore nos prévisions les plus optimistes sont devenues apparemment des rêves irréalisables"(3); en 1973, "la grande sécheresse qui sévit sur le pays n'a pas épargné la circonscription"(4) et en 1974, "la grande sécheresse de l'année dernière a eu des répercussions sur la campagne caféière et cacaoyère"(5).

Les exigences écologiques précises du caféier et du cacaoyer sont difficiles à définir (6). Il est couramment admis que le caféier accepte moins d'humidité que le cacaoyer. Sur la carte de la SATMACI cependant les limites fixées aux deux plantes se recouvrent à peu près exactement. Et un "Programme de développement de la production cacaoyère"(7) donne les indicateurs permettant la classification des zones climatiques par rapport à la culture du cacaoyer:

-
- (1) SATMACI: Société d'Assistance Technique pour la Modernisation Agricole de la Côte d'Ivoire.
 - (2) Rapport annuel de la sous-préfecture de Vavoua. 1965
 - (3) Rapport de la sous-préfecture de Vavoua. Juin 1970
 - (4) Rapport de la sous-préfecture de Vavoua. Février-mars 1973
 - (5) Rapport de la sous-préfecture de Vavoua. Janvier 1974
 - (6) "Il apparaît extrêmement difficile de définir le milieu écologique idéal du cacaoyer". BRAUDEAU J. 1969 Le cacaoyer
 - (7) SEDES. 1979 Paris

Classification des zones climatiques pour la culture du cacaoyer

	Pluviométrie annuelle (mm)	Déficit hydrique cumulé (mm)	Fréquence de sécheresse
Très bonne	> 1500	< 350	< 2
Bonne	> 1400	< 400	< 3
Moyenne	> 1200	≤ 400	≤ 3
Marginale	> 1200	> 400	
	ou < 1200	< 400	
Très marginale	< 1200	> 400	

La fréquence de sécheresse, c'est le nombre de chances, sur 10 ans, d'avoir une saison sèche avec moins de 50 mm de pluies dans trois mois consécutifs(1). Le déficit hydrique cumulé est la différence entre l'évapotranspiration potentielle (ETP) annuelle et les précipitations effectives.

Au regard de ces critères, la zone étudiée apparaît effectivement marginale. Le total moyen des précipitations à Vavoua est de 1269 mm (moyenne 1961-1975). La répartition de ces précipitations est caractéristique des rythmes pluviométriques du sud ivoirien: régime à deux maxima, le premier en juin, le second, maximum absolu, en septembre, avec une moyenne de 245 mm pour ce mois. La grande saison sèche débute aux alentours du mois de novembre. Décembre et janvier sont des mois secs (9,7 et 8,9 mm de pluies respectivement en moyenne); les pluies reprennent en février (76,7 mm) et mars (87,2 mm).

Répartition mensuelle des précipitations à Vavoua
moyenne 1961-1975. Source ASECNA

J	F	M	A	M	J	Jt	At	S	O	N	D
8,9	76,7	87,2	127,1	130,2	170,2	83,7	163,4	245,7	120,8	45,9	9,7

L'évapotranspiration potentielle calculée à partir de la formule de Turc corrigée est de 1472 mm à Vavoua, soit un déficit hydrique cumulé d'environ 200 mm.

(1) SATMACI Département cacao. Rapport annuel 1974.

La fréquence des sécheresses est l'élément le plus défavorable. Pour les années 1961-1979, Vavoua a enregistré onze périodes de sécheresse selon la définition donnée, en l'espace de dix-huit cycles annuels complets:

Vavoua: Total des pluies enregistré pendant trois mois consécutifs; total inférieur à 50 mm.

Novembre 1961-janvier 1962	25
Décembre 1963-février 1964	6
Novembre 1965-janvier 1966	18
Novembre 1966-janvier 1967	14
Novembre 1967-Janvier 1968	34
Décembre 1969-février 1970	5
Novembre 1970-janvier 1971	38
Décembre 1971-février 1972	24
Novembre 1972-janvier 1973	0
Novembre 1974-janvier 1975	0
Décembre 1978-février 1979	44

(Source: ASECNA)

Dans le même laps de temps, Daloa n'a connu que quatre périodes de sécheresse, dont une seulement simultanée, et un peu moins accentuées.

Daloa: même définition

Décembre 1968-février 1969	41
Novembre 1970-janvier 1971	25
Décembre 1973-février 1974	28
Novembre 1975-janvier 1976	40

(Source: ASECNA)

Précipitations et niveau de production caféière

Les liens précis entre le total et la répartition des précipitations d'une part et les résultats de la production caféière ou cacaoyère d'autre part sont difficiles à établir. Les chiffres de production sont lacunaires et empreints d'inexactitude. Il est nécessaire de tenir compte, sur l'étendue de la période considérée, d'une augmentation des superficies plantées, augmentation impossible à chiffrer. Les structures des exploitations agricoles ont pu évoluer. Et, enfin, les relevés de précipitations sont uniquement mensuels, donc peu précis.

Vavoua: Répartition des Précipitations et Niveau de la Production Caféière.

	Total des Précipitations Décembre-Février	Total des Précipitations Avril-Octobre	dont Total des Précipitations Juillet-Août	Production de Café(t.)
Moyenne	117mm (sur 13 années)	1005mm (sur 14 années)	227mm (sur 14 années)	
1960				360
1961	02	953	203	100
1963	308	1074	221	1116
1964	6	1084	106	1420
1967	86	983	194	3309
1968	154	1511	608	2550
1969	56	899	178	2987
1970	5	1148	389	2199
1971	118	967	170	4524
1972	24	981	60	3986
1973	76	1013	362	2709
1974	105	1055	177	5632
1975	112	742	183	7488
1978	335	624	66	9286
1979	44	1037	339	3299

Nonobstant ces remarques et compte tenu d'une tendance continue à la croissance de la production caféière, celle-ci, dans les chiffres cités pour la sous-préfecture de Vavoua, montre quelques irrégularités fortes: forte baisse en 1961 par rapport à 1960, en 1970 par rapport à 1969, en 1973 par rapport à 1972, en 1979 par rapport à 1978.

Trois éléments peuvent être considérés: le total des pluies pendant la grande saison sèche ouvrant l'année culturale, de décembre à février(1); le total des pluies pendant la saison des pluies dans son ensemble, d'avril à octobre inclus; le total des pluies pendant la rémission pluviométrique de juillet-août.

La corrélation avec le total des pluies de grande saison sèche, caractéristique de ces sécheresses si souvent décrites, n'est pas totalement satisfaisante. Il est vrai que les périodes de décembre à février précédant les récoltes de 1970, 1973 et 1979 ont connu des précipitations faibles: respectivement 5, 76 et 44 mm pour une moyenne (sur 13 ans) de 117 mm pour ces trois mois. Les données manquent pour le mois de décembre 1960; les mois de janvier et de février 1961 ont été totalement secs; en faisant référence au rapport de 1961 du secteur agricole de Daloa (cf p.45), il est possible d'indiquer, en regard du très faible niveau de la récolte de 1961, une grande saison sèche très accentuée.

Condition apparemment nécessaire, la gravité de la sécheresse de la grande saison sèche n'est cependant pas suffisante pour l'obtention d'une faible récolte: de décembre 1963 à février 1964, il est tombé 6 mm de pluie; la récolte de 1964 semble néanmoins avoir été d'un niveau normal: 1420 tonnes en 1964, 1116 en 1963.

Au contraire le total des pluies tombant d'avril à octobre apparaît sans lien précis avec le niveau de la production. Sur quatorze années, le total moyen de ces sept mois a été de 1005 mm. En 1961, il est tombé 953 mm, soit moins de la moyenne; 1148 en 1970, soit plus de la moyenne, 1013 en 1973, soit la moyenne, comme en 1979: 1037 mm. En outre, il était tombé 1511 mm en 1968 pour une petite récolte, et 742 mm en 1975 pour une récolte en progression sensible.

Plus que le total de ces pluies, leur rythme semble important. Sur quatorze années, les deux mois de juillet-août ont reçu en moyenne 227 mm. En 1970, 1973 et 1979, années de faible

(1) "En Côte d'Ivoire, les floraisons utiles se placent de décembre à février". MARTIN J.P. 1970 Le caféier cours ENSA Abidjan 55p.

récolte, ce total a été largement dépassé: respectivement 389, 362, 359 mm. Sur ces quatorze années; la moyenne a été dépassée une seule autre fois: 608 mm en 1968; là encore, le niveau de la production a été, semble-t-il médiocre. Au contraire de faibles précipitations pendant ces mois ne nuisent pas: 60 mm en 1972 pour un niveau de récolte "normal", 66 mm en 1978.

Dependant, en 1961, ce chiffre a été de 203 mm, soit la moyenne. Deux éléments peuvent expliquer cette disjonction: le caractère "exceptionnel"(1) du niveau de la récolte de 1960; le caractère exceptionnel de la sécheresse de 1960-1961, qui a pu en particulier provoquer des incendies qui, même ponctuels, ont pu avoir une forte influence sur une production encore faible en valeur absolue.

De par sa localisation, Vavoua est à la transition entre deux climats différents, le climat "guinéen forestier" d'A. Aubréville, ou "équatorial attiénié" de G. Rougerie d'une part et le climat "soudano-guinéen" d'A. Aubréville ou "sub-équatorial baouléen" de G. Rougerie; la différence entre les deux tient au rythme des précipitations, bimodal dans le premier cas, unimodal dans le second.

La rigueur accentuée de la grande saison sèche, l'escamotage de la petite saison sèche, quand ils se conjuguent, c'est-à-dire quand la région de Vavoua passe, pour une année, sur le "versant soudanien" rendent compte des baisses les plus accentuées de la production caféière. C'est au total une année sur trois ou une année sur quatre qui est ainsi, par le rythme et non par le total des précipitations, défavorable à la production caféière. La marginalité climatique, réelle, s'exprime ainsi plus par l'irrégularité du niveau de la production caféière que par une médiocrité constante.

Au contraire, les chiffres de production cacaoyère sont beaucoup plus réguliers.

Cette marginalité climatique, qui apparaissait essentielle dans le cadre colonial ou même dans le cadre ivoirien considéré dans son ensemble, à un niveau théorique, a perdu de sa substance sous l'effet d'une mise en valeur assurée, pour une bonne part, par les immigrants Mossi.

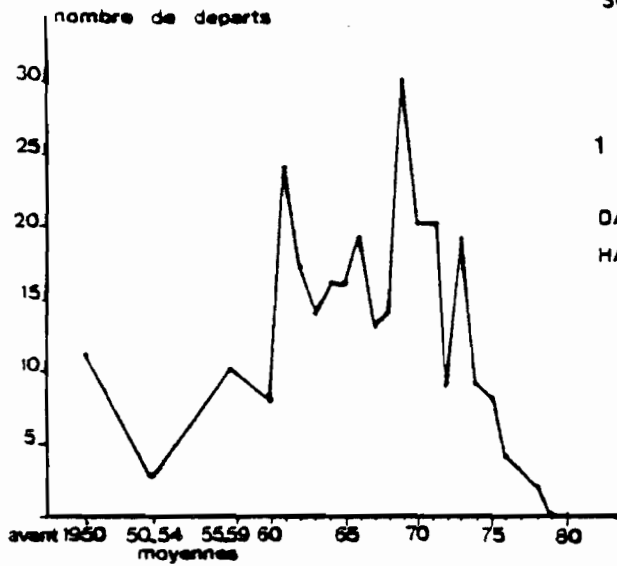
(1) Secteur agricole de Daloa. Rapport annuel 1961.

CHAPITRE VI : L'IMMIGRATION MOSSI

Dans la zone étudiée, les premiers immigrants furent des Baoulé. Certains d'entre eux avaient été emmenés à Daloa et à Vavoua du temps des travaux forcés, avant 1946. Les premiers campements créés par les Baoulé furent Konankro et Maffia, au nord de la ville de Vavoua, vers 1950. Cette immigration Baoulé a rapidement été supplantée par l'immigration Mossi.

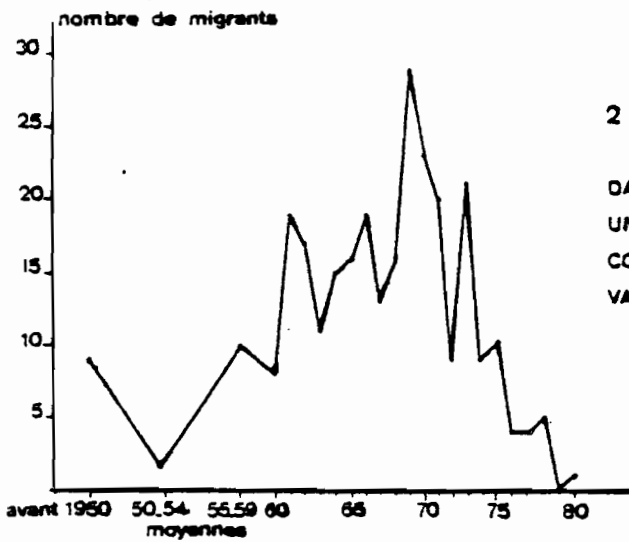
Les premiers immigrants Mossi sont arrivés entre 1951 et 1954. D'abord installés à Bouhitafila, ils ont ensuite créé le campement de PK5. Le chef de ce village se flatte que PK5 ait, un temps, abrité tous les fondateurs des autres villages Mossi. Ont ainsi été ultérieurement créés PK8 et Koetenga, enfin PK10. L'établissement d'une chronologie précise dépend de l'appréciation par leurs habitants du moment où le campement devient groupement villageois: vers 1956 pour PK5, 1957 pour PK8, 1957-1958 pour Koetenga, 1958 enfin pour PK10; le campement de Koetenga 2 est nettement plus récent: il a été créé en 1965.

SOURCES : Enquêtes planteurs



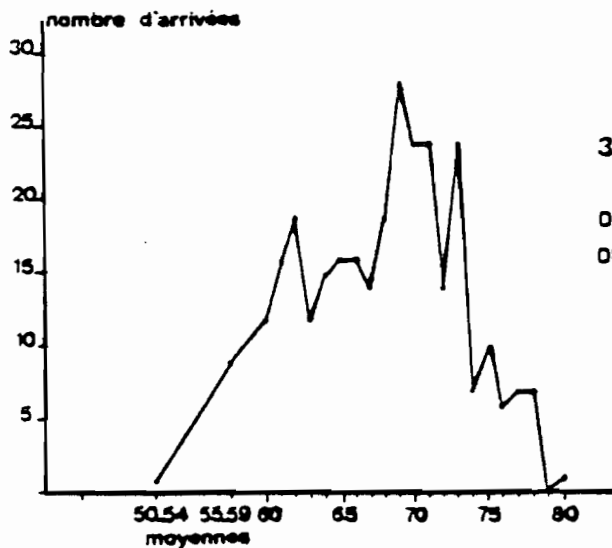
1

DATE DU PREMIER DEPART HORS DE HAUTE VOLTA DES PLANTEURS MOSSI



2

DATE DU DEPART DE HAUTE VOLTA POUR UNE MIGRATION (directe ou indirecte) AYANT CONDUIT LE MOSSI DANS LA REGION DE VAVOUA (sans retour intermédiaire en Haute Volta)



3

DATE DE L'ARRIVEE DANS LA ZONE ETUDIEE DES PLANTEURS MOSSI

Les phases des mouvements migratoires Mossi

L'étude chronologique des mouvements migratoires Mossi peut être menée à partir de trois données: la date du premier départ hors de Haute-Volta des planteurs de Vavoua; la date du début de la migration ayant conduit, directement ou indirectement, le planteur jusqu'à Vavoua; la date d'arrivée à Vavoua des planteurs Mossi(1).

Les trois courbes correspondant à ces trois phénomènes ont des allures très voisines: la plus grande partie des planteurs Mossi sont venus directement à Vavoua dès leur première migration hors de Haute-Volta. Elles montrent d'abord une forte concentration dans le temps de la migration Mossi: celle-ci débute vers le début des années 1950; elle paraît fléchir à partir de 1975. Il est nécessaire cependant de noter que l'enquête ne concerne que les planteurs, certains aides-familiaux pouvant ultérieurement devenir planteur et arrivés récemment à Vavoua ne sont donc pas comptabilisés. Un ralentissement des arrivées à Vavoua est, malgré tout, net.

Au cours de ces vingt-cinq à trente années de mouvements migratoires les plus nombreux, le nombre de départs du Pays Mossi, le nombre d'arrivée dans la zone étudiée ont été très irréguliers. En 1960, les départs hors de Haute-Volta sont en baisse par rapport au nombre moyen enregistré entre 1955 et 1959, cependant que le nombre d'arrivées à Vavoua est en légère hausse. 1961 et 1962 sont des années de départ hors du Pays Mossi et d'arrivées à Vavoua assez nombreux. Les années 1963 à 1967 sont des années de répit, à un niveau cependant assez élevé; les mouvements migratoires s'amplifient entre 1968 et 1973 avec une chute intercalaire brutale en 1972 et avant de décroître après 1975.

Dans une certaine mesure, il est possible de retrouver pour ces cas particuliers des analogies avec l'évolution d'ensemble des mouvements de population à partir du Pays Mossi(2). La "turbulence migratoire" y naît d'une façon générale à partir de 1950-1955, après le vote de la loi du 11 avril 1946 abolissant le travail forcé. A partir de 1950, les cours du café connaissent une hausse très forte, la pointe extrême étant atteinte en mai 1954; et à partir de 1955, la Côte d'Ivoire offre des conditions de travail similaires sinon supérieures à celles consenties

(1) Source: Enquête "Planteurs" de la mission Trypanosomiase. 341 planteurs enquêtés.

(2) Enquête sur les mouvements de population à partir du Pays Mossi (Haute-Volta).

I: Les migrations internes Mossi Deux fascicules 1975

II: Les migrations de travail Mossi Trois fascicules 1975

III: Milieux ruraux Mossi; aspects économiques Un fasc. 1975
Rapport de synthèse Deux fascicules. ORSTOM Ouagadougou

en Gold Coast où les conditions d'emploi, au contraire, se dégradent.

La pause du début des années 1960, pendant laquelle la société Mossi dans son ensemble parvient à enrayer l'essor des flux de migrants vers la Côte d'Ivoire en raison des espoirs nés de l'indépendance en 1960, est, pour la zone étudiée, peu nette.

Par contre, la "pointe" des années 1968-1973 correspond bien au "véritable débordement migratoire" que connaît le Pays Mossi à partir de 1969-1970 consécutif à l'adoption par les autorités voltaïques, en 1966, d'une nouvelle politique économique dite d'austérité, de l'abandon d'une importante action de développement menée depuis plusieurs années en Pays Mossi et qui se termine par un échec et, enfin, d'un cycle de mauvaises années pluviométriques.

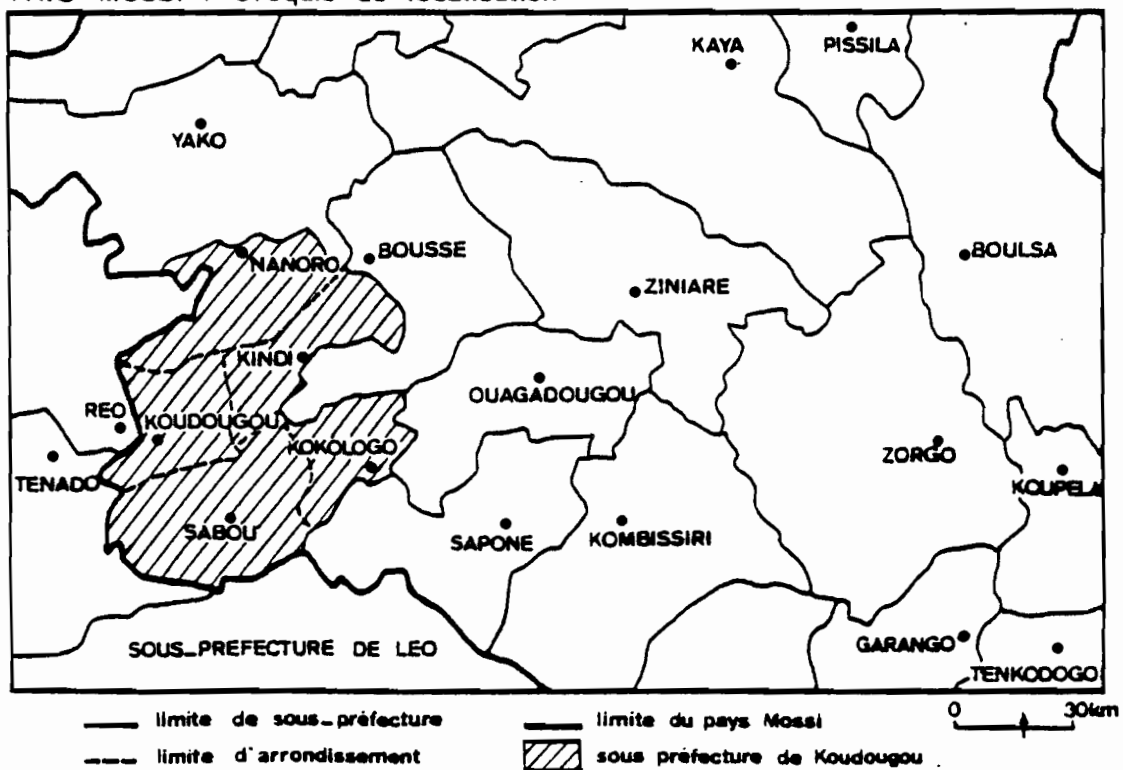
La turbulence migratoire Mossi en Côte d'Ivoire

La courbe des arrivées dans la région de Vavoua est légèrement décalée, au bénéfice des années plus récentes, par rapport à celle du début des cheminements migratoires ayant finalement amené les planteurs jusqu'à Vavoua. En effet, ces cheminements ont été plus ou moins directs, retardant d'autant la date d'arrivée à Vavoua.

Planteurs Mossi: Types de cheminement migratoire, selon les périodes d'arrivée

	Périodes d'arrivée dans la zone étudiée						
	1950-54	1955-59	1960-64	1965-69	1970-74	1975-79	1950-1979
Nombre de Planteurs arrivés directement	1	28	58	85	74	17	264
Nombre de Planteurs arrivés indirectement (sans retour intermédiaire en Haute-Volta)	6	16	16	7	19	13	77

PAYS MOSSI : Croquis de localisation



Au début de l'immigration des Mossi, ceux-ci sont arrivés dans la région de Vavoua après "étape" en Côte d'Ivoire. Au cours des années 1960, l'immigration est essentiellement une immigration directe, surtout entre 1965 et 1969. Au contraire, dans les dernières années, la place des Mossi arrivés après être restés, pour des périodes plus ou moins longues, dans d'autres régions ivoiriennes, s'est accrue nettement, montrant ainsi une sorte de turbulence migratoire Mossi externe au Pays Mossi.

Les raisons invoquées par les planteurs ayant ainsi changé de lieu de résidence et de travail en Côte d'Ivoire, pour les deux périodes, avant 1965 et après 1970, sont d'ordre différent. Pendant la première période, la quasi-totalité des Mossi ayant ainsi "déménagé" l'ont fait pour se rapprocher de parents, de connaissances habitant déjà dans les villages Mossi de la zone étudiée. Les raisons données pour expliquer les arrivées indirectes après 1970 tiennent aux conditions d'exploitation dans les régions quittées: plantation ne réussissant pas sur une terre trop médiocre, impossibilité d'agrandir la plantation, mauvaises relations avec le voisinage. Cette reprise de la turbulence migratoire en territoire ivoirien semble être un symptôme d'un début de manque de terre dans les régions de plantation plus anciennes et plus peuplées: Pays Agni, marges méridionales du Pays Baoulé, région de Zuénoula.

Les régions d'origine des immigrants Mossi

Le bassin migratoire en Haute-Volta, dont sont originaires les planteurs Mossi de la zone étudiée, est étroit: il est centré sur la partie nord de la sous-préfecture de Koudougou, dans le Pays Mossi: 455 planteurs, sur un total de 519 (1) sont originaires de cette sous-préfecture, dont 142 de l'arrondissement de Kindi, 138 de celui de Koudougou(2), 103 de celui de Nanoro. Certains villages ont fourni de forts contingents à cette émigration: c'est surtout le cas du village de Lallé, arrondissement de Kindi, qui a fourni 129 des 142 planteurs originaires de cet arrondissement(3).

48 planteurs seulement sont venus d'autres sous-préfectures du Pays Mossi, dont la moitié de celle de Yako, voisine par le nord de la sous-préfecture de Koudougou.

(1) Source: recensement mission Trypanosomiase.

(2) Avec une assez forte imprécision, par excès, sur ce chiffre, arrondissement et sous-préfecture ayant pu être parfois confondus au cours des enquêtes.

(3) La population résidente de ce village était estimée au recensement de 1975 à 1995 personnes. Institut National de la Statistique et de la Démographie. République de Haute-Volta. Fichier des villages. Décembre 1979

Enfin, 16 planteurs sont originaires de sous-préfectures situées hors du Pays Mossi traditionnel, l'entourant à l'ouest et au sud: Leo (10), Tenado (3), Reo, Tougan et Boromo.

La part de ces différentes régions dans l'origine des planteurs varie selon les villages Mossi de la zone de Vavoua, selon aussi leur période d'arrivée. A ces deux égards, PK5 et PK8 présentent des caractéristiques semblables: une origine quasi-exclusive des planteurs de la sous-préfecture de Koudougou (30 sur 31 pour PK5; 153 sur 155 pour PK8); une certaine homogénéité également dans l'origine à l'échelle des arrondissements: arrondissements de Jabou (près du tiers) et de Koudougou (plus de la moitié) pour PK5, arrondissement de Kindi essentiellement pour PK8: plus de la moitié (33), dont la presque totalité (33) sont originaires du village de Lallé. A côté figurent encore en bonne place les arrondissements de Nanoro (57) et de Koudougou (47), mais fréquemment pour des villages différents de ceux dont sont originaires les habitants de PK5.

Cette répartition des origines, autre ressemblance entre les deux villages, est restée assez stable pendant les différentes périodes. A quelques moments toutefois la place des arrondissements déjà dominants a pu s'accroître: 15 arrivées de Koudougou sur un total de 22 en 1970-1974 à PK5, 22 sur 29 en provenance de Kindi à PK8 de 1965 à 1969.

PK10 et Koetenga sont, selon ces mêmes critères, assez semblables également, tout en s'opposant point à point à PK5 et PK8. L'origine des immigrants est très différenciée. La part de la sous-préfecture de Koudougou n'est plus aussi forte: sur un total, pour les quatre villages, de 64 planteurs venant de sous-préfectures hors celle de Koudougou, 43 ont été recensés à PK10, soit presque le quart des planteurs de ce village, 18 à Koetenga, le cinquième des planteurs du village, soit 61 à eux deux. Et au sein de la sous-préfecture de Koudougou, aucun arrondissement ne domine nettement, sauf celui de Nanoro pour PK10 au cours de la période antérieure à 1960; les effectifs concernés sont cependant très faibles; cette prépondérance disparaît ensuite.

Le deuxième aspect original est l'accentuation de cette diversité des origines dans les années les plus récentes. La part des originaires des sous-préfectures hors Koudougou est pour les années 1975-1979 supérieure à un tiers (21 sur 59) à PK10, proche de la moitié (mais sur un total bien restreint, 4 et 9) à Koetenga.

Deux facteurs expliquent cette partition, PK5 et PK8 d'un côté, PK10 et Koetenga de l'autre.

Les relations familiales et de voisinage dans le village d'origine sont essentielles. Ce village d'origine des premiers arrivés fournit par la suite toujours une part importante des immigrants.

Les plus anciens de PK5 sont originaires de l'arrondissement de Sabou, pour partie du village de Sourgou. L'un d'entre eux vient de Kindi. A PK8, les fondateurs sont de Lallé; un parmi les premiers arrivés est de Seguedin-Konkistinga (arrondissement de Nanoro). Si les chefs de PK10 et de Koetenga sont aussi venus de Lallé, il n'est pas possible de trouver dans ces villages de noyau aussi étoffé de planteurs venus tôt d'un même village. C'est là sans doute un effet de la plus grande ancienneté relative, donc de leur caractère véritablement pionnier, de PK5 et PK8: dans un pays étranger, dans un environnement nouveau, les premiers venus, afin d'affermir leur implantation, ont fait appel aux membres de leurs familles restés en Haute-Volta. Ce n'est qu'à PK5 et PK8 que de nombreux planteurs ont indiqué: "c'est mon frère qui m'a fait venir", ou bien, "j'ai été emmené par le chef qui était venu me chercher". Cette politique a été la plus accentuée à PK8. Ainsi, d'après l'enquête sur les planteurs, sur 44 planteurs arrivés dans la zone étudiée entre 1955 et 1959, 19 se sont installés à PK8; encore 23 sur 47 de 1960 à 1962.

Cette véritable politique de peuplement se dénote aussi dans les processus d'acquisition, par les nouveaux arrivés, de la première terre, donc en fait de leur implantation stable. Cette acquisition peut se faire soit en traitant directement avec un propriétaire coutumier soit par l'intermédiaire d'un Mossi plus anciennement installé, en particulier du même village. Pour PK8 en particulier, nombreux sont les planteurs ayant indiqué avoir reçu leur portion de forêt de l'ancien chef K., qui a ainsi procédé à une véritable opération de lotissement de sa forêt.

Cette politique de peuplement est responsable du nombre assez soutenu d'arrivée à Vavoua autour de l'année 1960, contrairement à la pause observée dans l'émigration à partir de l'ensemble du Pays Mossi. Elle est aussi certainement à l'origine du rôle

(1) Voir la carte "Origine de la propriété de la terre". p.87

Planteurs Mossi: Première région ivoirienne d'installation lors du cheminement migratoire indirect aboutissant à la zone d'étude.(1)

Période d'arrivée à Vavoua	Région de Zuénoula	Pays Agni	Pays Baoulé	Région de Bouaflé	Pays Bété	Région d'Abidjan	Autres
1950-1954	6						
1955-1959	14			2			
1960-1964	7		3	3	1		2
1965-1969	3	1		2			1
1970-1974	10	2	2	2		2	1
1975-1979	5	3		1	1	1	2
1950-1979	45	6	5	10	2	3	6

(1) Sans retour intermédiaire en Haute-Volta. À part trois ou quatre cas, la première région ivoirienne atteinte est la seule étape avant Vavoua

prééminemment joué, pour l'ensemble des Mossi de la zone étudiée, par le chef de PK8: celui-ci entretient avec la Haute-Volta des liens très étroits au travers de voyages fréquents et au profit de tous les Mossi.

Des liens familiaux moins développés, une localisation beaucoup plus proche des zones de plantation et de forêt sont les facteurs de la plus grande hétérogénéité de l'origine des planteurs de PK10 et Koetenga. Les immigrants que rien de particulier n'attachait à un village quelconque se sont de préférence fixés au plus près des plantations. Et, actuellement, la dernière zone où le développement des plantations est encore possible est la forêt du Dé. PK10 en est le village le plus proche; il a accueilli 60 des 101 planteurs installés depuis 1975 dans les quatre villages.

Liens familiaux et proximité de l'exploitation sont d'ailleurs les deux explications avancées par les 18 planteurs qui (à l'exception des tout premiers arrivants et en particulier des fondateurs) ont changé de village à l'intérieur de la zone étudiée. Les plus nombreux, après avoir obtenu leur première terre sont partis de PK5 ou de PK8 pour se rapprocher de celle-ci. Quatre ont remonté le sens général pour aller de PK8 à PK5 afin de se retrouver avec de proches relations.

Le rôle initiateur de Zuénoula

Il est aisé de comprendre que, de bouche à oreille, la nouvelle transmise de terres vierges et disponibles ait fait s'amplifier l'immigration Mossi. Ce qui pose plutôt problème est l'origine de cette connaissance; c'est de l'arrivée des premiers immigrants voltaïques dans la zone étudiée qu'il faut aussi rendre compte. Le tableau des itinéraires suivis par les Mossi devenus planteurs à Vavoua(1) montre l'importance du rôle initiateur de Zuénoula.

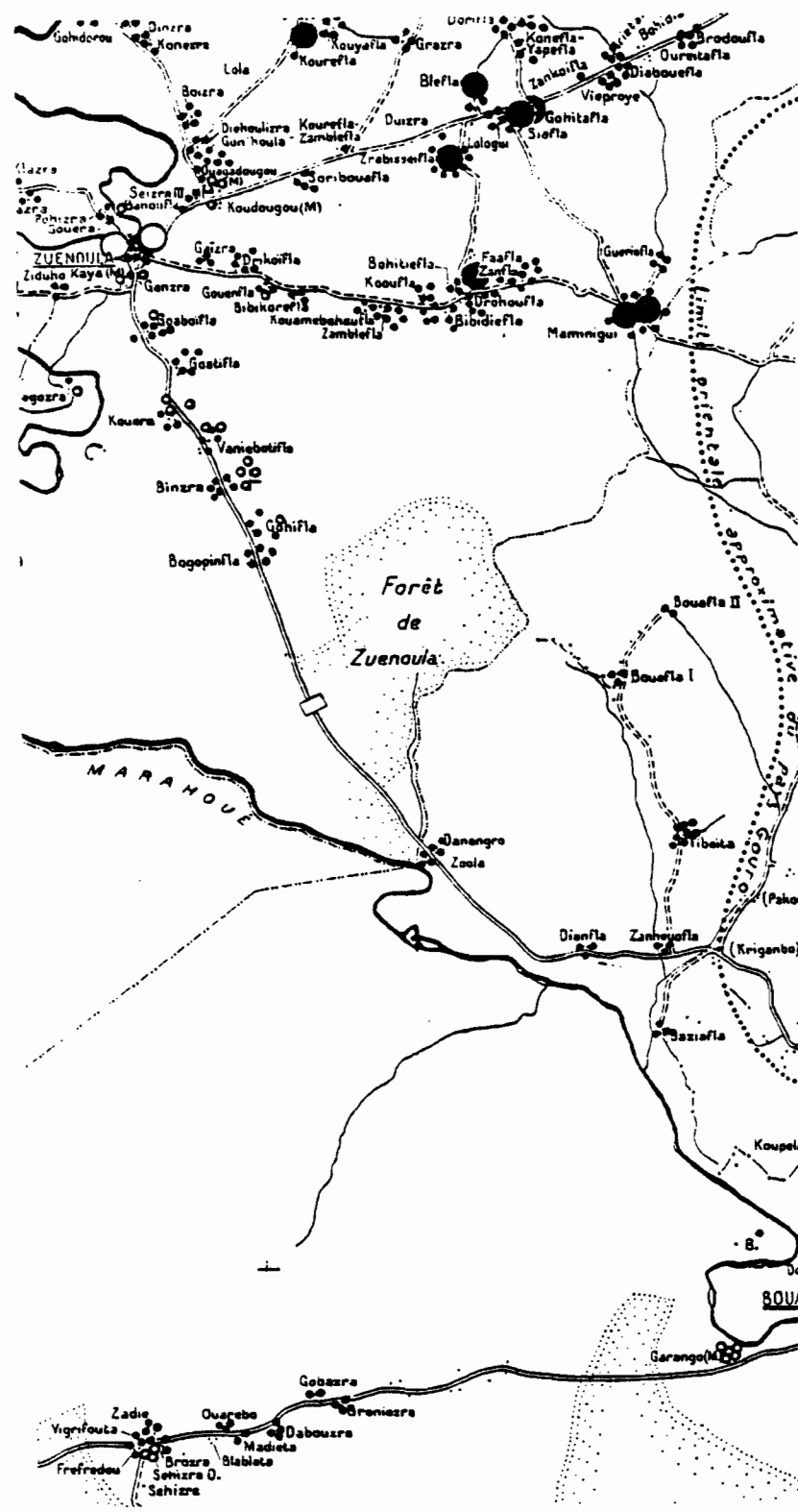
Sur un total de 77 planteurs arrivés indirectement à Vavoua, 45 sont passés par la région de Zuénoula. Ce flux se répartit d'une façon assez uniforme de 1950 à 1979. Mais, de façon relative, la place de Zuénoula est surtout considérable au tout début de l'immigration: tous les premiers arrivés (sauf un arrivé directement en 1954), et en particulier tous les fondateurs des villages Mossi, sont passés par Zuénoula. Ils sont passés par

(1) Source: enquête planteur.

Luénoûla et Bouaflé: les villages de colonisation officielle Nosi

PAYS GOURO
CERCLE DE BOUAFLE
CÔTE D'IVOIRE

Légende: (valable dans les limites du cercle)
Mise à jour en janvier 1959



- - - Limite du Cercle
 - - - de Subdivision.
 - Campement.
 - Village (Zidouhé)
 - Bourg **SINFRA** (Chef-lieu de Subdivision du Cercle)
 - == Routes de grandes communications
 - Routes de desserte locale
 - - - Pistes d'évacuation carrossables
 - (M) Village messi
 - (B) Village baoulé
 - (D) Village dioula
- Carte dressée d'après les travaux de l'IGN et corrigée d'après les photos aériennes
Nomenclature administrative

0 10 Km

Population

○	étrangère	●	gouro
○		●	

1000 habitant.
100 habitant.
(et fractions de 100 supérieures à 50)

--- Limite de forêt classée.

(MEILLASSOUX C. 1964)

Zuénoula parce qu'ils y avaient de proches parents. Ils en sont partis parce qu'il n'avaient pas réussi à obtenir de la terre pour s'y établir planteur, et ils ont "marché ici pour trouver de la terre".

Sauf deux exceptions, jusqu'en 1960, tous les Mossi arrivés d'une façon indirecte sont passés par Zuénoula. Ce n'est qu'à partir de 1960 que les villages Mossi accueillent des immigrants venus d'autres régions ivoiriennes, en particulier de la région de Bouaflé.

La présence de Mossi dans la région de Zuénoula remonte à l'époque où la plus grande partie de la Haute-Volta, et plus particulièrement le pays Mossi, avait été rattachée à la colonie de Côte d'Ivoire(1). Les hommes d'un côté, l'espace disponible de l'autre: un arrêté du 11 août 1933 crée des villages de colonisation voltaïques, quatre dans la région de Bouaflé (Koupela, Koudougou, Garango, Tenkodogo), trois dans celle de Zuénoula (Ouagadougou, Ziduhokaya, Koudougou). Les Mossi alors déplacés sont originaires de diverses régions du Pays Mossi traditionnel:

Origine des voltaïques des villages de colonisation officielle. 1934

	(2)	(3)	
	Colons	Colons	Manoeuvres
Cercle de Kaya	25	25	175
Cercle de Koudougou	24	244	70
Cercle de Ouagadougou	176	175	60
Cercle de Tenkodogo	475	475	80
	700	919	385

La colonisation réussit mieux à Bouaflé qu'à Zuénoula: en 1938, il y a 319 colons à Bouaflé, 119 à Zuénoula. Au recensement de 1975, les quatre villages Mossi de Bouaflé regroupaient 7517 personnes, les trois de Zuénoula 941.

Les villages de colonisation officielle expliquent tout à la fois la "découverte" du massif de la forêt du Dé par les Mossi et l'origine, étroitement rattachée à la sous-préfecture de

(1) Du 5 septembre 1932 au 4 septembre 1947.

(2) TIACOH CARNOT 1981 Historique de l'implantation en milieu forestier ivoirien (Bouaflé, Zuénoula) de villages de colonisation voltaïque de 1934 à 1938. Revue de l'institut d'histoire, d'art et d'archéologie africaines n°6 pp 49-62

(3) MEILLASSOUX C. p.58 (qui indique d'ailleurs un total de 916 pour le nombre de colons).

Koudougou du plus grand nombre des planteurs. En effet, en 1975, sur les 941 Mossi recensés dans les trois villages de la région de Zuénoula, 746 appartenaient au village Koudougou (114 à Kaya, 21 à Ouagadougou). Or, ces noms qui ont été choisis pour les villages reflètent certainement la région d'origine de leurs premiers habitants et sans doute d'une bonne partie de leurs habitants actuels. A contrario, il n'y a parmi les planteurs de Vavoua aucun originaire du centre-est voltaïque, dont Koupela, Tarango et Tenkodogo sont aujourd'hui les trois sous-préfectures; or, les trois villages du même nom sont installés seulement dans la région de Bouaflé, où, en 1975, ils regroupaient 5049 des 7517 Mossi recensés dans les quatre villages cités. Et l'existence d'un "Koudougou" dans la région de Bouaflé peut aussi expliquer la venue de certains Mossi de cette région.

L'immigration Mossi spontanée dans la région de Vavoua, directement liée aux villages de colonisation officielle installés près de Zuénoula dans l'entre-deux-guerres, est, en définitive, assez récente. Les planteurs Mossi les plus anciennement installés n'ont, le plus souvent, qu'une cinquantaine d'années. Et les plus forts contingents des immigrants Mossi sont ceux d'hommes dans la force de l'âge.

CHAPITRE VII : LA DEMOGRAPHIE DES POPULATIONS
MOSSI ET AUTOCHTONE

L'étude démographique est menée à partir du recensement de 1979 de la sous-préfecture et de celui du Secteur de Santé Rurale de Daloa (Docteur Stanghellini). Les chiffres de PK5 manquent pour le recensement de 1979.

La population Mossi: le poids essentiel des hommes jeunes

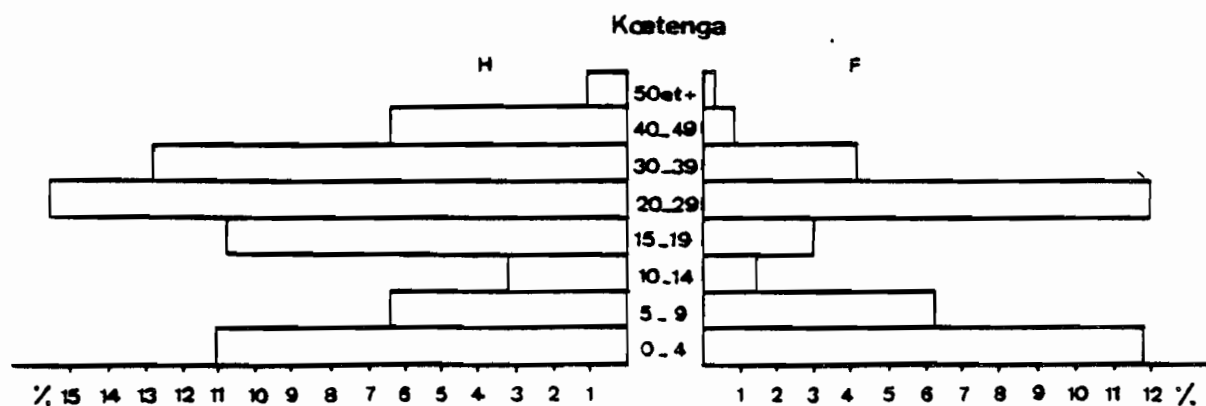
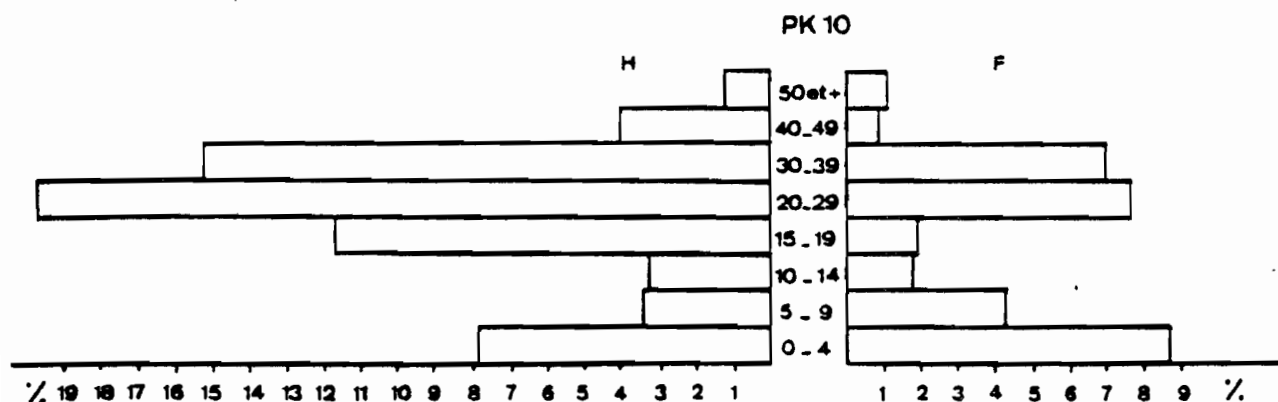
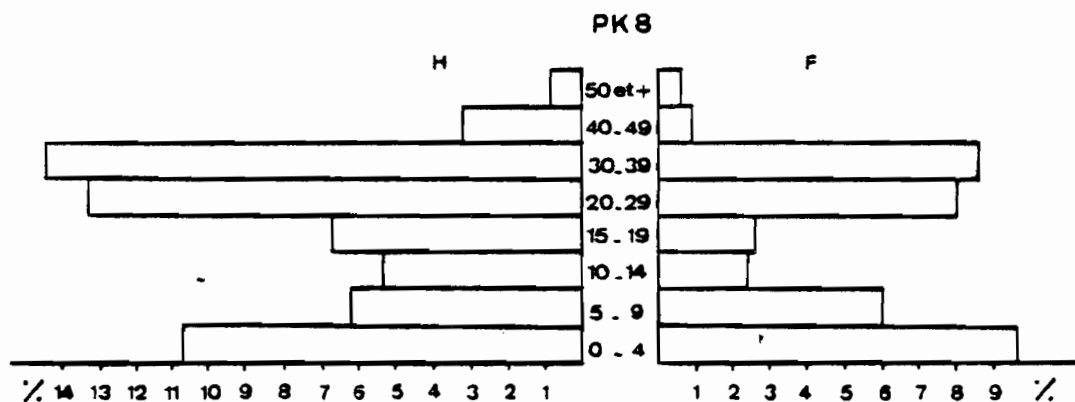
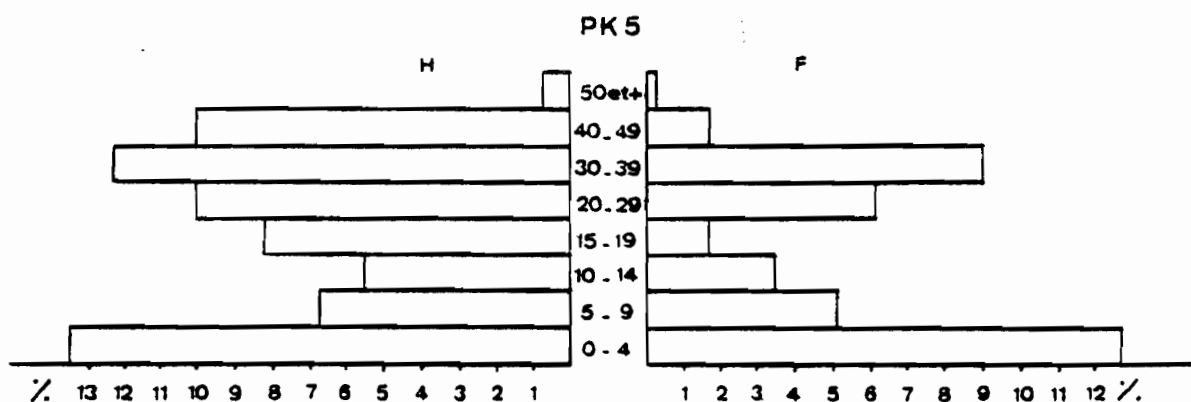
La population des villages Mossi, telle qu'elle ressort du recensement du Secteur de Santé Rurale, se caractérise par le fort déséquilibre entre le nombre des hommes et le nombre des femmes dans la population totale et dans la population adulte.

En moyenne, la part des hommes dans la population totale est de 63,3%, de 68,4% pour la population de 15 ans et plus, soit deux hommes pour une femme. Cette part des hommes

PYRAMIDES DES AGES DE LA POPULATION DES VILLAGES MOSSI

Source : recensement du Dr Stanghellini 1977-1978

Part de chaque tranche d'âge considérée (5 ou 10 ans) dans la population totale



dans la population totale augmente de PK5 à PK8, Koetenga et PK10. A PK10, dans la population âgée de 15 ans et plus, le rapport est de trois hommes pour une femme.

Villages Mossi: Part de la population masculine(en %)

	PK5	PK8	PK10	Koetenga
Dans la population totale	60	61	67	64,4
Dans la population de 15 ans et plus	63,9	64,8	74,2	68,1

(Source: recensement Stanghellini)

La population des villages Mossi se caractérise aussi par sa répartition par classes d'âge qui privilégie les adultes, surtout masculins, jeunes. Au contraire, les classes d'âge de 5 à 15 ans apparaissent peu fournies.

Villages Mossi: Répartition de la population masculine par tranches d'âge (en %)

	PK5	PK8	PK10	Koetenga
0-14 ans	44,6	36,8	22,2	30,8
15-39 ans	52,9	56,6	69,9	59,1
40 ans et +	2,5	6,6	7,9	10,1

(Source: recensement Stanghellini)

C'est à PK5 que la part des plus jeunes dans la population masculine est la plus forte; c'est dans ce village aussi que la part des jeunes adultes est la plus faible. La part des plus jeunes est moins grande et celle des hommes jeunes l'est plus à PK8 et Koetenga. A PK10, ces deux tendances sont très accentuées: les hommes de 15 à 39 ans y sont trois fois plus nombreux que les enfants de sexe masculin.

Ces différences confirment l'inégale ancienneté de la population des village, et en particulier le large développement de l'immigration récente à Koudougou-Carrefour.

Cette inégale ancienneté de la population se traduit aussi par le nombre d'enfants Mossi nés dans les villages de la zone étudiée.

Nombre d'enfants Mossi nés dans la zone étudiée

Période de naissance	PK8	PK10	Koetenga
1955-1959	9	5	10
1960-1964	37	19	18
1965-1969	127	40	44
1970-1974	126	76	120
1975-1979	160	133	150

(Source: recensement sous-préfecture)

C'est dès le milieu des années 1960 que les naissances sont nombreuses à PK8; à partir de 1970 à Koetenga, de 1975 seulement à PK10. Les naissances enregistrées de 1975 à 1979 représentent 34,8% des naissances totales enregistrées à PK8 depuis la création du village, 43,8% à Koetenga et 48,5%, près de la moitié, à PK10.

Cet inégal enracinement se marque enfin dans la structure des mariages, et en particulier dans l'inégale importance de la polygamie, plus développée à PK8, peu fréquente à PK10.

Structure des mariages

	PK8	PK10	Koetenga
Nombre d'hommes mariés	118	155	102
Nombre de femmes mariées	173	183	141
% de monogames	63,3	84,6	73,5
% de bigames	21	14,2	20,5
% d'autres polygames	15,7	1,2	6

(Source: recensement sous-préfecture)

Le pourcentage de monogames à PK8 semble faible: à Kumtaabo, en Pays Mossi, le pourcentage de polygames est de 27%, de 21% dans l'Ouest-Mossi (Dakola)(1).

(1) IMBS F. 1982 p.186

Villages Mossi de PK8, PK10, Koetenga: estimation de la part de la population "flottante" dans la population totale.

	PK8	PK10	KOETENGA
Nombre de Femmes de plus de 20 ans(1)	307	199	219
Nombre de Femmes de 15 à 19 ans(1)	45	24	38
Evaluation du nombre de Femmes mariées	327	215	245
D'où évaluation du nombre d'Hommes mariés (rapport H/F mariés:(2))	224	183	177
Nombre d'Hommes de plus de 20 ans(1)	535	496	414
D'où nombre d'Hommes de plus de 20 ans célibataires	311	313	237
Nombre d'Hommes de 15 à 19 ans(1)	114	146	137
Nombre d'Hommes de 15 à 19 ans nés à Vavoua(2)	23	10	11
D'où nombre d'Hommes de 15 à 19 ans nés en Pays Mossi	91	136	126
Evaluation du nombre de célibataires masculins de plus de 15 ans nés en Pays Mossi	402	449	363
...en % de la population totale du village	23,9	36,5	28,7

Sources: (1) Recensement Docteur Stanghellini
(2) Recensement Sous-Préfecture de Vavoua

La part de la population masculine potentiellement instable

L'utilisation des deux recensements permet l'établissement d'un ordre de grandeur de la population Mossi potentiellement instable, c'est-à-dire sans attache forte avec les villages Mossi de la région de Vavoua. C'est une population de célibataires aides-plantEUR ou manoeuvres, venus du Pays Mossi où ils sont nés. C'est aussi une population masculine: les femmes de plus de 20 ans sont toutes mariées; celles de 15 à 19 ans le sont déjà pour la moitié à PK8, pour les deux tiers à PK10 et Koetenga.

Le tableau cherche ainsi à évaluer la part des hommes célibataires de plus de 15 ans, nés ailleurs qu'à Vavoua dans la population totale du village. Il a été construit en deux étapes. En premier lieu, à partir d'une évaluation du nombre de femmes mariées et d'un rapport entre le nombre des hommes et des femmes mariés, il établit une évaluation du nombre des hommes mariés et donc du nombre des hommes de plus de 20 ans célibataires. Le nombre global cherché est obtenu en ajoutant à ces célibataires masculins de plus de 20 ans les hommes de 15 à 19 ans, groupe dont ont été retranchés ceux recensés en 1979 comme étant nés à Vavoua.

Certains Mossi célibataires sont cependant déjà planteurs, donc stabilisés. Sur 184 planteurs enquêtés dans les campements, 11 étaient célibataires. Plus nombreux que la moyenne à vivre d'une façon constante au campement (sur les onze, sept sont dans ce cas), ils ont plus de chance d'être recensés par des enquêteurs se déplaçant en toutes saisons dans les campements.

A contrario, certains manoeuvres ou aides-plantEUR sont mariés. Le premier cas conduit à une surestimation légère de la population flottante, le second peut conduire à une sous-estimation de ce même nombre. Leurs effets, portant de toutes façons sur des nombres réduits, peuvent s'annuler et ne pas changer fondamentalement la signification d'un nombre qui n'est qu'un ordre de grandeur.

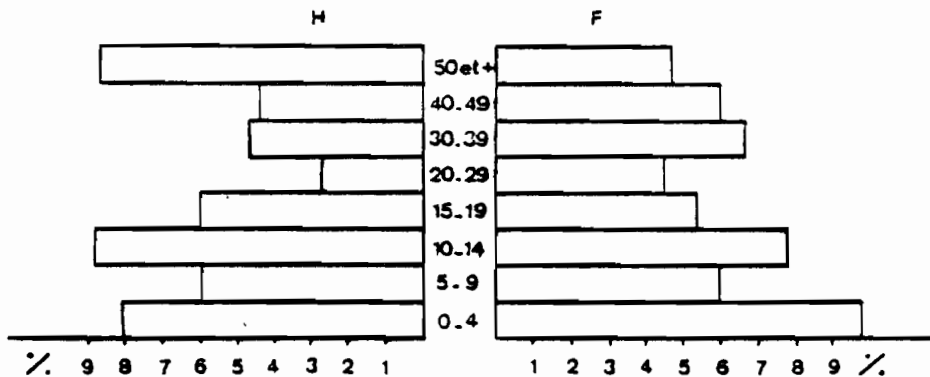
Du fait des analogies précédemment relevées, la part des célibataires masculins de PK5 de plus de 15 ans nés hors de la région de Vavoua doit être proche de celle de PK8. D'autre part si ces évaluations souffrent d'imprécision, cela ne peut être que par défaut. Au total, même sous-estimée, la population potentiellement instable représente plus du quart de la population Mossi totale. A PK10, elle forme plus du tiers de la population du village.

PYRAMIDES DES AGES DE LA POPULATION AUTOCHTONE DES VILLAGES DE BOUHITAFLA, TRAFILA, GOZI.

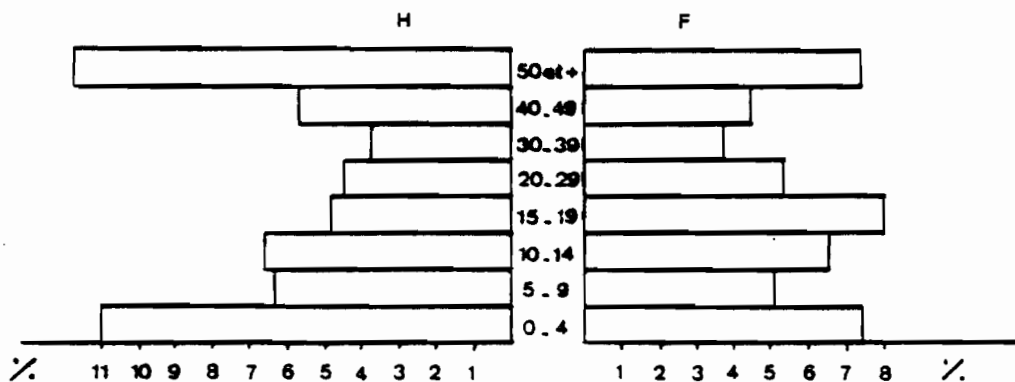
Source : Recensement Sous-préfecture 1979

Part de chaque tranche d'âge considérée(5 ou 10 ans) dans la population totale

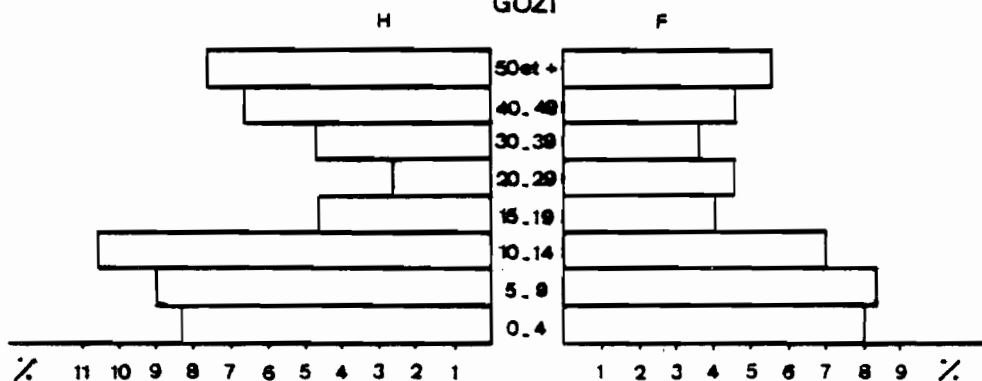
BOUHITAFLA



TRAFILA



GOZI



Cette population représente aussi 41,2% de la population adulte (hommes et femmes de plus de 15 ans) de PK8, 50,5% de celle de PK10, 44% de celle de Koetenga; les pourcentages sont respectivement de 61,9%, 69,1% et 65,8% par rapport à la population adulte masculine: ils sont plus proches les uns des autres compte tenu de la part différente des adultes dans la population totale de chaque village. Ces pourcentages signifient que les manoeuvres et aides-plantEUR, population non enracinée dans la région et dont le nombre est donc susceptible de fluctuations rapides, représentent environ les deux tiers de la force de travail masculine des villages Mossi, près de la moitié encore de la force de travail en incluant les femmes.

Parmi cette population d'au moins 1340 personnes(1), quelle est la part des aides-plantEUR, quelle est celle des manoeuvres? La première est certainement plus grande que la seconde: lors du recensement de la Mission Trypanosomiase ont été recensés dans les villages 489 aides-plantEUR et 209 manoeuvres, soit un pourcentage de 70% d'aides-plantEUR. L'application de ce pourcentage donnerait un nombre de 400 manoeuvres; 340 manoeuvres si l'on estime la part des aides-plantEUR aux trois-quarts du total, 540 si cette part n'est estimée qu'à 60%. La densité de l'espace parcouru par les Mossi des villages Mossi, compte tenu du nombre des manoeuvres, s'élève alors à environ 17 habitants par km².

Une population dans la force de l'âge qui fait défaut dans les villages autochtones

La forte proportion des adultes de 15 à 39 ans singularise la population Mossi par rapport à la population des villages autochtones: elle est de 57,1% en moyenne pour les quatre villages Mossi(2), de 30% à Bouhitafla et Trafla, 24% à Gozi(3), soit, relativement, deux fois plus nombreuse chez les Mossi.

Dans les villages autochtones, les hommes de plus de 50 ans sont plus nombreux que ceux de 15 à 29 ans (respectivement 8,7 % et 8,7% à Bouhitafla, 11,1% et 9,1% à Trafla, 7,5% et 7,1% à Gozi(4)). La population (hommes et femmes) de plus de 50 ans représente à Bouhitafla, Trafla et Gozi entre 12 et 16% de la population totale, soit une proportion environ dix fois plus grande que dans la population Mossi.

- (1) Soit 1214 personnes recensées dans le tableau, plus 127 (25% de la population de PK5).
- (2) Source: recensement Stanghellini
- (3) Source: recensement sous-préfecture 1979
- (4) Source: recensement sous-préfecture 1979

Enfin, le rapport entre le nombre des hommes et celui des femmes est plus équilibré que dans la population Mossi: les hommes représentent 49% de la population de Bouhitaflo, 53% de celle de Traflo, 56% de celle de Tozi(1).

Ainsi, la fraction la plus jeune de la population active, de 15 à 29 ans, forme les classes creuses chez les autochtones, les classes excédentaires chez les Mossi. La répartition démographique, si contrastée, est un ressort majeur du rapport de force établi entre les autochtones et les immigrants voltaïques.

(1) Source: recensement sous-préfecture 1979

CHAPITRE VIII : MOSSI ET AUTOCHTONES.
ATTITUDES ET COHESION. L'ETAT.

La population Mossi, dont la composition démographique montre le dynamisme et la capacité de travail, se caractérise aussi, dans ce mouvement d'immigration et d'installation en terre étrangère, par sa forte cohésion, son organisation collective, sa hiérarchisation aussi. L'attitude des femmes à l'égard des hommes, très soumise, en est un aspect. Un vieux Mossi, analysant les différences qui existent entre les Gouro et les Mossi, trouvait, d'abord, que "les femmes Gouro manquent de respect".

La cohésion Mossi

Plusieurs exemples montrent cette cohésion qui s'est exprimée principalement dans deux types de situations: le face-à-face avec les ivoiriens, la mise en exploitation de la forêt.

Le face-à-face avec les ivoiriens autochtones s'est surtout concrétisé dans les modalités d'accès à la terre. Il n'a pas posé de difficulté majeure. Il fut plus dur avec d'autres concurrents pour la terre, les Baoulé. Nombreux sont ceux qui ont en mémoire les graves incidents qui ont éclaté en 1959. Les Baoulé

en parlent d'ailleurs plus que les Mossi (1). Les versions bien sûr sont différentes quant aux causes et aux circonstances exactes. Elles s'accordent pour reconnaître le meurtre d'un jeune Mossi par un Baoulé, le rassemblement presque immédiat de tous les Mossi déjà installés et l'attaque par eux du campement du meurtrier. Plusieurs Baoulé ont été tués. La rapidité de la réaction, la démonstration de force (dans des conditions de rapport numérique n'ayant rien à voir avec celles existant actuellement; c'était alors les débuts de l'implantation Mossi) ont nettement laissé des traces durables dans les esprits; elles auraient d'ailleurs eu l'occasion de s'exercer aussi à d'autres reprises, mais dans les régions voisines.

Le défrichage de la forêt, le travail de la plantation ont aussi mis en valeur de plusieurs manières la cohésion Mossi. Ce furent les corvées de création des pistes: la carte des paysages montre que l'essentiel des pistes n'est pas l'oeuvre des forestiers; il n'y a qu'à l'extrême sud-est, dans la forêt du Dé, que les pistes qui adoptent là un tracé en larges tronçons orthogonaux empruntent les chemins d'une exploitation forestière récente. Ailleurs, les pistes ont été créées par les Mossi; elles faisaient l'objet d'un travail en commun, chacun étant tenu d'y participer sous peine d'amende(2). Encore maintenant, quand il faut préparer, au moment de la récolte, le passage de véhicules par un débroussaillage, aides-plantateur et manoeuvres se rassemblent à des jours convenus à l'avance en des groupes qui peuvent dépasser la centaine de personnes.

Autre exemple de la participation à l'oeuvre commune: la piste qui s'enfonce vers le nord de la terre Mossi franchit la Lebla qui, aux hautes eaux, s'étale sur un très large lit majeur, restant marécageux le reste de l'année. C'est un Mossi de PK5, anciennement installé et qui avait reçu une portion de forêt au-delà de la Lebla, qui a financé la construction de plusieurs petits ponts en ciment pour en permettre, y compris aux camion-

(1) Les documents conservés à la sous-préfecture sont là-dessus très discrets. Une seule allusion à cet événement a été retrouvée dans le rapport mensuel de décembre 1971 du sous-préfet: "J'ai été appelé à plusieurs reprises, soit pour constater des décès accidentels ou des disparitions mystérieuses de travailleurs voltaïques employés par des ivoiriens. 19 décembre, disparition de Arouna Gansoré, employé du sieur Konan Koffi au PK8, route de Zuénoula. Il y a eu un précédent de ce genre à Vavoua en 1959, si bien qu'averti de cette disparition, je me suis immédiatement rendu sur les lieux pour m'informer des circonstances et inviter Voltaïques et allogènes Baoulé le lendemain à mon bureau pour leur donner des conseils et leur expliquer que la disparition en droit ne signifie pas forcément que le disparu est mort. Cette façon de procéder et surtout les conseils qui ont été bien écoutés ont découragé les belliqueux."

(2) "Ceux qui arrivaient en retard payaient 600F.; ceux qui négligeaient payaient 1200F." Le chef de PK10.

nettes, le franchissement facile. Les autres planteurs utilisant ces ponts l'ont progressivement dédommagé.

Cette cohésion s'exprime aussi dans l'étroitesse des liens entretenus avec les régions d'origine en Haute-Volta. Ceux-ci sont de plusieurs sortes. C'est le retour des plus vieux planteurs dans leur village natal, remplacés alors par leur fils, ou pour les plus jeunes le désir d'y retourner lors de leur vieillesse. C'est le retour saisonnier après la récolte: sur un total de 81 planteurs, 31 font le voyage chaque année; 12 n'y retournent jamais, les autres y vont périodiquement, surtout lorsque la récolte a été bonne. Ce sont aussi des liens matrimoniaux encore étroits: d'après le recensement de 1979 de la sous-préfecture, sur 79 femmes de PK8, PK10 et Koetenga âgées de 15 à 19 ans et mariées, une seule est née à Vavoua, quelques unes sont originaires de la région de Zuénoula; presque toutes sont originaires du Pays Mossi.

La faible cohésion des autochtones

Dans l'attitude des autochtones, quatre faits plus directement sociologiques sont susceptibles d'aider à la compréhension de l'installation nombreuse d'allogènes.

C'est tout d'abord un respect de la hiérarchie médiocre une autorité des chefs contestée. Cette faiblesse de la chefferie a été anciennement reconnue: "L'autorité du chef est peu étendue. Ses attributions se limitent à des conseils donnés dans les petits différends qui peuvent surgir entre les chefs de famille de son village"(1)."Le village a un chef reconnu auquel il n'obéit d'ailleurs qu'assez rarement de bon gré. L'étendue de l'autorité du chef de village est des plus limitées"(2)."Il existe des villages lesquels groupés par races forment une tribu sous l'autorité bien précaire d'un chef de tribu. Le village a un chef dont les fonctions sont des moins étendues... Le chef de village comme le chef de tribu est élu au choix par les habitants et choisi parmi les indigènes les plus riches du village. A sa mort, il est remplacé par celui qui est le plus riche sans que la famille du prédécesseur ait la moindre parcelle d'autorité"(3)."Guro: ethnologie sans chefferie" résume A. Deluz(4).

L'autorité est alors moins liée à la fonction sociale qu'elle ne dépend des qualités individuelles des chefs choisis. A Trafla, les anciens se rappellent l'époque où les plantations

(1) Rapport de la subdivision de Zuénoula 1916

(2) Rapport du cercle des Gouros, poste de Sinfra 1916

(3) Monographie du cercle de Daloa, subdivision de Vavoua. Le pays et la race. 1918

(4) DELUZ A. 1970

étaient peu développées et où le village entretenait un troupeau de bovins important. Le chef de canton était fort respecté. Il est mort vers 1947. Les plantations se sont considérablement agrandies y compris sur les terres proches du village, auparavant terrain de parcours pastoraux; le village n'a plus de bovins; les villageois reconnaissent que, dans le cadre de cette nouvelle économie, il n'y avait plus d'autorité suffisamment forte pour imposer la garde efficace des vaches.

Un autre aspect de la hiérarchie bousculée apparaît dans une lettre du 10 février 1971, conservée à la sous-préfecture, d'un vieux Kouya de Bahoulifla. Il portait plainte contre son neveu "qui se permet de vendre clandestinement mes portions de forêt jusqu'à la limite de Dema aux Baoulé sans mon avis. Je suis le doyen de la famille. Il a voulu me battre quand je suis allé lui demander".

Le deuxième fait, expression particulière de ce qui précède, est l'absence de chefs de terre, de propriété collective, villageoise de la terre. Les indications de ce fait sont nombreuses. Elles apparaissent déjà dans les rapports de l'époque coloniale: "Il n'existe pas de chef politique, chef religieux, chef de terre et chef de guerre"(1); "Aucun chef de terre n'existe chez les tribus Gouro de Zuénoula"(2); et actuellement les anciens de Trafla rapportent que "depuis les aïeux, chaque famille a une portion".

Cette dispersion de la propriété et donc la substitution, dans le cadre de la cession de la terre, de liens individuels à des relations collectives, n'est pas spécifique des Gouro ni des Kouya. Chez les Gban, "en ce qui concerne la cession des terres à des étrangers, elle n'est nullement le fait du toakine (le maître de la terre). Il semble même que ce ne soit pas toujours lui qui sanctionne rituellement l'établissement de l'étranger sur la terre du village mais simplement le chef de la "cour" qui a cédé la terre"(3). Et, chez les Bété, "il n'y a pas de terres vacantes sur le territoire du village, pas davantage de terres communes: toutes les familles, étendues ou restreintes, se sont depuis longtemps déjà partagé le terroir"(4).

(1) Monographie du cercle de Daloa, subdivision de Vavoua. Le pays et la race. 1918

(2) Rapport de la subdivision de Zuénoula. 1916

(3) CHAUVEAU J.P. et RICHARD J. 1975

(4) RAULIN H. 1957

La cession de la terre admise par les autochtones.

Le troisième fait est l'acceptation de la cession des terres à des étrangers: "la terre n'est jamais refusée, même aux étrangers"(1) chez les Gouro. Il en va de même, là encore, chez les Bété: "les Bété, contrairement en cela à la plupart des populations de Côte d'Ivoire, concevaient et admettaient le principe de la cession de leurs terres"(2). La cession de la terre est normalement l'objet de pratiques rituelles: sacrifice d'un poulet, libation d'eau "pour que celui qui obtient la terre ne soit pas blessé en travaillant".

Cette acceptation de la cession de la terre s'accompagne dans les villages autochtones enquêtés d'un certain détachement à l'égard de cette même terre. Les Kouya de Bouhitafla ont un terroir traditionnel qui s'enfonce loin au sud-est vers ceux des villages de la région de Zuénoula. "Un terroir un peu vaste" affirment-ils, en ajoutant qu'"ils n'ont pas le temps pour voir si des gens leur prennent la terre". Les pratiques rituelles sont devenues incertaines; les anciens de Sebouafla ont indiqué que la terre était donnée à celui qui la demandait, en ajoutant que "celui qui est conscient peut offrir un poulet".

Ce désintérêt partiel à l'égard de la terre est, et c'est le dernier fait, à rapprocher d'un désintérêt certain pour le travail de la plantation. "C'est là une constatation quasi-général chez les peuples autochtones de l'ouest de la basse Côte d'Ivoire. Il semble qu'ici comme ailleurs les jeunes gens ne sentent pas d'intérêt immédiat ni lointain en travaillant sur la plantation paternelle, en dehors de l'aîné qui en héritera"(3). Cette attitude est déplorée par les autorités: "Vavoua est une sous-préfecture qui a de l'avenir à cause de son sol qui est propice aux cultures de savane et de forêt. Mais il faudrait que nous, ivoiriens, nous fassions un effort pour mettre la main à la pâte et ne pas laisser notre économie sur l'épaule des étrangers"(4); "A Dananon, Monsieur le Préfet a stigmatisé la paresse et le détachement des Gouro de l'agriculture qui font que le Gouro est en retard. Il les invita par conséquent à sortir de cette léthargie pour s'atteler au travail"(5).

L'émigration des autochtones.

Un aspect éloquent de ce désintérêt est l'importance de l'émigration, qui explique la faible part des adultes jeunes au sein de la population autochtone. La sous-préfecture possède une liste des "fonctionnaires et employés originaires de Bouhitafla"

(1) RICHARD J. 1969

(2) RAULIN H. 1957

(3) RAULIN H. 1957

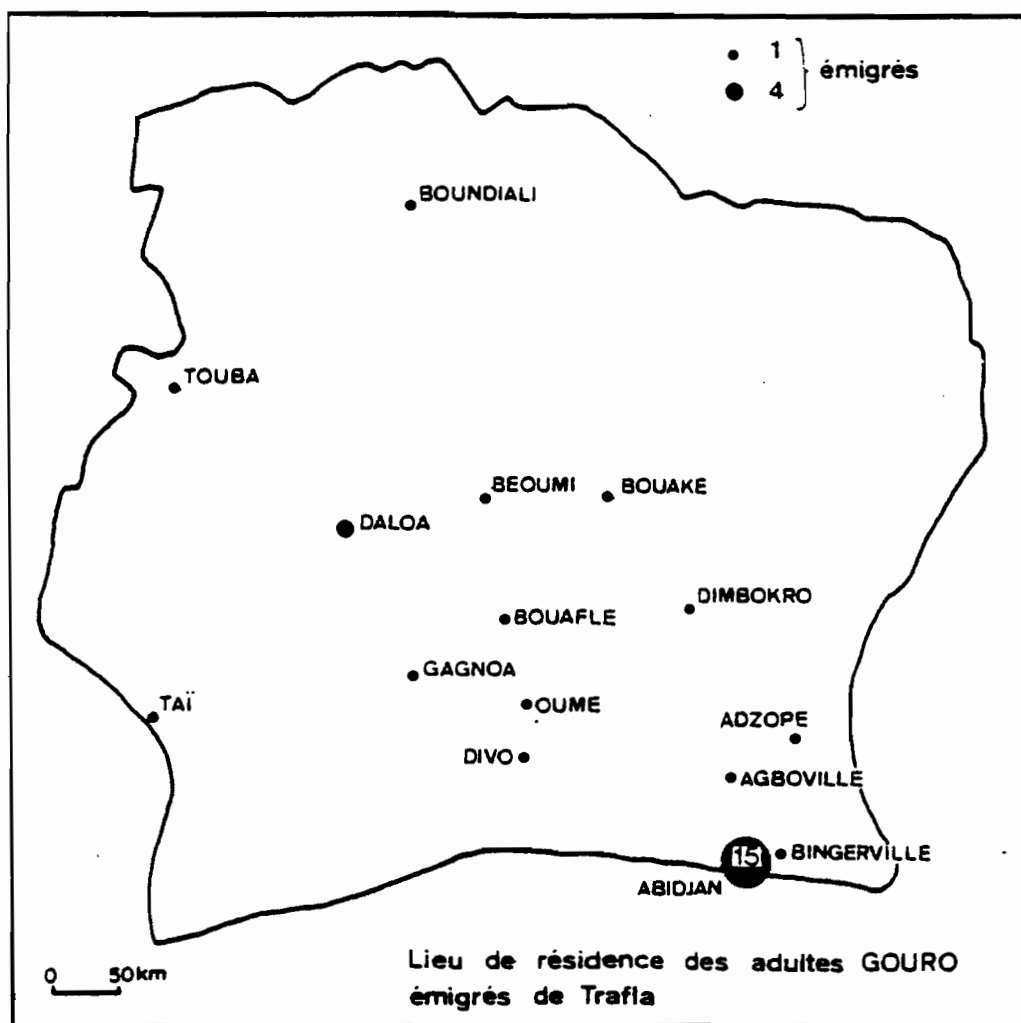
(4) Rapport annuel de la sous-préfecture de Vavoua 1978

(5) Rapport sur la tournée du 14 au 17 mai 1973 du Préfet dans la sous-préfecture de Vavoua. 7 juillet 1973

dressée par le chef du village au 3 octobre 1976. 61 personnes sont décomptées, dont cinq femmes; en 1979, 52 hommes âgés de 20 à 39 ans étaient recensés dans ce même village. Parmi les émigrés, cinq sont employés à Vavoua; les autres sont éloignés. Si des originaires de Bouhitafla sont présents dans presque toutes les régions ivoiriennes, la ville d'Abidjan a représenté néanmoins une destination privilégiée: plus de la moitié des émigrés y sont installés. Les métiers que tous exercent sont subalternes: commis, employé, agents administratifs, chauffeur, gardien de la paix; il y a cependant deux ingénieurs et quatre instituteurs. Les employeurs n'étaient pas toujours précisés; 21 au moins des absents étaient fonctionnaires.



A Trafla, la même liste énumère 32 personnes, dont trois femmes; 29 hommes âgés de 20 à 39 ans avaient été recensés en 1979 dans ce village. Quatre des absents sont employés à Daloa. Pour les autres, même dispersion sur l'ensemble du territoire, même poids d'Abidjan; 15 y sont installés, un autre à Bingerville, c'est-à-dire encore la moitié. Douze au moins sont fonctionnaires.



La loi imprécise, le soutien des autorités aux immigrants

Au-delà des rapports directs entre autochtones et immigrants, le régime domanial et foncier ivoirien est très imprécis. Du point de vue juridique, de nombreuses notions portent à interprétations diverses, domaine public et domaine privé, extension du domaine de l'Etat, droits coutumiers, vacance des terres.

En matière de délimitation entre domaine public et domaine privé (le régime domanial), il était posé depuis le 30 août 1900 que "les terres vacantes et sans maîtres font partie du domaine de l'Etat". C'est le détenteur coutumier qui devait apporter la preuve qu'il n'y avait ni vacance, ni absence de maîtres. La preuve écrite était exigée depuis un décret du 1 octobre 1897. Cette preuve écrite n'existait pas dans la coutume.

Aux temps de la colonisation finissante, un décret du 20 mai 1955 renverse la charge de la preuve de la vacance et de l'absence de maîtres au détriment de l'Etat. Les droits coutumiers en tirent théoriquement une vigueur nouvelle.

Les objectifs de l'Etat ivoirien indépendant font foire des arguties juridiques. Ils tiennent en un mot: efficacité, autrement dit, pour le monde agricole, mise en valeur des terres. Une commission d'étude du nouveau Code Domanial et Foncier est créée le 24 mars 1961. Un premier rapport de présentation du 16 août 1961 indique: "L'analyse du régime actuel des terres montre que le respect des modes traditionnels de tenure du sol n'est en définitive favorable ni à l'intérêt général, ni à celui des cultivateurs, et qu'il fait obstacle à l'évolution de la coutume elle-même". Une "réforme agraire"(1) apparaît nécessaire; son slogan pourrait en être: "la terre à celui qui la cultive", apparue par exemple dès-1960 dans le Pays Gban(2).

Ces recherches sur les moyens de mettre le régime foncier au service du développement économique aboutissent à la loi du 20 mars 1963. C'est la "Loi portant Code Domanial". Ses aspects les plus intéressants sont contenus dans le titre B: "Dispositions relatives aux terres et forêts qui ne font pas l'objet d'un titre de propriété", et en particulier au chapitre III: "Terres et forêts mises en valeur". L'article 37 stipule: "Lorsque les terres et forêts font l'objet d'une mise en valeur qui se traduit

(1) L'expression, non officielle, est employée à de très nombreuses reprises tout au long du livre de LEY A. (1972), qui a fourni la matière de ce paragraphe.

(2) CHAUVEAU J.P. RICHARD J. 1975

par une emprise permanente et individuelle sur le sol, l'auteur de ladite mise en valeur, à l'exclusion de tous les autres détenteurs de droits coutumiers sur le sol, peut requérir l'immatriculation à son nom de ces terres et forêts"; et l'article 39: "Les détenteurs éventuels de droits coutumiers sur le sol non habilités à requérir l'immatriculation de l'immeuble mis en valeur par d'autres seront indemnisés. Toutefois, il n'y a pas lieu à indemnisation lorsque la prescription décennale prévue à l'article 30 est acquise à l'auteur de la mise en valeur".

La délimitation entre domaine public et domaine privé est ainsi dépassée: le droit soutient d'abord l'exploitant agricole.

Le décret du 20 mai 1955, trop favorable, aux yeux de l'administration, aux détenteurs de droits coutumiers n'avait jamais été appliqué du fait d'une obstruction administrative. En sens inverse, la loi de 20 mars 1963 n'a, non plus, jamais été promulguée. Conformément à l'article 13 de la Constitution, le Président de la République a demandé à l'Assemblée Nationale une seconde délibération. Celle-ci n'a pas eu lieu car un nouveau projet de loi était en cours d'étude. Reprenant uniquement le titre B de la loi de 20 mars 1963, ce projet a été publié, à une date non précisée par A. Ley, entre 1965 et 1968. Il était encore plus net. D'après ce projet, "il suffit qu'un particulier, quelle que soit sa nationalité, prenne l'initiative de s'installer n'importe où en Côte d'Ivoire, sans la moindre autorisation administrative et prolonger son occupation sans litige pendant une durée de un an pour que soit créé en sa faveur un "droit d'usage du sol" qui est opposable aux tiers comme à l'administration"(1).

La loi était clairement définie dans l'esprit des législateurs, à défaut d'être, dans la lettre, promulguée. C'est l'esprit de la loi qui a été mis en application par des méthodes, sinon juridiques, du moins administratives, comme par exemple des circulaires ministérielles adressées au corps préfectoral. Ces applications administratives ont d'ailleurs parfois anticipé le vote même de la loi du 20 mars 1963, s'appuyant déjà sur les travaux de la commission d'étude ou d'autres rapports de réflexion(2).

(1) LEY A. p.144

(2) "Dans les relations autochtones-Baoulé pour l'attribution de terres, il faut remarquer le rôle particulièrement actif, quelquefois, de certains responsables du PDCI-RDA (Parti Démocratique de Côte d'Ivoire-Rassemblement Démocratique Africain, parti unique) qui ont, comme dans la sous-préfecture de Buyo, encouragé l'installation des premiers arrivants entre 1962 et 1966 notamment". LESOURD M. p.157

A Vavoua, cette intervention du corps préfectoral dans l'implantation d'immigrés est nettement rapportée par les autochtones. Elle a caractérisé la période d'exercice d'un sous-préfet, Diallo Souleymane, dont les rapports montrent la volonté véritable d'un développement régional, volonté qui a pu s'exercer grâce à une occupation de son poste inhabituellement longue pour Vavoua, de 1964 à 1970.

Son premier rapport annuel date donc de 1964: "La sous-préfecture, où domine la forêt malheureusement inhabitée ou presque qui offre beaucoup de possibilités, n'a connu que depuis ces dernières années l'amorce d'une efficace activité par l'implantation de colonies Baoulé et Mossi dont la réputation de rudes travailleurs commence à avoir raison du vide et à donner à l'économie locale une nouvelle impulsion". Son rapport pour l'année 1965 signale qu'a été entrepris "un effort gigantesque pour sortir la population de sa torpeur et de son dénuement et la circonscription de sa léthargie économique". Une enquête démographique et agricole d'avril 1969, conservée à la sous-préfecture, indique: "Il n'y a pas pénurie de terre. Plutôt il y a d'immenses étendues incultes offrant beaucoup de possibilités dans ce domaine".

L'action entreprise par ce sous-préfet est confirmée d'abord au niveau de la ville même par un rapport d'inspection de la sous-préfecture de Vavoua: "Mr Diallo Souleymane a donné un autre visage à Vavoua, à ce bourg où il y a quatre ans on ne voyait que des maisons couvertes de chaume. Aujourd'hui, ses larges rues, ses petites constructions en dur, son bloc scolaire de douze classes, son éclairage public... en font une belle petite ville moderne"(1).

Cette action est aussi attestée par les autochtones comme par les Baoulé; seuls les Mossis n'y ont jamais fait allusion. Les anciens de Trafla rapportent que "la sous-préfecture a dit que la terre appartenait au gouvernement. Elle les (les Mossi) a mis partout". Ceux de Bouhitafla sont encore plus précis: il y a eu, au cours d'une réunion, partition de l'espace entre les ethnies. Les terres au-delà du Dé ont été réservées aux Mossi; en-deça, il y a eu partage entre les Dioula et surtout les Baoulé. Toujours d'après les anciens de Bouhitafla, cette partition aurait été mise en oeuvre il y a une quinzaine d'années, soit vers 1965. Cette partition ainsi décrite correspond effectivement à la répartition actuelle de l'exploitation de la terre.

(1) Rapport d'inspection de la sous-préfecture de Vavoua.
13-14 décembre 1966.

Données démographiques, cohésions sociales, attitude de l'administration sont autant de facteurs permettant de comprendre l'accès à la terre facile pour les immigrants voltaïques et le développement conjoint de l'économie de plantation.

CHAPITRE IX : L'ACCES A LA TERRE ET A LA SITUATION
DE PLANTEUR

Les modalités de l'accès à la terre sont fondamentales. Elles recouvrent une modification de la condition sociale: de manoeuvre ou aide-plantEUR, le Mossi devient planteur, donc autonome. Elles présentent plusieurs aspects différents: modalités accomplies par les premiers Mossi installés dans la région, accès à la terre au sein d'une société Mossi implantée et déjà autonome, la nature réelle du droit de propriété.

L'accès à la terre des premiers Mossi

L'accès au statut de planteur n'a pas été immédiat pour les premiers Mossi arrivés dans la région. Tous, ils ont d'abord été employés comme manoeuvres chez les Kouya de Bouhitafla. Leur temps d'emploi a été, individuellement, de l'ordre d'une année. Pendant cette période, les Kouya leur ont fourni un "bas-fond"

leur permettant d'assurer leur nourriture par la création de champs de culture vivrière. Ce n'est qu'ensuite qu'ils ont obtenu des terres. Les premiers campements, embryon de PK5, ont été construits à côté des ces champs vivriers, d'où cette localisation du village à proximité de Bouhitafla, dans la zone de culture de ce village(1).

Le hasard est fréquemment à l'origine de l'acquisition des premières terres, hasard des rencontres entre Mossi et autochtone, hasard aussi des découvertes de forêts inemtamées, comme celle effectuée par un Mossi de PK5, sur la route de Trafla, "un jour où il cherchait des termitières pour les poussins".

La délimitation de la terre cédée est sujette à variantes: soit elle est assez strictement fixée, soit la base seule, c'est-à-dire la largeur, de la portion est mesurée à partir d'une piste. La profondeur dépendait alors uniquement des capacités de défrichage du planteur. Au plus loin, elle s'arrêtait au moment de l'aboutissement dans une savane. Ce sont ces portions octroyées qui ont permis l'appel à de la main-d'oeuvre dans les villages Mossis de Haute-Volta.

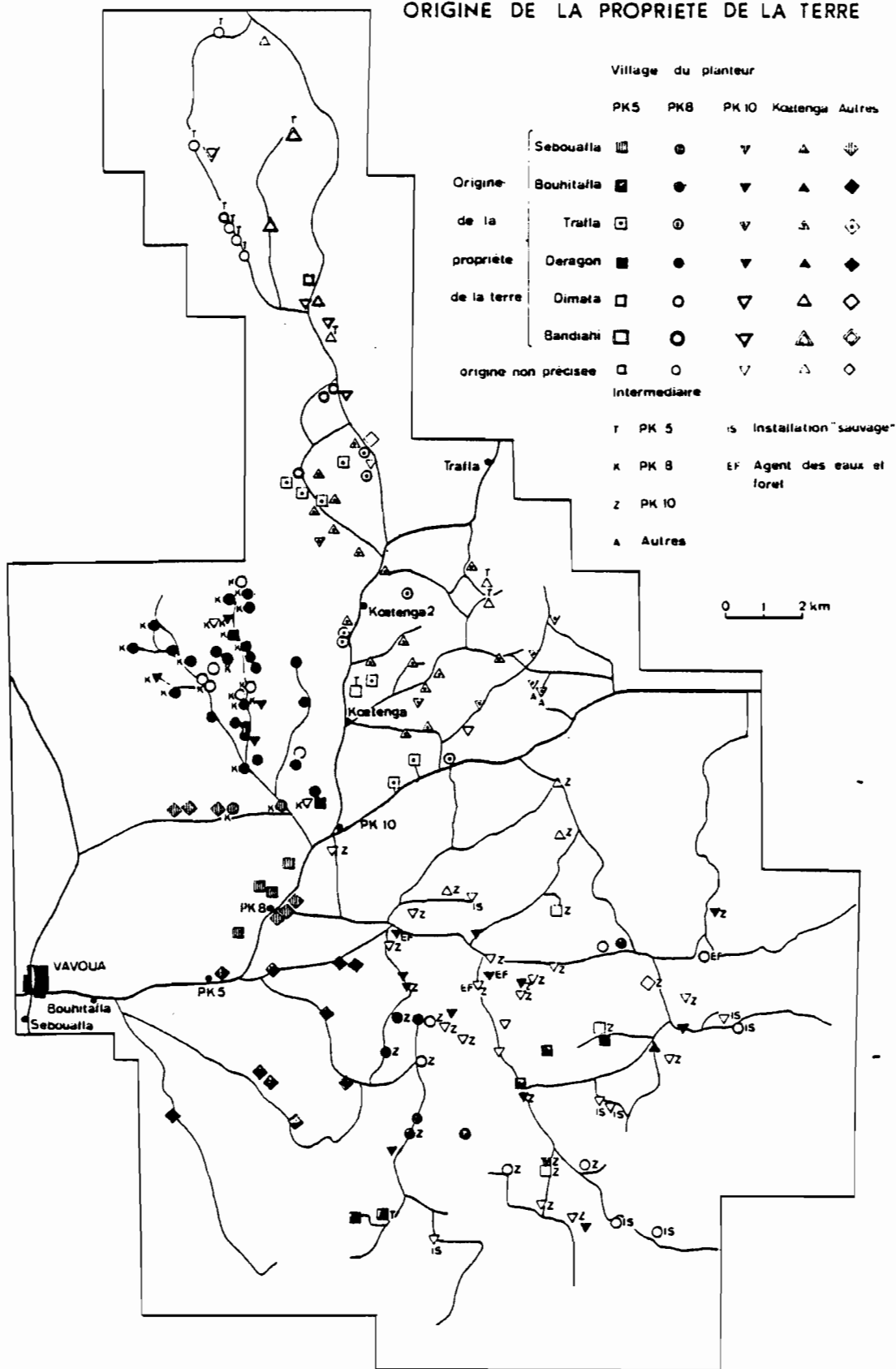
L'octroi de ces premières parcelles a parfois été gratuit. Pour d'autres, il a été monnayé, à raison de 10000 F/ha(2). Le paiement n'en était pas immédiat. Il dépendait de la vente des premières récoltes et en particulier d'abord des produits vivriers comme le riz. Cependant certains planteurs ont rapidement suspendu le paiement de la terre "après l'interdiction faite par le gouvernement ivoirien de vendre la terre", comme l'information en a circulé chez les Mossi. Cette suspension toutefois n'a pas signifié pour autant la fin de tout versement d'argent. L'un d'entre eux a ainsi indiqué qu'il n'a plus payé que des "redevances", "quand l'année était bonne", sommes de 2000 à 3000 francs considérées comme des "dons", "comme l'on ferait à un ami".

L'accès à la terre au sein de la communauté Mossi

L'accès à la terre des Mossi arrivés ensuite dans une communauté déjà bien établie revêt deux aspects: tantôt le futur planteur obtient sa terre directement d'un autochtone, tantôt il l'obtient par l'intermédiaire d'un planteur plus anciennement installé(3).

- (1) "Le plus souvent, l'étranger socialement mal intégré se voit attribuer des terres épuisées ou des jachères libérées depuis peu à la faveur de l'abandon des champs proches du village".
BENOIT M. 1982
- (2) Cette notion d'hectare correspond en fait à une distance de 100 mètres de largeur de la portion concédée.
- (3) Appelé "logeur" par M. BENOIT

ORIGINE DE LA PROPRIETE DE LA TERRE



Le premier mode est très peu fréquemment cité: pour les planteurs de PK8 arrivés à partir de 1960, dans 10% des cas. Le pourcentage est identique à Koetenga, un peu supérieur à PK10 (14 fois sur 64).

L'obtention par l'intermédiaire d'un Mossi est de deux sortes. La parcelle donnée peut être issue du partage, souvent par moitié, de la terre bien délimitée et peu importante que ce planteur possède déjà. Elle peut aussi être attribuée dans le vaste espace délimité par sa base mais indéterminé dans sa longueur qu'aura acquis le Mossi. Celui-ci joue alors le rôle de détaillant d'une forêt qu'il aura acquise "en gros".



Alignement d'ananas servant de limite foncière entre un recrû forestier et une parcelle récemment défrichée

Ces hommes jouant un rôle particulier sont parmi les premiers arrivés. Il y en a au moins un dans chaque village; ils n'en occupent pas forcément la chefferie. Et l'octroi de parcelles se fait au bénéfice de tous les Mossi quel que soit leur village de résidence dans la zone étudiée.

Selon la place, dans les rapports entre Mossi et autochtone, de celui avec lequel est en contact le Mossi désireux de trouver de la terre, en général, un parent, il peut

y avoir alors deux intermédiaires dans l'obtention de celle-ci, le proche parent du futur planteur et le Mossi détenteur de la forêt non défrichée ou en contact étroit avec les autochtones.

L'intermédiaire Mossi, selon la coutume autochtone, était tenu de présenter le nouveau venu au propriétaire coutumier de la terre. Ce rôle, depuis maintenant longtemps, n'est plus assuré.

La diversité des situations individuelles face à l'accès à la terre

Au-delà d'une insertion facile de la collectivité Mossi dans cet environnement étranger, l'accès à la terre au niveau individuel est régi par des éléments difficiles à cerner et dont le hasard ou les facteurs strictement personnels ne sont pas absents.

Les opinions des Mossi sont ainsi parfaitement contradictoires quant à la possibilité de trouver de la terre encore disponible. Tantôt certains affirment en avoir trouvé récemment sans difficulté ou être en mesure d'en trouver au moment où ils le désireront; tantôt d'autres disent rechercher de la terre parfois depuis longtemps, sans parvenir à en trouver.

De même, les statuts antérieurs à celui de planteur des immigrants Mossi sont divers. Sur un total de 339 planteurs, 146 ont eu une terre dès leur arrivée. 150 sont passés provisoirement par le statut d'aide-planteur; les autres cas sont très peu fréquents: emploi comme manoeuvre, abusan(1), ou même subsistance pendant un laps de temps court assurée par l'octroi d'un bas-fond pour la création d'un champ de riz, parfois de maïs.

63 aides-planteur sur 150 le sont restés pendant un an au maximum, le plus fréquemment pour des périodes plus courtes, de quelques mois seulement. Mais le statut d'aide-planteur peut être de longue durée: 24 le sont restés plus de cinq ans, certains jusqu'à dix ans. Et ces chiffres ne tiennent compte que des personnes ayant finalement accédé à la situation de planteur.

Pour rendre compte de ces différences, les explications avancées par les Mossi sont de deux types. La plus courante tient aux liens de parenté. Si un Mossi arrive chez son "petit frère", celui-ci est tenu de lui trouver immédiatement une terre;

(1) Pour la définition de l'abusan, voir p. 103

par contre s'il vient chez son "grand frère", il se doit de travailler d'abord pour celui-ci. Il faudrait une étude précise des liens de parenté et du sens attribué selon les cas au mot "frère", celui-ci pouvant aussi bien signifier le parent, proche ou éloigné, que le Mossi originaire du même village de Haute-Volta. Quoi qu'il en soit, de très nombreux cas viennent infirmer cette "règle".

La nécessité d'une expérience pour le travail de la plantation, qui serait acquise par l'aide-plantier, est la deuxième explication fournie; elle n'est pas plus convaincante: certains jeunes Mossi, arrivés directement de Haute-Volta, entrent tout de suite en possession d'une plantation.

Les planteurs ne sont pas d'accord sur l'obligation qui leur serait faite de donner ou de trouver une terre à ceux qui leur en font la demande, en particulier à l'égard des manoeuvres. Certains se sentent l'obligation de fournir une terre à ceux qui le leur demandent; d'autres considèrent que le versement du salaire convenu les délie de toute autre obligation à leur égard.

La période d'arrivée des planteurs ne rend pas compte de la différence entre ceux ayant acquis tout de suite une terre et ceux étant passé par un statut intermédiaire: l'accès à la terre aurait pu devenir plus difficile au fur et à mesure de l'immigration. Mais des planteurs arrivés depuis de nombreuses années ont d'abord été aides-plantier, et des Mossi arrivés récemment n'ont pas connu ce statut. L'origine du Mossi ne fournit pas non plus d'explication valable: ceux originaires des villages ayant fourni le plus grand nombre d'immigrants ne paraissent pas favorisés dans l'obtention de leur première terre. L'âge du Mossi au moment de son arrivée explique seulement que les hommes trop jeunes commencent par être aide-plantier. Les hommes arrivant avec leur femme obtiennent fréquemment leur plantation immédiatement. Ce n'est pas une règle, et certains manoeuvres sont mariés.

Une certaine corrélation existe entre les planteurs ayant eu un travail dans un autre lieu de Côte d'Ivoire avant leur arrivée à Vavoua et ceux ayant trouvé une terre dès cette arrivée à Vavoua. Les deux-tiers de ces derniers ont été en effet auparavant manoeuvre, aide-plantier ou planteur dans une

autre région. L'acquisition d'une expérience n'est pas le facteur en cause; les 2/5 des Mossi ayant ainsi travaillé ailleurs ne sont pas pour autant devenus immédiatement planteurs à leur arrivée à Vavoua.

Argent et relations

Deux éléments en définitive différencient essentiellement ceux qui, à leur arrivée à Vavoua, ont obtenu une terre de ceux qui sont devenus aides-planteurs ou manoeuvres. C'est d'abord la possession d'argent. Un argent que beaucoup ont pu mettre de côté dans leur emploi précédent. Et parmi ceux qui avaient déjà travaillé en Côte d'Ivoire et qui, à leur arrivée à Vavoua, ont eu un emploi subordonné, la moitié d'entre eux arrivait en fait de Haute-Volta, après des séjours parfois longs. Il est facile de penser que leurs économies y ont été absorbées. Ainsi ce planteur de PK8: né vers 1940, il est parti pour la première fois en 1959 dans la région de Dimbokro. Employé comme manoeuvre pendant quatre ans, il revient en Haute-Volta avec 25000 F. En 1963-1964, il repart, à PK8 cette fois, "sans argent". Il est encore manoeuvre pendant deux ans, et retourne en Haute-Volta avec 100000 Francs. Revenu encore "avec rien" en 1969, il est à nouveau manoeuvre pendant une année au cours de laquelle il gagne 35000 Francs. C'est alors qu'il obtient de la terre, sans retour intermédiaire au pays...

Autres preuves: les rares planteurs ayant dit qu'ils étaient partis de Haute-Volta "avec de l'argent" ont trouvé dès leur arrivée une terre. Enfin quelques Mossi, jeunes, venus ces dernières années, ont été aussi immédiatement planteurs. Ils n'ont même pas eu à chercher: c'est leurs pères qui, soit depuis la Haute-Volta, soit au cours d'un voyage dans la région, ont acheté des terres déjà plantées, forme nouvelle d'accession au statut de planteur: ils ont ensuite envoyé leurs fils pour en assurer l'exploitation.

Le deuxième élément important est l'introduction, l'insertion dans le milieu d'accueil, c'est-à-dire l'existence ou l'absence de liens avec des planteurs déjà installés capables d'aider le Mossi dans sa recherche de terre. Les liens de parenté y ont leur part, mais équilibrée par les obligations d'aide envers les aînés qu'ils créent. Les liens d'amitié sont souvent suffisants. Nombreux sont ceux qui ont trouvé une forêt "par l'intermédiaire d'un camarade". L'existence de ces liens antérieure à la venue à Vavoua aide à sa découverte immédiate:

un tel, alors qu'il était encore manoeuvre à Zuénoula, "a chargé un camarade de lui trouver une portion"; tel autre, avant de venir de Haute-Volta, "a pris des renseignements".

L'"achat" de la terre

Le terme le plus fréquemment employé pour caractériser l'acquisition d'une terre est celui de "don". Ce terme simple demande pourtant à être précisé. Lorsque le don a été fait par un Mossi, il s'agit alors le plus souvent d'un "don" au sens habituel du terme, gratuit. Par contre, le "don" de terre fait par un autochtone sous-entend en échange ce qui est considéré non pas comme un "paiement" mais comme un "don de contrepartie". Par exemple un Mossi de PK5 a reçu en 1971 une terre de six hectares d'un Kouya de Bouhitafla: "ce fut un don; il n'a pas payé mais a offert des poulets plus une somme de 20000 Francs.

Ce don de contrepartie est, en règle générale, de 2000 F plus un poulet. Le poulet sert à l'accomplissement des rites; la somme d'argent est peu importante. Toutefois selon les cas, elle s'applique à l'ensemble de la terre accordée ou bien elle est versée par hectare attribué. Elle s'élève maintenant souvent à 5000 F. Ce don peut être aussi accompagné d'un don de boisson, vin ou autre. Et, toujours en échange, le Mossi peut fournir pendant une ou plusieurs années des prestations de travail sur les terres du cultivateur autochtone qui lui a donné sa terre.

L'acquiescement de cette contrepartie confère au Mossi le sentiment d'être le seul maître de sa terre. Il n'empêche cependant pas des liens ultérieurs entre lui et l'autochtone qui lui a fourni la terre. Ces liens se concrétisent sous la forme unilatérale de nouveaux "dons", de "cadeaux", par exemple "cadeau de bonne année". Ce sont des petites sommes, 500 F, 1000 F ou bien un poulet, des bouteilles ou même du riz. Ils sont toujours présentés par le Mossi comme étant volontaires; ils permettent d'entretenir de bonnes relations. Les Mossi nient l'existence de toute redevance qui serait due pour l'usage ou la propriété de la terre. Et pour le confirmer, ces dons ultérieurs sont présentés comme irréguliers, dépendant des occasions ou des rencontres.

Les autochtones se plaisent à trouver bonnes les relations avec les Mossi. Ils constatent bien sûr la diminution de leurs réserves forestières. Ils savent aussi qu'elle est en partie due à l'installation de planteurs qui ne leur sont pas présentés. Mais, dans les conversations, il n'a jamais été fait mention, ni explicitement, ni d'une façon sous-entendue, par exemple par le ton, d'une quelconque revendication sur la propriété des plantations ou des terres.

Le tréfonds des liens réels est pourtant assez ambigu. Un exemple récent l'a montré. A la fin de l'année 1980, le nouveau gouvernement voltaïque issu du Coup d'Etat du 25 novembre 1980 a interdit l'émigration de ses ressortissants. Les Mossi déjà planteurs et désireux de pouvoir retourner en Haute-Volta sans être pour autant empêchés de revenir sur leurs plantations ont dû se faire délivrer des certificats d'immatriculation de leurs plantations par le bureau des eaux et forêts. Pour cette délivrance, il leur était nécessaire de faire reconnaître la légalité de leurs droits et le témoignage des autochtones a été parfois requis. Des planteurs de PK10 ont rapporté que les autochtones avaient à cette occasion demandé le versement d'une nouvelle somme, gage en quelque sorte de leur témoignage. Manifestation tant de la cohésion sociale Mossi que des processus d'acquisition des terres, c'est un Mossi anciennement installé qui devait recueillir les versements de ceux auxquels il avait attribué une partie de la forêt que lui-même avait reçue des autochtones.

La faculté de recevoir des "dons", enfin, est transmissible. Voilà plus de vingt ans que les premières terres ont été cédées. Certains donateurs autochtones ont pu mourir. Leurs bénéficiaires Mossi continuent néanmoins leurs cadeaux à leurs héritiers désignés.

Achat et vente de plantations

La forêt n'est pas seule à être l'objet de transactions. Propriétaire, le Mossi vend parfois, ou, désireux de l'être, achète des plantations. Quatorze ventes ont été relevées dans la zone étudiée: une de date inconnue; les treize autres se répartissent ainsi: une en 1974, une en 1975, deux en 1976, trois en 1977, deux en 1978, trois en 1979, une en 1980. Elles sont donc récentes. D'une part, certains vieux vendent leurs plantations

avant de retourner définitivement dans leur village natal. D'autre part la terre se fait plus rare. La main-d'oeuvre aussi et certaines plantations devenues trop grandes sont partagées. Les superficies concernées par ces ventes sont faibles: six hectares au maximum pour une vente, et encore il est alors rare que l'ensemble soit planté. Le plus souvent il ne s'agit que de deux ou trois hectares. Les prix sont très disparates. Ramenés à l'hectare planté en caféier, ils s'échelonnent entre 20000 et 100000 Francs, les plus fréquents étant de l'ordre de 40 à 50000 F. Dans deux cas seulement les plantations comptaient des plants de cacao mélangés au café; le prix en était alors assez fortement augmenté.

L'appropriation de la forêt classée du Dé

La forêt du Dé est une forêt "classée". Comme telle, elle aurait du échapper à l'appropriation et au défrichement. Mais là encore il a manqué, outre la volonté et la possibilité de le faire appliquer, une définition précise de son statut.

Le rapport économique de 1957 de la sous-préfecture de Vavoua indique qu'il y a deux forêts classées, celle de Vavoua (route de Daloa) et celle "de la Ndé" (route de Zuénoula). Une lettre du chef du cantonnement forestier de Vavoua, du 13 février 1971, est moins catégorique: "Il n'existe aucun renseignement notoire aux archives du cantonnement de Vavoua ni de Daloa qui puisse éclaircir la situation exacte de cette forêt dite classée (forêt du Dé). Est-elle réellement classée? Ou en projet de classement? Malgré toutes ces raisons qui peuvent s'accuser, j'ai la présomption que la forêt est classée et que ces deux groupes de planteurs allogènes (Baoulé et Mossi) sont en fraude".

Le chef du service des Eaux et Forêts de Vavoua n'était en 1981 pas plus précis. Il n'était nommé "que" depuis dix-huit mois. Il n'avait pas eu connaissance d'arrêté de déclassement, sans d'ailleurs être bien certain que la forêt fût même classée, ce qui ne l'empêchait pas de supposer que, peut-être, la forêt dans la partie de la sous-préfecture de Vavoua avait été déclassée, "peut-être vers 1975"...

Le rapport annuel de 1977 de la région forestière de Daloa synthétise les informations: "La forêt du Dé, classée par arrêté du 3 septembre 1974, avait une superficie de 12900 hectares. Les rapports de tournées de cette forêt indiquent qu'elle est

entièrement envahie par les collectivités Mossi et Baoulé. Elle est actuellement démantelée et n'a aucune parcelle pouvant constituer un massif intéressant à conserver".

C'est paradoxalement auprès des Mossi que le classement a peut-être été considéré le plus comme un fait acquis, de telle sorte qu'il est à l'origine de deux autres formes d'appropriation de la terre.

Bon nombre de Mossi ont indiqué avoir acheté la terre non pas aux autochtones mais aux agents des Eaux et Forêts, ceux-là même chargés de la sauvegarde du massif. Cette procédure paradoxale a été confirmée par les Kouya de Bouhitafila, la forêt du Dé étant sur leur terroir coutumier: d'après eux, "un agent forestier a distribué la forêt sans les avertir". Mis devant le fait accompli, les Kouya auraient obtenu des Mossi le versement d'une somme de 2000 F. par planteur installé, argent versé "pour aider à construire l'école".

L'autre méthode a été l'installation "sauvage" dans la forêt, sans demander l'avis de quiconque, dans la mesure où la forêt classée n'a plus de propriétaire. Les planteurs concernés sont, disent-ils, "rentrés comme ça"^(I).

L'appropriation de la terre a été aisée pour la communauté Mossi. Les règles de l'octroi de cette terre au niveau individuel sont le produit de la combinaison complexe de la possession d'argent, parfois pour l'achat de la terre, le plus souvent pour l'entretien de l'exploitation, du désir -au moins au début- d'assurer la pérennité de l'implantation Mossi, de la connaissance d'intermédiaires influents ou eux-mêmes pourvus, du désir aussi des planteurs déjà installés de conserver une certaine main-d'oeuvre qui leur échappe sitôt son indépendance acquise.

Entre les planteurs, une différenciation s'opère ultérieurement, selon le dynamisme propre de leur exploitation.

(I) cf carte p. 87

CHAPITRE X : LA DIFFERENCIATION FONCIERE DE
L'EXPLOITATION MOSSI

Le terme d'exploitation est utilisé par commodité. Les Mossi n'utilisent que celui de "plantation". L'exploitation, c'est l'ensemble des terres possédées par un planteur, plantation au sens strict, parcelles de cultures vivrières, réserves forestières; sa justification reste la production de café ou de cacao.

Taille des exploitations, taille des plantations

Sur un total de 315 exploitations, 237 (75,2%) ont une superficie inférieure à 15 hectares, 78 ont 15 hectares et plus. La taille des plus grandes est fort incertaine, mais quatre dépassent sans doute largement les cinquante hectares.

Les réserves forestières internes aux exploitations représentent une part difficile à évaluer avec exactitude. Elle est le plus souvent faible tant en pourcentage qu'en superficie. 63% des exploitations n'ont plus de forêt disponible; 12,1% n'en ont encore qu'un ou deux hectares; 13,3%, 3 à 5 hectares; 11,6% plus de 5 hectares. La superficie maximale de forêt non défrichée pour une exploitation serait de l'ordre de quarante hectares. La superficie moyenne pour les dix exploitations ayant plus de dix hectares de réserves est d'environ 17 hectares. Le plus grand nombre des exploitations possédant des réserves forestières, quelle qu'en soit la superficie, sont récentes: 60% appartiennent à des planteurs qui ne le sont que depuis 1970.

Les seules exploitations pouvant être considérées comme possédant des réserves importantes de forêt non défrichée sont celles (au nombre de dix) ayant plus de 10 hectares non défrichés(1). Ce sont des exploitations assez grandes; 16 hectares pour la plus petite. Cinq appartiennent à des planteurs installés avant 1965, cinq à d'autres installés entre 1965 et 1974. La taille moyenne des cinq exploitations les plus récentes est de vingt hectares; il leur reste donc moins de dix hectares plantés. Celle des cinq plus anciennes est, au moins, de 45 hectares. C'est pour celles-là qu'il y a à la fois grande plantation et grandes réserves forestières. Elles sont très peu nombreuses et caractérisent quelques uns seulement des premiers fondateurs.

La plantation, c'est l'ensemble des parcelles plantées en caféier ou en cacaoyer au sein d'une même exploitation. J.M. Gastellu, à partir de l'étude des plantations de cacao au Ghana, suggère l'emploi des termes "blocs de culture" ("ensemble des parcelles mitoyennes situées en un même lieu dit, à divers stades de production puisque défrichées à des époques différentes et relevant des décisions d'un même individu, le chef d'exploitation") et de "holding" ("ensemble des blocs de culture soumis à un même centre de décision malgré leur dispersion dans l'espace")(2). Le terme de "plantation" est donc utilisé ici dans le sens du terme "holding".

La plantation Mossi est, en moyenne, de taille assez grande. Sur 315 plantations, 71 seulement (22,5%) ont moins de 5 hectares; 196 ont moins de 10 hectares, presque les deux tiers; 271 sur 315 ont moins de 15 hectares; seules 22 exploitations ont plus de 20 hectares, le chiffre maximal avancé étant de 40 hectares.

-
- (1) Dans le sud-ouest ivoirien, les exploitations Baoulé sont considérées en situation de blocage foncier quand elles ne disposent plus que d'une réserve forestière inférieure à 5 hectares. LESOURD M. p.342
- (2) GASTELLU J.M. 1981-1982 Les plantations de cacao au Ghana Cahiers ORSTOM Série Sciences Humaines vol. XVIII n°2 pp 225-254

La plantation Mossi à Vavoua aurait ainsi une superficie assez voisine de celle relevée chez les Mossi du sud-ouest ivoirien, 8,63 hectares(1). Dans le département de Daloa, un rapport de la SATMACI donnait à l'exploitation en zone forestière une taille moyenne de 6 hectares, dont 3,75 plantés en café et 1,4 en cacao(2), soit une superficie inférieure de 40 à 50% par rapport à la plantation Mossi dans la zone étudiée(3).

Cette taille moyenne des plantations varie suivant l'ancienneté de la première installation du planteur. La proportion des plantations de moins de 5 hectares est dix fois moins importante chez les planteurs installés avant 1965 (2 sur 87, 2,3%) que dans la moyenne totale (22,5%). Il n'y a chez les planteurs installés depuis 1975 aucune plantation de plus de neuf hectares.

Pour près de la moitié des planteurs, la plantation est faite d'un seul bloc de culture; 45% des plantations sont constituées de deux blocs de culture, 9% de plus de deux. Cela signifie que la moitié des planteurs ont acquis au moins deux fois de la forêt. La deuxième acquisition n'a été faite qu'après la fin du défrichement de la première parcelle acquise, d'une façon quasi-générale.

Le rythme du défrichement

Un élément important dans la différenciation des exploitations selon leur taille réside dans le rythme du défrichement de la première plantation. Sur les 41 plantations(4) pour lesquelles ce rythme a été inférieur à un hectare par an, 40 ont moins de 10 hectares. 17 des 22 plantations de plus de 15 hectares ont eu un rythme supérieur à 1 hectare par an; 10 sur 11 des plantations de plus de 20 hectares, un rythme égal ou supérieur à 2 hectares par an.

Si un rythme de départ rapide pour la création de la plantation est une condition nécessaire à l'obtention d'une superficie au moins égale à la superficie moyenne, il n'est pas une condition suffisante: 28 des 61 plantations dont le rythme initial a été égal ou supérieur à deux hectares par an ont moins de 10 hectares.

-
- (1) LENA P. p. 293, en assimilant le terme "exploitation" contenu dans le titre du tableau sollicité au terme "plantation" tel qu'il est utilisé ici.
- (2) Rapport SATMACI Juillet 1977
- (3) Les superficies plantées ont pu cependant être surestimées par le fait qu'il n'a parfois pas été possible de distinguer la superficie plantée de la superficie défrichée, cette dernière ayant alors été prise en compte (de même que dans les tableaux ultérieurs).
- (4) Sur un total de 187; voir le tableau p.98.

La place du premier défrichement dans la taille actuelle des plantations
(en nombre de plantation)

Main-d'oeuvre lors du premier défrichement	Superficie totale défrichée actuelle de d'exploitation															
	0-4 ha		5-9 ha				10-14 ha			15-19 ha				20 ha et +		
	S	F	S	F	M	F	S	F	M	S	F	M	F	S	F	M
Rythme du premier défrichement: inférieur à 1 ha/an	10	9	5	5	1		1									
égal à 1 ha/an	18	5	20	7	1	1	9	2		3	1					1
entre 1 et 2 ha/an	3		9	3	1		3	6			1		1			
égal à 2 ha/an	1	1	6	12	2		4	8	2		2				4	
supérieur à 2 ha/an				5	1			3	1		2		1	1	4	1
	32	15	40	32	6	1	17	19	3	3	6		2	1	8	2

S: défrichement effectué seul. F: défrichement effectué avec une main-d'oeuvre familiale. M: défrichement effectué avec l'aide de manoeuvre(s).

Un autre facteur intervient évidemment: l'aide dont bénéficie le planteur lors de son premier défrichement: le rythme absolu doit être pondéré par le nombre de personnes ayant participé au défrichement.

Le rythme individuel par planteur est en moyenne proche de un hectare par an: 93 planteurs ont défriché seuls; 50 à ce rythme; 16 à un rythme moins rapide, 27 à un rythme plus rapide.

Pour les 47 exploitations de moins de 5 hectares, le planteur a défriché seul dans 32 cas; avec des frères dans 15 cas. Mais dans une seule de ces associations, le rythme total a été supérieur à un hectare défriché par an; dans 9 cas, le rythme n'a pas même atteint un hectare par an: l'aide est restée discrète.

Avec l'accroissement de la superficie défrichée de l'exploitation, la part des cas où le planteur a reçu une aide s'accroît aussi. 39 fois sur 79 pour les superficies de 5 à 9

hectares (49,3%), 22 fois sur 39 (56,4%) pour les superficies de 10 à 14 hectares, huit fois sur onze pour celles de 15 à 19 hectares, dix fois sur 11 pour les superficies défrichées de plus de vingt hectares.

Cette aide fut de deux sortes: familiale ou salariée (manoeuvres). La part des manoeuvres est réduite: pour les exploitations dont la superficie totale défrichée est d'au moins 5 hectares, réalisée avec une aide, soit 79 cas, ils ne sont intervenus que quatorze fois, dont trois fois en tant que main-d'oeuvre d'appoint d'une main-d'oeuvre familiale. Ils sont intervenus dans 18% des cas aidés lorsque la superficie est de 5 à 9 hectares, 14% pour celle de 10 à 14 hectares, 11% pour celle de 15 hectares et plus.

C'est la présence d'une aide familiale efficace qui a permis des rythmes de défrichement rapides, jusqu'à quatre à cinq hectares par an pour certaines exploitations. C'est cette aide familiale qui a été le support de la croissance de certaines exploitations. L'existence de ces grandes exploitations, dans leur lien avec un rythme de défrichement rapide, paraît donc dépendante d'abord de la place privilégiée de certains planteurs au sein des relations familiales, qui leur a permis de bénéficier d'une main-d'oeuvre non salariée abondante.

Le rythme de défrichement initial a, enfin, subi une évolution au cours des années. Celles dont ce rythme a été inférieur à un hectare par an représentaient 4% des exploitations avant 1960, 7,1% entre 1960 et 1964, 15,8% de 1965 à 1969, 25% entre 1970 et 1974, 12% enfin depuis 1974.

Rythme du premier défrichement de l'exploitation

	Période de création de l'exploitation				
	Avant 1960	1960-1964	1965-1969	1970-1974	1975 et +
Inférieur à 1 ha/an	1	2	9	24	4
Egal à 1 ha/an	5	6	23	33	15
Entre 1 et 2 ha/an	3	5	15	11	2
Egal à 2 ha/an	9	12	5	22	8
Supérieur à 2 ha/an	7	3	5	5	4
Nombre d'exploitations	25	28	57	95	33

Les exploitations dont le rythme initial de défrichement a été égal ou supérieur à deux hectares par an représentent 64% des exploitations créées avant 1960, 53,5% entre 1960 et 1964, 17,5% entre 1965 et 1969, 28,4% entre 1970 et 1974, 36,3% depuis 1974.

En son début, le besoin d'enracinement d'une population immigrée favorise des rythmes de défrichement individuels élevés, en même temps que les villages d'origine au Pays Mossi, encore peu ponctionnés par l'émigration, répondent assez abondamment aux appels venus des premiers Mossi installés dans la région. Quelques temps après, l'immigration familiale se fait moins forte et les rythmes individuels baissent: la communauté Mossi est désormais bien implantée. Les rythmes récents plus élevés proviennent peut-être d'une compétition accrue pour une terre devenant moins abondante.

Un rythme de défrichement initial rapide est le corollaire nécessaire à la création d'une exploitation de taille supérieure à la moyenne. Le rôle de la main-d'oeuvre apparaît ainsi, à côté du dynamisme personnel du planteur, essentiel.

CHAPITRE XI : L'EXPLOITATION MOSSI: LA MAIN-D'OEUVRE

Dans l'économie de plantation, la main-d'oeuvre est la plus nécessaire au moment de la récolte, au cours du deuxième semestre de l'année. C'est la période pendant laquelle la terre Mossi fait le plein de sa population, et en particulier de sa population active. Décompter celle-ci, la définir même est chose difficile. Outre les réponses imprécises des planteurs interrogés, il existe des imprécisions "structurelles". Les femmes participent aux récoltes. Comment évaluer leur travail par rapport à celui d'un homme qui s'y consacre exclusivement? Les enfants, dès douze-treize ans, peuvent apporter leur aide(1). Comment pratiquement la mesurer? Comment apprécier son rendement? Le planteur lui-même quand il bénéficie de l'aide d'une main-d'oeuvre suffisante peut utiliser de nombreuses journées pour mener à bien d'autres tâches. Comment estimer son apport au travail de la plantation?

(1) Le recensement général de l'agriculture en Côte d'Ivoire, effectué en septembre 1976, considérait comme actif agricole toute personne de plus de 15 ans participant régulièrement aux travaux des champs.

Les types de main-d'oeuvre

La main-d'oeuvre dont peut bénéficier le planteur est de cinq sortes. En premier lieu, sa famille proche, femme(s) et enfants, une main-d'oeuvre qui n'est pas toujours que d'appoint: tel planteur qui possède sept hectares de cafésiers les cultive avec ses huit fils.

L'"aide-planteur" constitue la deuxième sorte de main-d'oeuvre. L'aide-planteur est un "frère", avec toutes les acceptions de ce terme, frère s.s., cousin, neveu, beau-frère etc. Dans certains cas, les planteurs désignent leurs propres enfants par ce terme. L'aide-planteur vient "porter aide à son frère" au moment de la récolte. Après la récolte, il repart dans son village de Haute-Volta dans au moins 15% des cas. Il ne reçoit pas de salaire, mais le planteur doit pourvoir à son entretien et lui fournir "ce qu'il demande".

Le manoeuvre, lui, est un salarié. Très rarement engagé à la tâche (c'est alors le plus souvent pour des défrichements), il est surtout engagé à la durée, pour un an. L'essentiel de son travail consiste en les débroussaillages et la récolte. Sa période d'arrivée sur la plantation est très variable. Sur 24 manoeuvres, 12 étaient arrivés de janvier à avril, 12 à partir du mois d'avril. Le manoeuvre est presque toujours recruté en Haute-Volta par le planteur lui-même. C'est la ville, et non plus le village comme pour l'aide-planteur, qui est le lieu des rencontres et des engagements. Tel planteur raconte: "C'est quand il rentre en Haute-Volta et qu'il trouve ces grands gaillards bien en forme de la ville et qui lui demandent 100 F. Il leur demande pourquoi ils sont bien portants ainsi, au lieu de travailler que de demander. Et ils répondent parfois qu'ils ont cherché n'importe quel travail en vain. Ainsi il leur propose le travail de la plantation en brousse. Ils acceptent pour venir". Cette ville, c'est quelquefois Ouagadougou ou Koudougou, autrement toujours Bobo-Dioulasso. Autre ville, ivoirienne, Bouaké est aussi le lieu de quelques rencontres. En dehors de ces cas, c'est dans la région même de Vavoua que des manoeuvres sont recrutés, quand ils parcourent les routes à la recherche de travail. A la différence de l'aide-planteur, c'est le hasard qui préside à l'engagement du manoeuvre.

Engagés pour un an, les manoeuvres restent pourtant rarement douze mois pleins. En avril, ils sont déjà tous repartis. Et il est fort rare qu'un manoeuvre reste plus d'une saison dans la même plantation, autre différence avec l'aide-planteur.

Le manoeuvre reçoit un salaire. En 1980-1981, le salaire minimum cité était de 30000 F. Quand il est recruté en Haute-Volta, son voyage lui est payé. Sur la plantation, il est nourri et habillé. Mais les disparités de rétribution sont grandes, y compris à l'intérieur d'une même équipe. Le salaire maximal cité, pour la même année, était de 75000 F.; le chiffre de 60000 F. a été avancé à plusieurs reprises.

L'abusan est un quatrième type de main-d'oeuvre. Le terme désigne à la fois un mode de faire-valoir correspondant au métayage, et le "métayer" lui-même. L'abusan-métayer reçoit donc en rétribution une part de la récolte qu'il a effectuée. Cette part varie de façon complexe entre le tiers et la moitié: un ancien de PK5 précisait: "Si le planteur nettoie lui-même la plantation avant la récolte, la part est de un tiers; si c'est l'abusan qui nettoie, elle est de la moitié."

L'abusan à Vavoua, dans 23 cas sur 33 recensés, est un jeune Mossi de la région, du même village de la zone étudiée que le planteur ou d'un des autres villages Mossi. Dans les dix autres cas, l'abusan venait de Haute-Volta. Quand il vient de Haute-Volta, l'abusan ne reste que six mois environ en Côte d'Ivoire: il arrive vers le mois d'août et repart après la traite. S'il est de la région même de Vavoua, il peut être lui-même planteur: sa plantation est alors jeune et n'est pas encore rentrée en production; il obtient ainsi un complément de ressources.

Pour être donnée en abusan, une plantation doit offrir une belle récolte, sinon elle ne trouve pas preneur. Et seul le café est soumis à l'abusan. Dans le cas où des cacaoyers parsèment la plantation de café, leur propre récolte est faite par le planteur lui-même et ses fruits ne sont pas partagés.

Cinquième type d'aide, enfin, l'entraide. Un planteur seul, en difficulté, fait appel à ses frères Mossi de son village (dans la zone étudiée). Ceux-ci ressentent comme une obligation de venir l'aider, en groupes qui rassemblent souvent une vingtaine de personnes.

Main-d'oeuvre et taille des exploitations

Le tableau donnant le type de main-d'oeuvre travaillant par exploitation en fonction de la superficie défrichée de ces exploitations distingue deux types de main-d'oeuvre seulement, contractuelle et non-contractuelle. La main-d'oeuvre contractuelle est formée des manoeuvres et des abusans. La main-d'oeuvre non-contractuelle est l'ensemble de la famille proche et des aides-plantEUR. Il n'a pas été fait mention de l'entraide, qui reste une forme exceptionnelle et ponctuelle d'aide.

L'exploitation Mossi: Type de main-d'oeuvre selon la superficie défrichée (en nombre d'exploitation)

Superficie défrichée par exploitation	Non Contractuelle	Contractuelle seulement			Contractuelle et non-contractuelle			
		M	A	M+A	M+AP	A+AP	M+A+AP	
1-3 ha	44	2			2			48
4-5 ha	39	2			2	2	1	46
6-7 ha	48	7			8	1		64
8-9 ha	20	2	1		9	3		35
10-14 ha	23	6	1	3	16	13	3	65
15 ha et +	7	6		1	12	8	9	43
	181	25	2	4	49	27	13	301

M: Manoeuvre; A: Abusan; AP: Aide-plantEUR

La majeure partie des planteurs n'utilisent pas de main-d'oeuvre contractuelle: 60% d'entre eux, toutes superficies confondues, travaillent seul, avec leur famille ou avec des aides-plantEUR. Les plus petites exploitations sont les plus nombreuses dans ce cas: 88% de celles dont la superficie défrichée est au plus égale à 3 hectares. Cette part n'est plus que de 16% pour les exploitations d'une superficie défrichée d'au moins quinze hectares. Le passage d'une exploitation très majoritairement sans main-d'oeuvre contractuelle à une

L'exploitation Mossi: la place de la main-d'oeuvre contractuelle

Superficie défrichée	Pourcentage des exploi- tations employant des manoeuvres par rapport au nombre total des exploitations ayant la même superficie défrichée	Pourcentage des exploi- tations employant des abusan par rapport au nombre total des exploi- tations ayant la même superficie défrichée	% des exploitations employant de façon simultanée main-d'- oeuvre contractuelle et non-contractuelle p. r. au nb. tot. d'exp. de m superf. défrichée, employant de la m.d'o. contru
1-3 ha	8,3	0	50
4-5 ha	10,8	6,5	71,4
6-7 ha	23	1,5	56,2
8-9 ha	40	11,4	80
10-14 ha	43	30,7	76,1
15 ha et +	65	41,8	80,5
	31	15	74,1

exploitation utilisant souvent cette main-d'oeuvre contractuelle s'effectue entre 5 et 10 hectares de superficie défrichée.

Les manoeuvres sont plus employées que les abusan: près d'un tiers des exploitations en emploient, deux fois plus nombreuses que celles employant des abusan. Et si le manoeuvre est présent dans toutes les catégories d'exploitation selon leur superficie défrichée, même si leur part s'accroît en même temps que cette superficie, l'abusan au contraire n'est employé que lorsque l'exploitation atteint une certaine taille, environ 10 hectares de superficie défrichée. Plus du tiers des exploitations de cette taille et plus grandes en utilisent, pour 4% des exploitations de moins de 10 hectares.

Seules de faibles parties des exploitations sont données en abusan. Sur 41 cas, 32 fois les superficies ainsi récoltées ont été au plus égales à 5 hectares.

Nombre d'exploitations employant des abusan

	2	11	3	13	3	3	2	4
Superficie donnée en abusan (ha)	1	2	3	4	5	6/7	8/9	10

Cette main-d'oeuvre contractuelle est presque toujours associée à une main-d'oeuvre non-contractuelle dans le cadre de d'exploitation, dans au moins les trois-quarts des cas. Cette association est plutôt plus fréquente quand l'exploitation dépasse 8 à 10 hectares que quand elle est de plus petite taille: 59,2% des exploitations de moins de 8 hectares défrichés juxtaposent les deux types de main-d'oeuvre, 78,5% des exploitations d'au moins huit hectares. 20% des exploitations de 15 hectares défrichés et plus emploient à la fois main-d'oeuvre non-contractuelle, manoeuvre(s) et abusan.

Quand cette main-d'oeuvre non-contractuelle fait défaut, le manoeuvre seul y supplée quatre fois sur cinq, le manoeuvre associé à l'abusan dans 13% des cas, l'abusan seul très rarement: deux fois sur 31 cas.

Pour tenter de juger du rôle de la main-d'oeuvre dans la différenciation des exploitations en fonction de leur taille, il faut donc retenir la nécessité de l'emploi d'une main-d'oeuvre contractuelle quand l'exploitation dépasse huit à dix hectares de superficie défrichée, et la part essentielle de la main-d'oeuvre familiale même dans la plupart des grandes exploitations. L'accès à la main-d'oeuvre contractuelle peut être considéré comme égal pour tous, et son emploi ne répondant qu'à des dynamismes individuels différents, l'existence ou l'absence d'une parentèle étendue apparaît comme le facteur fondamental de différenciation. Or le lieu où sont noués ces liens familiaux qui permettent l'emploi d'une main-d'oeuvre non-contractuelle nombreuse est le village en Haute-Volta. La différenciation des exploitations Mossi dans la zone étudiée en fonction de leur superficie serait ainsi largement dépendante, dans ce milieu de planteurs de la génération même des premiers immigrants, des différenciations sociales préexistantes en Haute-Volta, qui vont se conjuguant avec les dynamismes personnels.

Du manoeuvre à l'abusan

Cette condition d'une parentèle étendue se fait encore plus forte avec l'évolution actuelle du recrutement de la main-d'oeuvre contractuelle. Une évolution très générale se dessine depuis cinq ou six ans vers une raréfaction de cette main-d'oeuvre. Tel planteur qui "dans le temps" employait dix manoeuvres n'en emploie plus aujourd'hui. Tel autre en a engagé trois en 1980 alors qu'il en employait huit ou neuf auparavant. Tel autre enfin a effectué la récolte 1980 avec deux petits frères; main-d'oeuvre insuffisante car beaucoup de café est resté sur les arbres. Mais il n'a pas réussi à trouver des manoeuvres libres.

Tout le monde constate ainsi la difficulté plus grande qu'il y a à trouver des manoeuvres. Tel planteur affirme que "ce sont les parents qui ne veulent plus laisser travailler leurs enfants en Côte d'Ivoire". Mais l'attitude vis-à-vis des manoeuvres les plus anciennement arrivés est aussi empreinte d'une certaine méfiance. A PK5, l'entraide villageoise a été érigée en système de remplacement: "les manoeuvres se plaignaient d'être mal payés, dans leurs villages en Haute-Volta"; les planteurs de PK5 ont décidé de ne plus les employer.

Les manoeuvres ne sont pourtant pas absents des exploitations de PK5, mais ils y sont plus rares: seulement dans 6 des 41 exploitations du village recensées, soit un pourcentage de 14,6, contre 51% en moyenne pour les quatre villages. A PK8, le chef estime qu'un manoeuvre revient "trop cher". Le chef de PK10, répondant à la question: "Est-on obligé de fournir de la terre à un manoeuvre qui en fait la demande en fin de son contrat?" a affirmé avec un mouvement d'humeur très perceptible: "Jamais on ne voit ça"; or, d'autres planteurs ont indiqué le contraire...

Il paraît possible d'avancer que, sur ce problème des manoeuvres, se greffe une certaine réserve des autorités des villages Mossi de Vavoua dans la mesure où l'origine plus diverse des manoeuvres s'installant contribue sans doute à la fois à amoindrir leur autorité et à diminuer les espaces disponibles pour leurs propres "frères".

En même temps que les manoeuvres sont plus difficiles à trouver, il y a transfert pour les exploitations les plus grandes vers l'abusan. Sur 26 planteurs ayant précisé la période depuis laquelle ils utilisent des abusan, trois le font depuis plus de cinq ans, trois depuis cinq ans, trois depuis quatre ans, cinq depuis trois ans, sept depuis deux ans et les cinq derniers en employaient pour la première fois.

Quatre données un peu précises permettent de cerner le coût de l'abusan. Un planteur a donné quatre hectares en abusan à deux personnes; celles-ci ont récolté 63 sacs(1) et, sur cette récolte, en ont reçu 29. Le même planteur a donné deux hectares à une personne qui a récolté 46 sacs et en a reçu 16. Un autre planteur a donné 10 hectares à deux abusan qui ont récolté 92 sacs; un autre enfin a donné deux hectares à deux personnes qui ont récolté 32 sacs. La production moyenne par abusan a été de 33 sacs. Avec une rétribution au tiers, chacun a reçu en moyenne onze sacs, soit environ 370 kilos de café; un gain de 55000 F., à 150 F; le kilo. C'est sans doute une rétribution minimale.

L'abusan reçoit l'équivalent d'un salaire supérieur à celui du manoeuvre. Mais, en regard, d'après une estimation portant sur 29 autres exploitations, le salaire perçu par le manoeuvre équivaldrait à peu près au tiers aussi du produit de sa récolte. Le coût financier de l'abusan ne serait pas nécessairement beaucoup plus élevé que celui du manoeuvre, mais ce dernier, présent plus longtemps sur la plantation, y effectue des travaux plus nombreux.

(1) Une tonne équivaut à trente sacs.

Les planteurs les plus anciennement installés paraissent bénéficier de situations privilégiées dans l'établissement de liens non-contractuels nombreux: sur les sept exploitations d'au moins quinze hectares défrichés et n'utilisant aucune main-d'oeuvre contractuelle, six appartiennent à des planteurs installés avant 1963, dont trois avant 1960. La septième a été cédée en 1977 par un père à son fils, le premier retournant définitivement en Haute-Volta: sans doute était-il lui aussi anciennement arrivé.

CHAPITRE XII : L'EXPLOITATION MOSSI: PLANTES CULTIVEES,

RENDEMENTS

Les cultures vivrières

Le menu quotidien de la plupart des Mossi est peu varié et répétitif; banane plantain et taro en constituent l'ordinaire. A ce fruit, à ce tubercule s'ajoutent moins quotidiennement le maïs, moins fréquemment encore le riz.

L'origine de ces plantes, dans l'exploitation, est diverse et dépend de l'ancienneté de la plantation. Le riz est toujours cultivé en culture pure. C'est la première plante semée après le défrichement. C'est pourquoi les champs de riz sont presque toujours d'une topographie encombrée et malcommode. Dans la deuxième année après le défrichement, le riz s'efface au profit du maïs, prépondérant mais associé aux plants de bananiers, de taro, et aussi de la plante commerciale choisie,

café ou cacao. Les planteurs Mossi estiment que "le premier défrichement ne fait pas réussir le maïs", les parties vertes de la plante se développant au détriment de l'épi. Le maïs est semé dans la jeune plantation pendant quatre à cinq ans. Au-delà n'y subsistent plus que des bananiers et surtout des taros.

Les plantes vivrières sont donc intégrées au premier stade de développement de la plantation. Ce sont elles qui fournissent les premiers revenus monétaires, riz et maïs pouvant être vendus pour partie de la récolte. Cependant ces deux céréales forment aussi des champs en culture pure, juxtaposés à la plantation, éléments de cette exploitation réservés à la culture vivrière. Ce sont des endroits marginaux, qui se révèlent impropres à la caféiculture, bas-fonds, ou bien portions au sol trop caillouteux. Mais ce peuvent être aussi des parties conservées par nécessité par le planteur pour assurer son ravitaillement. Dans l'ensemble, les champs vivriers ne représentent pas plus d'environ 14% de la superficie totale défrichée de l'exploitation (base du calcul: 18 cas).

La première terre acquise par le planteur est fréquemment entièrement plantée. C'est alors le besoin de trouver de la terre pour les cultures vivrières qui est à l'origine d'un agrandissement de l'exploitation, même si à son tour cette terre nouvelle sera complantée.

Ainsi, quant à l'origine des plantes alimentaires de base, le taro et la banane proviennent toujours de la plantation, le maïs, quand il est consommé, est aussi issu de la plantation. Seul le riz, aliment moins fréquemment consommé, est souvent acheté, en particulier quand "le taro est terminé"; c'est donc l'aliment de soudure.

La plantation: café ou cacao?

La raison d'être de l'exploitation Mossi est la plantation. La plantation à Vavoua est d'abord une plantation de café. Celle-ci représente plus de 70% de la superficie plantée.

Le caféier associé au cacaoyer, ce dernier pouvant être extrêmement clairsemé, en représente 18%; le cacaoyer, en culture pure, un peu plus de 10%. Encore ce dernier chiffre correspond-il plus aux intentions des planteurs qu'à la réalité car le cacaoyer, réussissant souvent mal, est en définitive remplacé par des caféiers.

Cette répartition est le résultat d'une évolution récente qui privilégie le cacaoyer comme plante choisie par les Mossi.

Plante commerciale choisie (en pourcentage de la superficie plantée)

Période du début de la plantation	Caféier	Caféiers dominant mélangés à des cacaoyers	Cacaoyer
Avant 1960	90,1	9,3	0,6
1960/1964	89,4	9,4	1,2
1965/1969	75	14,6	10,4
1970-1974	64	19,8	16,2
1975 et au-delà	43,9	37,1	19
	70,8	18,3	10,9

Culture pratiquement unique jusqu'au milieu des années soixante, le caféier reste encore la plante la plus fréquemment choisie au sein des nouvelles plantations. Mais sa part a beaucoup décru puisque, depuis 1975, moins de la moitié des superficies plantées l'est en caféier. Le cacaoyer en culture pure, après une hausse régulière, depuis 1965 surtout, représente maintenant 20% des superficies nouvellement plantées. Et l'association des deux cultures devient presque aussi fréquente que la culture du caféier en culture pure.

Les éléments du choix ne tiennent pas, pour la plus grande partie des planteurs, aux spécificités écologiques des deux plantes puisqu'aussi bien la culture associée devient fort répandue. Cependant quand il y a séparation raisonnée, le planteur garde la "terre molle", les "bas-fonds", les "endroits pas caillouteux" pour le cacaoyer.

Le cacaoyer présente deux avantages: il rapporte plus et son travail est plus facile.

Le rapport plus grand du cacaoyer est une donnée assez récente. Les rendements moyens comparés du caféier et du cacaoyer en Côte d'Ivoire sont à l'avantage du cacaoyer. Mais le prix garanti du cacao, jusqu'en 1973-1974, est resté inférieur de 20 à 50% à celui du café décortiqué. A partir de la campagne de 1973-1974, le prix du cacao s'est rapproché de celui du café, l'a même dépassé pendant deux années, et reste actuellement identique.

Prix garantis comparés du café décortiqué
et du cacao en fèves (en Francs/kg)

Campagne	Café	Cacao
1961-1962	80	70
1964-1965	90	70
1968-1969	90	70
1970-1971	105	85
1972-1973	105	85
1973-1974	120	110
1974-1975	150	175
1975-1976	150	175
1976-1977	180	180
1977-1978	250	250
1978-1979	250	250
1979-1980	300	300
1980-1981	300	300

(Source: Bulletin de l'Afrique Noire Janvier 1983)

Le travail de la plantation de cacaoyers est rendu plus facile par une croissance des herbes et des broussailles entravée par les frondaisons jointives des arbustes et le maintien au sol d'un lit de feuilles tombées: le nettoyage des plantations est beaucoup plus simple. La récolte des cabosses, qui pendent le long des troncs dégagés est aussi plus rapide que celle des cerises de café. Des enquêtes menées en 1964-1965 dans une plantation Attié et dans une plantation Agni

attribuaient, pour chacune de ces plantations, un temps de travail pour la caféière de 190 et 225 heures, pour la cacaoyère de 124 et 118 heures (l'écart étant légèrement accentué par la prise en compte du décorticage du café)(1).

La part prépondérante du café jusque dans les années 1970 s'explique par l'ignorance d'un certain nombre de planteurs de l'existence du cacaoyer: tel ancien manoeuvre "a imité son patron" en plantant des caféiers. Elle a tenu aussi à la difficulté qu'il y avait alors à se procurer des cabosses et des plants de cacaoyer.

Au fur et à mesure de la diffusion du cacaoyer, plusieurs facteurs contribuent cependant au maintien du choix du caféier comme plante commerciale. C'est d'abord le coût de la cacaoyère. La presque totalité des planteurs ayant créé une plantation depuis 1975 et expliquant le choix fait du caféier précisent que c'est "par manque d'argent pour acheter les cabosses". Les plants de caféiers, des rejets, sont obtenus gratuitement dans les plantations déjà existantes. Les cabosses s'achètent; leur prix est généralement de trois cabosses pour 100 F. D'une bonne cabosse, il serait possible de retirer une vingtaine de plants, soit à peu près cinquante plants pour 100 F. Cela signifie, pour une densité de 1320 plants à l'hectare(2), une dépense de 2600 Francs à l'hectare. Un planteur a affirmé avoir dépensé 7750 Francs par hectare de plants de cacaoyer payés en cabosse. Nombreux sont d'ailleurs les planteurs qui s'engagent temporairement chez d'autres qui cultivent déjà du cacaoyer pour recevoir des cabosses en échange de leur travail.

Le deuxième facteur est la plus grande résistance du caféier. Plus grande résistance eu égard au milieu, "le cacao ne réussit pas dans la région"; plus grande résistance aussi semble-t-il par rapport au feu: de très nombreuses cacaoyères, malgré leur nombre relativement restreint ont été déjà ainsi détruites.

Ainsi la diffusion du cacao s'explique par ses cours avantageux, la culture du cacaoyer s'intègre bien dans le contexte d'une main-d'oeuvre contractuelle se faisant plus rare, le maintien du caféier étant du à sa meilleure résistance et au coût paraissant prohibitif à beaucoup de la création d'une pépinière de cacaoyers. La culture associée des deux est présentée comme la meilleure assurance en particulier face à l'ignorance du planteur vis-à-vis des réactions des plantes dans le sol de sa nouvelle plantation.

(1) LANFRANCHI J. BELIN M. JADIN P. 1966 Les possibilités d'extension de la culture cacaoyère en Côte d'Ivoire. Institut français du café et du cacao Abidjan

(2) Pour une plantation de 3m sur 2,5m. LESOURD M. p.171

Le choix fait dans le début de la plantation ne préjuge pas forcément de l'aspect de cette plantation au bout de quelques années; les modifications apportées peuvent être nombreuses. Le fossi plante de jeunes plants de cacaoyers dans sa caféière: celle-ci peut être vieille et c'est pour en préparer le renouvellement. Mais ce n'est pas toujours le cas; quand la plantation de caféiers rentre en production, les planteurs ont alors un argent qui leur faisait défaut auparavant. Ils parsèment alors parfois leur caféière de plants de cacaoyers quitte à abattre ultérieurement les caféiers si le cacaoyer réussit.



Jeune plant de cacaoyer
placé en vue du remplacement
de la caféière

Mais il y a aussi, en sens inverse, bon nombre de cacaoyères qui dépérissent. Ce manque de réussite est rapporté par les planteurs à l'état du sol. Entre les pieds de cacao ne produisant pas sont alors plantés des pieds de caféier. Ce comportement est parfois préventif, comme celui de ce planteur qui a créé une cacaoyère en 1975: "quand il a eu terminé de mettre les plants de cacao dans son premier défrichement, il a repassé encore pour planter quelques pieds de café parce qu'il ne sait pas si son cacao allait réussir ou pas".

En définitive, dans ce chassé-croisé difficile à évaluer, la part réelle des caféiers diminue sans doute moins que ne le laisserait penser les seules intentions de plantation des planteurs Mossi. Quoi qu'il en soit, dans les exploitations, la part des caféiers est toujours plus importante que celle des cacaoyères.

Les rendements

En l'absence de comptage précis, les rendements ne peuvent qu'être estimés. Le planteur connaît la production de sa plantation. Les incertitudes découlent de sa volonté d'indiquer les tonnages exacts, de l'évaluation de la superficie de référence, de l'âge de la plantation comme de son homogénéité et de sa densité.

En regard de tous ces impondérables, les chiffres avancés ne sont que des ordres de grandeur, recueillis à partir des renseignements paraissant suffisamment précis. Un premier calcul a porté sur la production de 82 blocs de culture⁽¹⁾ dont la date de création était antérieure à 1973, et représentant une superficie de 542 hectares. En 1980-1981, la production moyenne par hectare s'est élevée à 361 kilogrammes. Un deuxième calcul a porté sur la production de 44 blocs de culture, représentant 301 hectares et pour lesquels les chiffres de production de 1979-1980 sont également disponibles. La production moyenne par hectare y a été de 431 kilogrammes. La différence est sensible. Le premier chiffre paraît plus proche d'une réalité moyenne. Deux points de comparaison: en 1980, le rendement moyen des caféières ivoiriennes était de 205 kg/ha; pour son échantillon d'une quarantaine d'exploitations Baoulé dans le sud-ouest ivoirien, M. Lesourd a trouvé un rendement moyen de café pour les plantations d'au moins six années productives de 484 kg/ha.

(1) ...de caféiers. Rendement en café-cerise.

Selon les chiffres de production des 44 blocs de culture, le rendement moyen à l'hectare diminue quand la superficie totale de l'exploitation s'accroît.

Rendement moyen des blocs de culture de caféiers
selon la superficie totale de l'exploitation
(en kg/ha. 44 cas)

<5 ha	5-9 ha	10-14 ha	≥15 ha
513	469	326	317

La différence, compte tenu de l'incertitude des chiffres, n'apparaît significative qu'entre les exploitations de moins de dix hectares et celles de dix hectares et plus.

Ce rendement est affligé d'une grande variabilité comme il a déjà été noté pour l'ensemble de la sous-préfecture. Les mêmes 301 hectares avaient en 1979 assuré une production de 72 tonnes, soit un rendement de 239 kg/ha, ne représentant que 55% du rendement de l'année suivante.

Les données de production de cacao sont trop peu nombreuses pour pouvoir être utilisées, d'autant plus qu'elles ne concernent que rarement des superficies plantées seulement ou même majoritairement en cacaoyers. Cependant d'une façon nette, les productions de cacao, comme encore une fois pour l'ensemble de la sous-préfecture, varient moins que celles de café. Voici les chiffres obtenus dans six exploitations ayant produit à la fois du café et du cacao:

Exploitation	Production de café		Production de cacao(kg)	
	1979	1980	1979	1980
1	560	4700	1700	1400
" 2	350	3000	1350	1000
" 3	1000	7000	2000	2350
" 4	1000	6000	1000	1500
" 5	550	3000	150	250
" 6	350	1350	300	450

Pour une exploitation comprenant une caféière de sept hectares en production, l'obtention d'un rendement moyen de 360 kg/ha représente un revenu de 378 000 Francs (à 150 Francs le kilogramme de café-cerise). Le transport du café, à partir du campement, revient à 500 Francs par sac, quand il est effectué par l'acheteur, soit 15000 francs la tonne. Il reste alors 340 000 Francs au planteur; 220 000 Francs après évaluation à 120 000 Francs de la rétribution de trois manoeuvres ou aides-planteur, moins si la main-d'oeuvre employée a été plus nombreuse.

CHAPITRE XIII: L'EXPLOITATION MOSSI: LES TEMPS

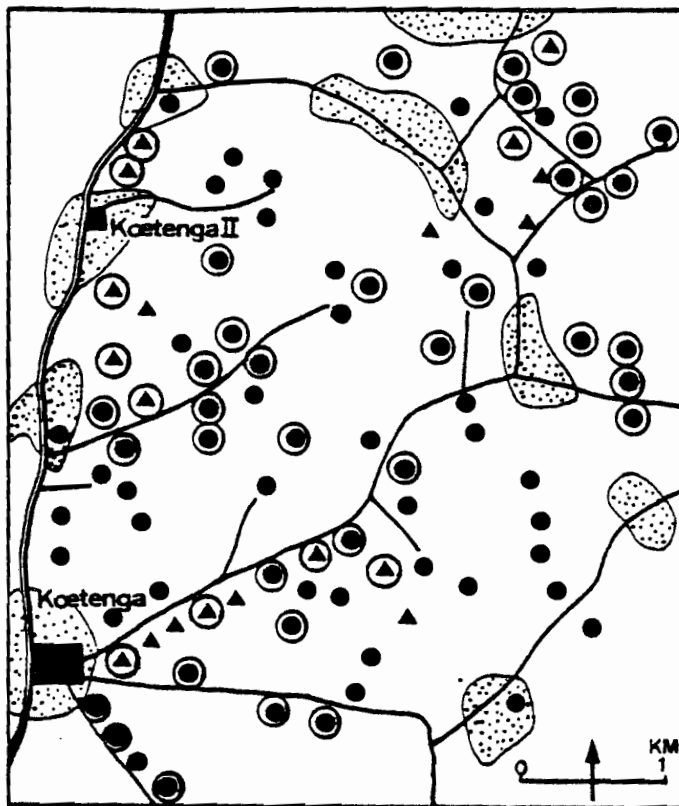
AGRICILES. LE CAMPEMENT

Les temps agricoles

L'année agricole se partage en trois temps. Le temps essentiel est celui de la récolte, qui s'échelonne de septembre à janvier. La maturité des grains d'un même caféier n'est pas simultanée et chaque arbuste doit être récolté plusieurs fois.

Le temps de la récolte est précédé par celui des travaux pour les cultures vivrières et du nettoyage des plantations. Les défrichements s'opèrent en janvier; les terrains pour les semis sont préparés en février-mars, et le maïs est le premier semé en mars-avril, avec différents légumes, tomates, haricots, gombo... Le riz l'est ensuite en avril-mai. Les semis

Plantation avec et sans campement à l'est de Koetenga



- route — piste ▨ savane à rozier
 ● plantation avec campement
 ▲ plantation sans campement
 ○ plantation appartenant à un planteur de Koetenga

sont désherbés une fois en juin pour le maïs, en juillet pour le riz; leur récolte a lieu vers le mois de juillet. Dans le même temps, les plantations de café sont nettoyées. Cette période, à partir du mois de mai, est aussi celle du repiquage des plants de caféiers et de cacaoyers, de bananiers et de taro.

La période de la récolte est suivie de la fin de la grande saison sèche. Les pistes, densément parcourues au moment de la récolte par des cohortes de piétons ou de cyclistes, sont alors désertées. C'est le moment du repos; c'est celui du départ en Haute-Volta. Mais c'est aussi la période des défrichements, de la construction ou de la réfection des cases des campements.

Le campement

Le campement est presque inséparable de la plantation Mossi. 12% seulement des blocs de culture n'ont pas de campement: ce sont le plus souvent de jeunes plantations qui ne produisent pas encore. Le campement est localisé au centre de la plantation, parfois sur une partie où le sol est trop médiocre. Il doit surtout être à l'abri de la chute des arbres. C'est la raison expliquant la localisation prudente de quelques campements en savane.

L'existence du campement n'est pas seulement liée à un quelconque facteur de proximité ou d'éloignement. Les planteurs qui ont des plantations à proximité immédiate de leur village y ont souvent construit des campements.

Le campement est le lieu de séjour de la main-d'oeuvre employée par le planteur, manoeuvre ou aide-planteur. Des planteurs ont indiqué qu'ils n'avaient pas encore construit de campement dans une nouvelle plantation parce qu'"ils n'avaient personne à y mettre".

Le campement peut être aussi un lieu d'habitation permanente pour le planteur lui-même et sa famille. Sur 148 planteurs, 78 vivent au campement d'une façon permanente; 53 y vivent pendant une partie de l'année, celle qui va des semis ou des plantations à la récolte de café. 17 seulement ne vivent jamais au campement. Cette vie au campement est surtout caractéristique des premières années de l'exploitation. Près des deux tiers (63,2%)



Construction d'un campement. Forêt du Dé.

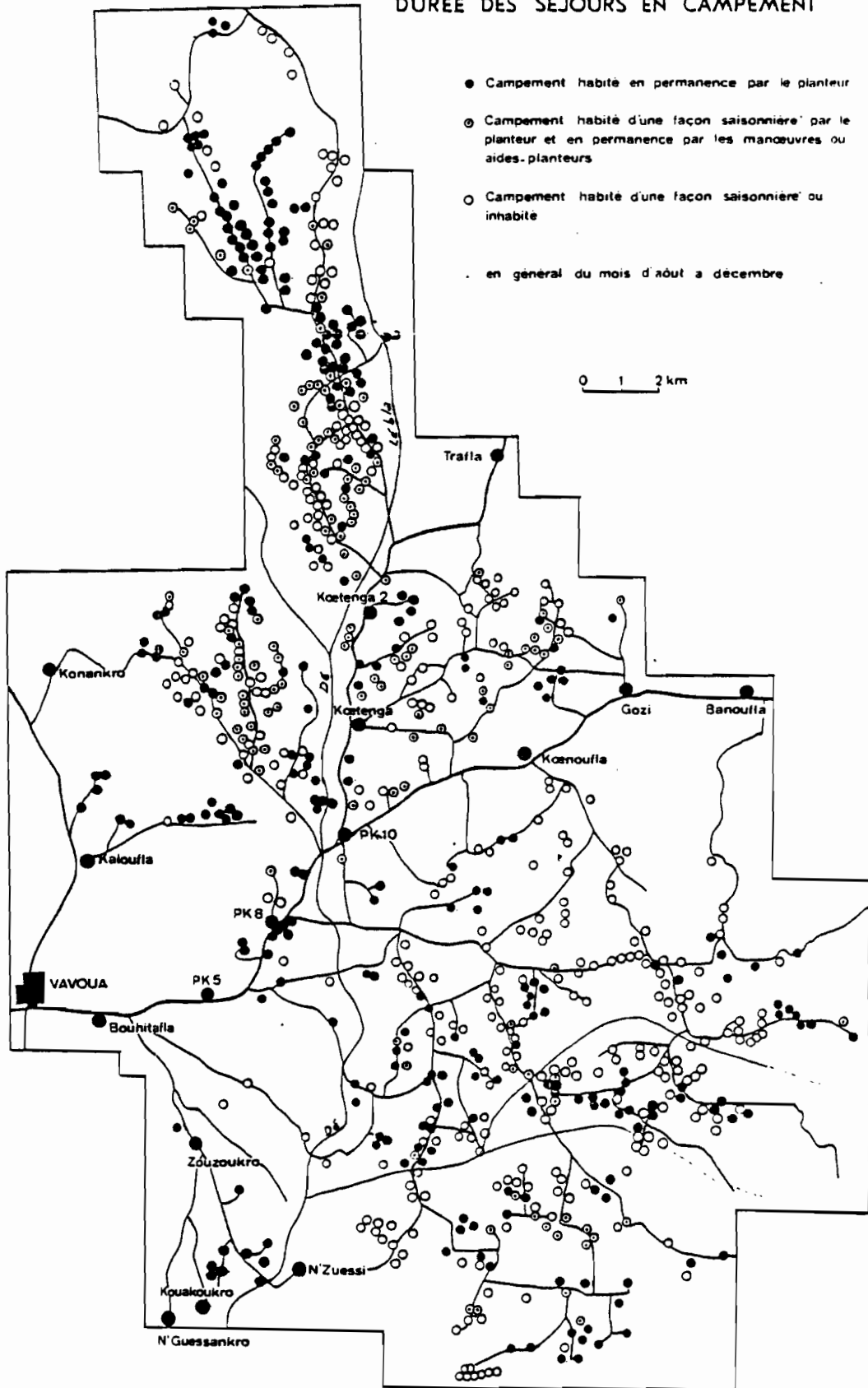


Construction d'une case en brique de terre
Paysage de la plantation continue

DUREE DES SEJOURS EN CAMPEMENT

- Campement habité en permanence par le planteur
 - ⊙ Campement habité d'une façon saisonnière par le planteur et en permanence par les manoeuvres ou aides-planteurs
 - Campement habité d'une façon saisonnière ou inhabité
- en general du mois d'août a decembre

0 1 2 km



des Mossi devenus planteurs depuis 1970 vivent à longueur d'année au campement.

Période de création de la plantation	Le planteur ne vit jamais au campement	Le planteur vit une saison au campement	Le planteur vit toujours au campement
Avant 1960	3	1	3
1960-1964	4	6	4
1965-1969	9	15	16
1970-1974	1	26	36
1975 et +	0	5	19

Dans le campement, le planteur est plus proche de sa plantation. Il a sa nourriture à portée immédiate. Le jeune planteur, marié, n'a pas forcément au village de case qui lui soit propre.

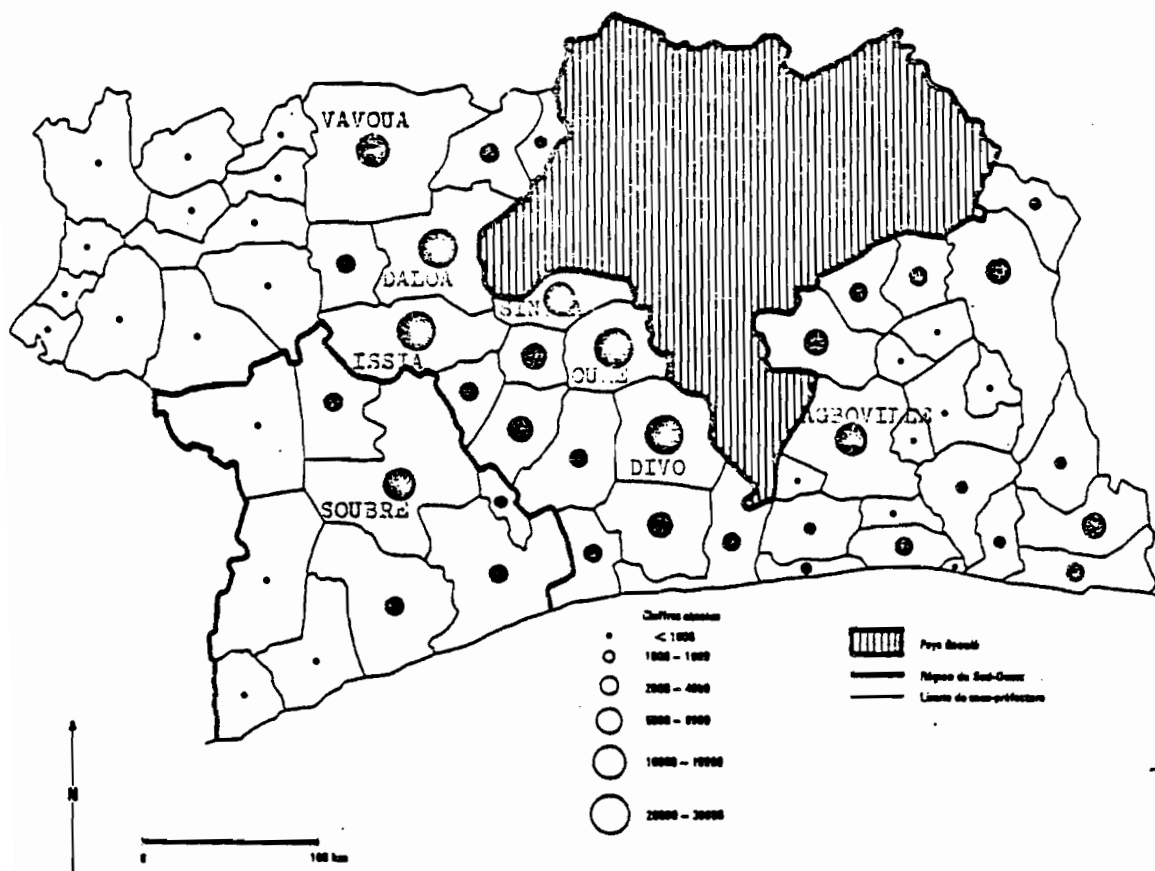
Le planteur qui vit en permanence au campement entretient des contacts répétés avec son village, le plus souvent le jeudi et le dimanche; le jeudi est le jour du marché à Vavoua, le dimanche est le jour du culte. Le planteur est plus mobile que sa femme; celle-ci se rend au village pour des raisons d'abord économiques, parce qu'elle a quelque chose à vendre, ou parce qu'il lui faut se ravitailler, par exemple en condiments ou en poisson séché. Fréquemment d'ailleurs, il arrive que le planteur séjourne au village alors que sa femme et ses enfants demeurent, eux, en permanence au campement.

La construction d'un campement suit ainsi assez vite le défrichement: les deux tiers des campements ont été construits dans un délai de trois ans après le début du défrichement, plus de 40% au cours de l'année même suivant le défrichement(1). Les premiers campements, fragiles, sont ultérieurement remplacés par des cases en briques de terre, mais qui demandent pour leur construction à la fois du temps et de l'argent, pour construire des moules à brique ou pour la main-d'oeuvre.

Lieu de résidence prolongée, le campement représente aussi l'aire de séchage du café, l'aire de battage du maïs, l'endroit privilégié des petits élevages. Sur 148 campements, 10 seulement étaient sans aucun élevage; dans 102 campements était élevée de la volaille (poules, pintades); dans les 36 autres était associé à l'élevage de la volaille celui des moutons ou des chèvres.

Signe manifeste de l'appropriation et de la présence Mossi, le campement est un élément essentiel de l'économie de plantation des villages et de la vie des planteurs Mossi.

REPARTITION DES BAOULE ALLOCHTONES EN ZONE FORESTIERE (Populatia rurala) 1975 (1)



(1) LESOURD M. 1982

CHAPITRE XIV : FACE A LA PLANTATION MOSSI, LES BAOULE

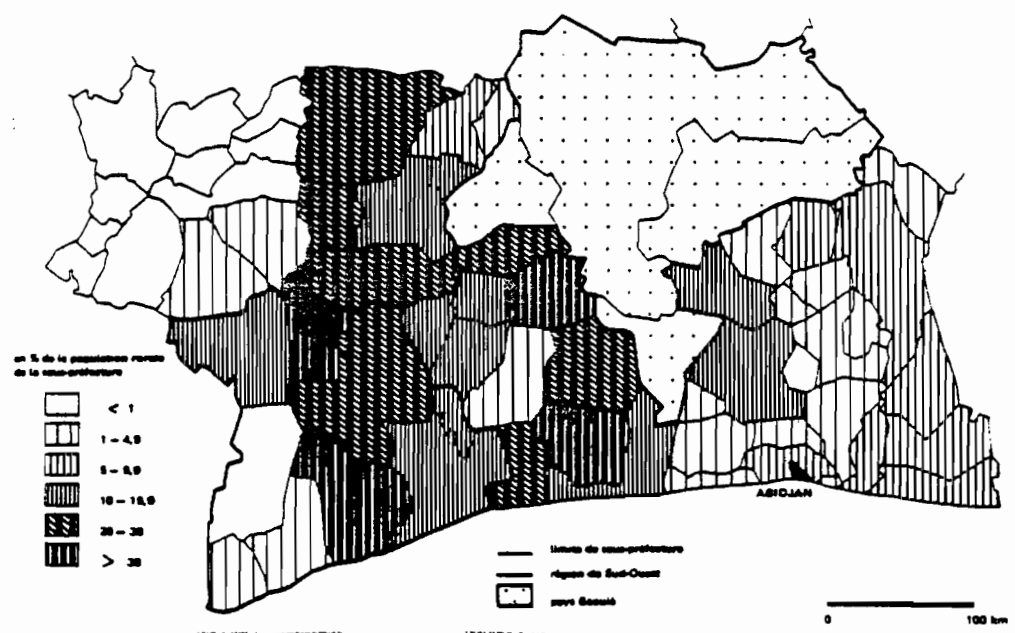
La sous-préfecture de Vavoua dans sa totalité a été une zone d'accueil assez importante des migrants Baoulé. Elle arrive au huitième rang des sous-préfectures ivoiriennes pour le nombre de Baoulé par rapport au nombre total de Baoulé émigrés, en zone rurale: elle en regroupe 4,82%(1).

La sous-préfecture étant peu densément peuplée, elle est au troisième rang pour la place des Baoulé dans la population totale, 20,06%, après les sous-préfectures d'Issia (21,07%) et de Sinfra (20,77%). Les Baoulé y représente 31,32% des autochtones, les "autres ivoiriens" 19,91%, les "autres africains" (essentiellement les Mossi) 48,77%(2).

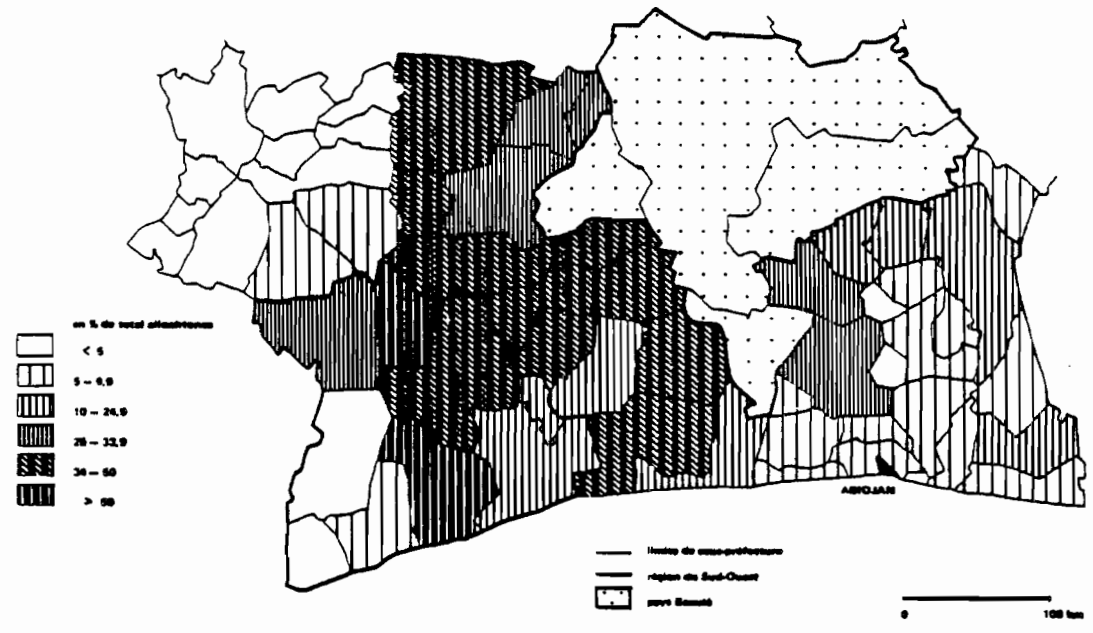
(1) Après Divo (10,77), Daloa (8,74), Oumé (8,16), Issia (7,69), Agboville (5,60), Sinfra (5,44), Soubré (4,92). LESOURD M.

(2) LESOURD M. 1982

ALLOCHTONES BAULE ET POPULATION RURALE EN COTE D'IVOIRE FORESTIERE. 1975. (1)



ALLOCHTONES BAULE ET AUTRES ALLOCHTONES EN MILIEU RURAL EN COTE D'IVOIRE FORESTIERE. 1975. (1)



(1) LESOURD M. 1982

Dans la zone étudiée, la population Baoulé, estimée à 20% du nombre total de Mossi(1), est donc relativement sous-représentée.

Cette population Baoulé est beaucoup plus difficile à découvrir que la population Mossi. Ses campements ne sont jamais localisés le long des grands axes, et ils ponctuent les périphéries des terroirs autochtones: Mafia est à la limite entre celui de Sébouafla et celui de Déragon; ceux face à PK8 entre Sébouafla et Bouhitafla; les campements Baoulé du sud, depuis Zouzoukro jusqu'à Kouassikouamékro, jalonnent la partie méridionale du terroir de Bouhitafla aux confins avec les terroirs des villages voisins.

La savane est un élément indissociable du site des campements Baoulé: installés au centre même des savanes incluses (N'Zuessi, N'Guessankro), à proximité de la forêt (Konankro ou Zouzoukro) ou encore en forêt, mais juste à sa lisière, la savane restant voisine (Mafia, Kouakoukro). Seuls les trois campements Baoulé qui sont face à PK8, dont les planteurs se reconnaissent dépendre de Mafia, font exception.

La savane a, pour plusieurs planteurs de Mafia, représenté une sécurité. Un planteur installé actuellement à Mafia était auparavant installé dans sa plantation. Il a emménagé à l'emplacement actuel de son campement "après avoir eu des palabres avec les Mossi. Les Baoulé se sont alors rapprochés les uns des autres. Des arbres avaient été placés pour barrer la route en forêt et la savane représentait des facilités de déplacement pour prévenir les autres ou la gendarmerie".

L'immigration Baoulé

C'est à Konankro que se sont installés les premiers Baoulé, vers 1950, peu de temps avant l'arrivée des premiers planteurs de Mafia. A Mafia, les premières installations se sont faites sur la bordure nord comme sur la bordure sud de la grande savane. Actuellement il ne reste plus, sur la bordure méridionale qu'un seul campement; les autres planteurs se sont regroupés de préférence sur la lisière nord, la partie méridionale de la savane étant impraticable en saison des pluies.

(1) Voir p.24

Les 26 planteurs de Mafia ont été interrogés. L'un d'entre eux, né ici, a remplacé sur l'exploitation son père décédé. Sur les 25 autres, 19 étaient installés avant 1960, 5 sont venus entre 1960 et 1965, le dernier est arrivé en 1969 pour remplacer son frère décédé. Dans quatorze cas, Vavoua a représenté pour eux le premier lieu de migration hors de leurs villages; les autres étaient déjà soit partis faire des périodes de six-mois de travail en plantation, à Abengourou, Bongouanou, soit installés pour des périodes plus longues à Bouaflé, Gagnoa, Aboisso, en des régions donc très diverses.

Les années 1965-1969 représentent une autre période d'arrivées sinon massives, du moins conséquentes; elle concerne des campements différents, Kouakoukro, N'Guessankro, Zouzoukro; Il n'y a pas eu dans les premiers campements Baoulé d'accroissement continu de la population par des arrivées renouvelées, comme dans les villages Mossi.

Périodes d'arrivée des planteurs Baoulé

Campement	Avant 1965	1965-1969	1970-1974	1975 et +
Kouakoukro	0	9	9	0
N'Guessankro	0	8	6	3
Zouzoukro	0	14	5	2

La césure des années 1960-1965 dans l'immigration Baoulé dans la zone étudiée est, par rapport au phénomène général de l'émigration Baoulé, d'autant plus surprenante que c'est le slogan présidentiel lancé en 1961 "la terre appartient à ceux qui la cultivent" qui marque véritablement le coup d'envoi de l'installation allochtone dans le Centre-Ouest(1). Cette coupure est donc à rapprocher de la crise qui avait éclaté entre Baoulé et Mossi. D'une façon nette, les Baoulé y ont trouvé la transcription d'un rapport de force établi en leur défaveur. La reprise après 1965, la nouvelle localisation, plus éloignée des villages Mossi, des nouveaux campements Baoulé sont au contraire sans doute imputables au partage foncier organisé sous l'égide de la sous-préfecture et confirmé par un grand nombre de planteurs de Mafia.

(1) LESOURD M. p.87

Les Baoulé face aux autres ethnies

Au cours de leur période d'installation, les Baoulé ont eu vis-à-vis des autochtones un comportement "juridique". Leur acquisition de la terre ne ressortit en rien de différent des procédures analysées pour les Mossi. Mais les autochtones constatent avec amertume que les Baoulé n'ont, par la suite, plus eu aucun contact avec eux: nul don, nulle apparence d'une redevance quelconque (bien que quelques Baoulé affirment, eux, faire des "dons"); les rapports noués par les Baoulé avec les autochtones lors de la cession de la terre se sont arrêtés une fois cette cession obtenue. Ce comportement est, chez cette ethnie, constant "Les planteurs immigrés Baoulé réduisent leurs rapports avec les autochtones à des rapports entre acheteurs et vendeurs de terre. Les premiers ont tendance à considérer que l'acte d'achat éteint toute obligation"(1).

Isolement et repli sur soi caractérisent les relations des Baoulé dans les zones pionnières(2). Aucun Baoulé n'habite les villages autochtones qui comptent au contraire des quartiers Mossi. Un planteur de Mafia explique ainsi la localisation de son campement: "Mafia veut dire "je me suis caché". Les Baoulé ont préféré rentrer un peu dans la forêt pour ne pas être sur la grande route ni en ville, et qu'on dise: "il y a un campement de Baoulé". De même, à aucun moment, les Baoulé n'ont travaillé pour les autochtones. Et les liens entre les deux communautés, aujourd'hui quasi-inexistants, ont eu, au début, un caractère conflictuel. Les Baoulé ont indiqué à plusieurs reprises que les terres que leur avaient données les Kouya leur ont été reprises en partie par les autochtones qui les ont données aux Mossi; "Les Gouro trouvaient que les Baoulé ne leur donnaient pas assez d'argent"; un planteur a précisé que les Kouya avaient "coupé la forêt" après l'affrontement avec les Mossi.

Vis-à-vis des autochtones, les comportements des Baoulé et des Mossi sont donc très différents. Celui des Mossi paraît davantage imputable à des facteurs socio-culturels internes qu'à leur condition particulière d'étrangers au sens national. Dans le Sud-Ouest voltaïque, région qui connaît aussi une immigration Mossi mais au sein de leur propre espace national, les proverbes Bobo décrivent ainsi l'attitude des Mossi: "Le Mossi, quand il cherche quelque chose, s'agenouille; quand il l'a, il se met debout." et "Quand on arrive dans un village de borgnes, il faut fermer un oeil pour passer"(3).

(1) CHAUVEAU J.P. RICHARD J. 1975

(2) LESOURD M. 1982

(3) HARTOG T. 1979-1980 Modes d'occupation de l'espace et différenciations régionales dans l'ouest voltaïque. Paris X-Nanterre 306 p.

Les rapports des Baoulé avec les Mossi sont plus nombreux. Ils sont dictés par la nécessité: les Baoulé reconnaissent avoir besoin de la main-d'oeuvre Mossi. Un planteur Baoulé raconte ainsi leur renversement d'attitude: "Les Baoulé ont manqué de main-d'oeuvre; ils se sont jugés; ils ont considéré les Mossi comme des frères et leur ont donné des travaux". Au campement de Zouzoukro habitent d'ailleurs quelques Mossi.

A Mafia, 19 planteurs sur 26 ont, en 1980, engagé des Mossi. Les sept qui ne l'ont pas fait ont récolté soit seuls, soit avec femmes et enfants, sans engager aucune main-d'oeuvre contractuelle.

Les rapports entre Mossi et Baoulé sont aussi la vision qu'ont les Mossi des Baoulé. Les Mossi sont très réservés. Une réflexion observée un jour a pourtant été révélatrice de la concurrence existant entre les deux groupes: Dans la partie centrale de la forêt du Dé, le paysage de la plantation continue se termine brutalement; les pistes s'enfoncent soudainement dans de hauts fourrés annonçant de façon très nette, comme par une barrière, le passage à la forêt, à tel point qu'aucune exploitation ne peut, a priori, se deviner plus loin. Un Mossi qui passait à cet endroit, interrogé sur ce qu'il y avait plus loin, si même il y avait quelqu'un, a immédiatement répondu: "Des campements Baoulé". La carte des campements montre pourtant une appropriation Mossi de la forêt dans cette zone ainsi désignée. Les campements Baoulé sont rares et très éloignés. Que leur présence fût connue ou ignorée de l'homme, la remarque témoigne bien de l'importance prise, au sein de la communauté Mossi, par ce groupe qui lui est étranger.

Les planteurs Baoulé sont, quant à eux, plus nombreux à parler, et plus volontiers, des différences qu'ils perçoivent dans le mode d'exploitation existant entre eux-mêmes et les Mossi et les autochtones. Sujet étranger aux préoccupations Mossi: pour ces derniers, la seule différence existant tient aux plantes cultivées et en particulier les plantes vivrières (les Baoulé cultivent de l'igname); ils remarquent aussi que les autochtones ont du mal à assurer eux-mêmes leur production vivrière et sont fréquemment contraints de s'adresser aux allogènes. Ce trait est aussi relevé par les Baoulé, qui y trouvent là une attitude normale: "le Gouro considère: "je suis chez moi, je peux avoir à manger". Les Baoulé ont aussi remarqué les différences quant aux plantes cultivées. Ils disent avoir emprunté le maïs aux Mossi après en avoir reconnu les qualités.

Mais surtout les Baoulé notent des différences dans l'exploitation de la plantation. Ils mettent en cause l'utilisation extensive de la forêt: "Les Mossi peuvent couper la forêt, sèment du maïs et ne plantent même pas"; "Les Mossi ont de très grandes plantations dont ils ne peuvent pas s'occuper"; "Les Mossi sont nombreux; quand ils trouvent la forêt, ils coupent tout à la fois et beaucoup reste en jachère".

Ils relèvent aussi les façons culturales jugées plus négligentes. Les jeunes plants sont mis en terre maladroitement: "Le Mossi quand il plante prend un bois pour damer tout autour; quand il pleut, l'eau ne peut pas pénétrer; ça crève; le Baoulé serre très légèrement avec les mains et l'eau peut pénétrer". Et la plantation Mossi ne leur paraît pas bien entretenue: "Tous les jours le Baoulé nettoie; le Mossi laisse la jeune plantation en brousse".

La description qu'ils font, enfin, de la plantation autochtone est lapidaire: "Le Gouro reste au bord de la route, plante et n'y va plus. La plantation reste en brousse".

L'exploitation Baoulé(1)

L'exploitation Baoulé est, a priori, de taille moyenne assez indentique à celle de l'exploitation Mossi: 72% des exploitations ont au plus 14 hectares; la moitié (48%) ont une superficie totale comprise entre 5 et 9 hectares; ces chiffres sont de 76 et 37% pour l'exploitation Mossi.

Taille des exploitations Baoulé (superficie totale)

	0-4	5-9	10-14	15-19	+de 19 (en ha)
<u>Exploitation Baoulé:</u>					
en nombre	1	12	5	3	4
en %	4	48	20	12	16
<u>Exploitation Mossi en %</u>	12	37	27	13	11

(1) Données recueillies auprès des planteurs de Mafia.

Les réserves forestières des exploitations Baoulé sont pratiquement inexistantes, de telle sorte qu'il n'y a presque aucune différence entre la superficie possédée et la superficie plantée (la place des cultures vivrières restant marginale). C'est pourquoi en terme de plantation, la plantation Mossi apparaît de taille plus réduite: 72% des plantations Baoulé ont moins de quinze hectares, 87% des plantations Mossi.

Superficie des plantations Baoulé

	0-4	5-9	10-14	15-19	+ de 19 (en ha)
<u>Plantation Baoulé</u>					
en nombre	4	10	4	3	4
en %	16	40	16	12	16
<u>Plantation Mossi en %</u>	23	40	24	7	7

Mais la taille moyenne des plantations Mossi varie suivant l'ancienneté de l'installation du planteur. Or les planteurs Baoulé enquêtés sont installés depuis 1964-1965 au plus tard. Les pourcentages doivent donc être comparés non aux pourcentages moyens pour toutes les exploitations Mossi, mais aux pourcentages pour les exploitations des planteurs Mossi installés avant 1965.

Superficie des exploitations et des plantations des Mossi planteurs avant 1965 (87 cas)

	0-4	5-9	10-14	15-19	+ de 19 (en ha)
<u>Exploitation Mossi en %</u>	2,5	16	32	18,5	31
<u>Plantation Mossi en %</u>	2,5	24	36	14,5	23

L'exploitation et la plantation Baoulé apparaissent alors de taille plus réduite que l'exploitation et la plantation Mossi d'âge équivalent; en termes de superficie plantée, 56% des exploitations Baoulé ont moins de dix hectares, 26% des exploitations Mossi.

Sur 26 planteurs, 13 ont acquis une seconde terre, deux une troisième. Mais si dans cinq cas la deuxième terre a été acquise à bref délai après la première (délai inférieur à dix ans), dans dix cas ce délai a été long: trois fois douze à treize ans, six fois plus de 17 ans. Il n'y a pas eu cette sorte de course à l'accumulation comme chez les Mossi où, presque toujours, l'acquisition d'une deuxième terre a suivi de près (une ou deux années) la fin du défrichement de la première.

Ces acquisitions ultérieures ne sont comptabilisées que pour sept d'entre elles dans les tableaux de superficie précédents: sept cas où le planteur Baoulé est le propriétaire exploitant des deux (ou trois) plantations. Non pas qu'il en assure seul tous les travaux, mais il en assure la direction. C'est le cas constant chez les Mossi: le planteur Mossi qui a plusieurs blocs de culture n'attache à aucun d'entre eux un statut particulier. Au contraire, dans huit cas, la moitié des acquisitions ultérieures, la nouvelle terre acquise par le planteur Baoulé n'est pas en réalité exploitée par lui; elle a été achetée pour installer un fils ou un frère; celui-ci en est l'exploitant. Il garde de la récolte "ce qui lui est nécessaire" et donne le reste à son père, ou à son frère.

Ces achats ultérieurs sont éloignés de Mafia: trois dans la région de Vafila, deux dans celle de Pélezzi (à l'ouest de Vavoua), un dans la région de Daloa, une plantation à Issia, une portion de forêt à Soubré. Les achats de terres conservées dans le cadre de l'exploitation dirigée par le planteur de Mafia se répartissent au sud du campement, jusqu'à Baoulifla, à 15 kilomètres au sud de Vavoua, et apparaissent ainsi fort dispersés.

L'exploitation Baoulé laisse plus de place au cacao que l'exploitation Mossi. Sur 24 exploitations, 217 hectares ont été plantés en café, 55 en cacao; il n'y a que deux exploitations où le cacao couvre des superficies plus importantes que le café; seize exploitations sont entièrement plantées en café. A la différence de ce qui se passe dans l'exploitation Mossi, jamais caféier et cacaoyer n'ont été plantés ensemble sur une même parcelle.

Les calculs de rendement effectués à partir des données fournies aboutissent au chiffre de 360 kg. de café/ha, voisin de ce qui a été trouvé pour la plantation Mossi. Mais en

écartant les cas de quelques plantations de plus de trente ans, le chiffre monte à 460 kg/ha. En tenant compte d'un âge moyen de la caféière Baoulé plus élevé que celui de la caféière Mossi, il semble que le rendement obtenu dans les plantations Baoulé soit légèrement plus grand.

Dans l'exploitation Baoulé, l'emploi de main-d'oeuvre contractuelle est très important: sur 26 exploitations, sept n'emploient pas ce type de main-d'oeuvre, huit n'emploient, pour la récolte, que ce type de main-d'oeuvre. L'emploi de manoeuvre est marginal: les plantations Baoulé sont données en abusant; 18 exploitations en emploient, toujours pour des superficies importantes, représentant au moins la moitié des plantations.

Le Baoulé apparaît sensible aux efforts de vulgarisation des techniciens agricoles. 60 planteurs de café étaient inscrits à l'antenne de la SATMACI de Vavoua: 40 Baoulé et 20 Mossis; 35 planteurs de cacao, dont 25 Baoulé et 6 Mossi. Il y a chez le planteur Baoulé la volonté très couramment exprimée de gagner de l'argent pour montrer la réussite de sa migration: "Il est parti du village; il doit rapporter de l'argent, sinon ça lui fera honte". Le planteur Baoulé n'admet pas l'idée de son échec.

CONCLUSION

La présence d'allochtones, même étrangers, ne représente pas un élément singularisant la zone étudiée; plus ou moins nombreux par rapport à la population autochtone, Mossi et Baoulé sont deux groupes ethniques dispersés dans l'ensemble de la Côte d'Ivoire forestière.

C'est plutôt la "concrétion Mossi" qui est le caractère essentiel de cette zone.

Villages Mossi et seulement Mossi, dévolution de la terre dans le cadre de la société Mossi, terroir Mossi, capacité de mise en valeur liée d'abord au statut social dans le village d'origine et aux liens qu'il crée; mais aussi des emballages de la SOSUHV(1) traînant dans les villages, des planteurs déjeunant parfois d'une bouillie de mil, un Mossi dans son campement refusant de répondre à une question posée en français et déclarant: "ici, on parle Mossi"; la fréquence des retours en Haute-Volta attestée par les absences nombreuses en février-mars, les retours définitifs brusqués quand il faut remplacer le père décédé, l'importance, difficile à chiffrer, des sommes d'argent rapportées dans les villages d'origine, tous ces éléments montrent, à plus de 700 kilomètres du lieu d'émigration, la "pérennité de l'état de nature Mossi"(2): Pays Mossi et région de Vavoua apparaissent ainsi comme des espaces homothétiques.

En comparaison avec les modalités de l'immigration Baoulé, il semble que la grande force de l'immigration Mossi vienne de la capacité des Mossi à faire coexister l'acceptation de liens étroits (redevances, travail, cohabitation) avec les autres sociétés quand ces liens servent leurs intérêts d'exploitants de la terre, et le caractère culturellement introverti de leur société, qui s'accompagne d'un désintérêt évident pour tout ce qui, chez leurs voisins, n'a pas de finalité directement économique(3).

Cette force Mossi, née de cette dualité -un noyau réfractaire et de multiples antennes qui en permettent l'arrimage- a trouvé dans la zone étudiée des conditions particulières qui lui ont donné son expression spécifique. Ces conditions particulières sont la proximité de villages de colonisation officielle Mossi ayant favorisé un afflux important d'immigrants au temps où se créaient les rapports de force, une confrontation violente entre Baoulé et Mossi ayant tourné à l'avantage de ces derniers, suffisamment précoce pour que les espaces forestiers fussent encore presque inentamés et deviennent donc un domaine réservé, la bienveillance particulière de l'autorité administrative qui a fourni un travestissement de droit à un état né de la force, la marginalité climatique enfin, eu égard à l'économie de plantation caféière et cacaoyère, qui a rendu moins difficile à accepter, pour les groupes concurrents, leur éviction.

(1) Société Sucrière de Haute-Volta. La Côte d'Ivoire est autosuffisante en sucre.

(2) BENOIT M. 1982 p.48

(3) M. Benoit parle même d'"intolérance culturelle".id. p. 50

L'exploitation qui en est issue se caractérise par son efficacité dans un milieu forestier (où la savane, malgré l'idée séduisante d'une complémentarité, tient un rôle plus qu'effacé) pourtant totalement étranger à l'univers habituel de ce peuple nord-soudanien, alors même que les occupants les plus anciens n'ont fait qu'à peine l'égratigner. Efficacité du défrichement, efficacité de la plantation que de nombreux aspects (densité du peuplement, volume de la population active par rapport à la superficie plantée, rendement, existence de parcelles défrichées et déjà laissées en jachère sans être complantées) montrent extensive.

La mise en valeur par les Mossi de la zone étudiée se heurte aujourd'hui à la fin de la forêt comme à la raréfaction de la main-d'oeuvre; l'époque pionnière est terminée; lui succède le temps de la gestion, de l'entretien de l'exploitation.

La présence Mossi présente d'autres aspects d'un enracinement dans la zone étudiée: l'investissement dans la plantation de revenus obtenus en Haute-Volta(1), l'investissement dans le bâtiment des revenus issus de la plantation(2) montrent l'élargissement de l'horizon économique Mossi. Des planteurs Mossi n'envisagent pas, lors de leur vieillesse, un retour en Haute-Volta; la transmission de la plantation s'effectue sans problème du père au fils. L'installation Mossi gagne donc en permanence alors que l'exploitation reste soumise aux aléas du recrutement d'une main-d'oeuvre plus ou moins temporaire, manoeuvres et aides-plantEUR, qui représente plus de la moitié de la force de travail dans les plantations.

Cette exploitation reste aussi dépendante de l'ambiguïté du statut foncier; elle reste enfin surtout dépendante du propre désintérêt des autochtones à l'égard de l'économie de plantation, de leur acceptation de la réussite économique d'un groupe étranger qui ne s'assimile pas.

(1) F. Imbs signalait le cas analogue d'un marchand de poulet achetant en 1965 à Oumé un terrain pour 175000F. IMBS F.1982 p.337.

(2) Au 12-6-1981, il y avait à Vavoua (ville) dix maisons, dont trois inachevées, appartenant à des Mossi des villages étudiés. Le coût d'une maison s'élevait à peu près au minimum à 1 000 000 ou 1 500 000 F.

Archives Nationales Abidjan
 Archives Départementales Daloa
 Archives de la sous-préfecture de Vavoua

Photos aériennes Mission NB 29 XXIV IGN 1957
 " " 72 CIV 026/500 1972
 " " UNDP 40 1975

- ADJANOHOUN E. 1964 Végétation des savanes et des rochers découverts en Côte d'Ivoire centrale ORSTOM-Paris 178p.
- ATLAS DE COTE D'IVOIRE 1979 ORSTOM-Institut de Géographie Tropicale de l'Université d'Abidjan. Abidjan 46 Planches.
- AVENARD J.M. 1971 La répartition des formations végétales en relation avec l'eau du sol dans la région de Man-Touba Travaux et Documents de l'ORSTOM n°12 Paris 159p.
- AVENARD J.M. 1977 Cartographie géomorphologique dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. Quelques exemples de l'évolution géomorphologique régionale. Son incidence sur la répartition actuelle des formations végétales. ORSTOM Paris 99p.
- AVENARD J.M. et autres 1971 Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire Mémoires ORSTOM n°50 Paris 391 pages et cartes
- BENOIT M. 1982 Oiseaux de mil. Les Mossis du Bwamu (Haute-Volta). ORSTOM Paris 120p.
- CHALEARD J.L. 1979 Structures agraires et économie de plantation chez les Abe (département d'Agboville. Côte d'Ivoire). Université Paris-X 529p.
- CHAUVEAU J.P. et RICHARD J. 1975 Organisation socio-économique Gban et économie de plantation. ORSTOM Sciences Humaines vol.VIII.2 88p.
- DELUZ A. 1970 Organisation sociale et tradition orale. Les Guro de Côte d'Ivoire. Paris 196p.
- DOZON J.P. 1974 Autochtones et allochtones face au développement de la riziculture irriguée dans la région de Gagnoa. ORSTOM Petit-Bassam 158p.
- IMBS F. 1982 Kumtaabo. Une collectivité rurale Mossi et son rapport à l'espace. Université Paris-X 448p. 71 cartes et figures.
- LATHAM M. 1969 Notice explicative de la carte pédologique de reconnaissance au 1/200 000 de Séguéla. ORSTOM, Adiopodoumé 84p.
- LATHAM M. 1970 Rôle du sol dans la répartition de la végétation au contact forêt-savane dans la région de Séguéla-Vavoua (Côte d'Ivoire) ORSTOM Paris 73p.
- LENA P. 1979 Transformation de l'espace rural dans le front pionnier du sud-ouest ivoirien ORSTOM Petit-Bassam 345p.
- LESOURD M. 1982 L'émigration Baoulé vers le sud-ouest de la Côte d'Ivoire Université Paris-X 526p.
- LEY A. 1972 Le régime domanial et foncier et le développement économique de la Côte d'Ivoire. Paris 746p.
- MEILLASSOUX C. 1964 Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire Paris 382p.
- RAULIN H. 1957 Problèmes fonciers dans les régions de Gagnoa et Daloa ORSTOM 142p.
- REMY G. 1973 Les migrations de travail et les mouvements de colonisation Mossi. Recueil bibliographique Travaux et Documents de l'ORSTOM n°20 Paris 128p.
- RICHARD J. 1969 Bénoufla, un village du contact au centre-ouest de la Côte d'Ivoire. Recherches sur le contact forêt-savane en Côte d'Ivoire. ORSTOM Petit-Bassam 64p.

CARTES HORS -TEXTE

- P.13: Vavoua: les paysages
- P.18: Localisation des campements de culture par ethnie
- P.24: Population regroupée aux villages
- P.27: Les campements Mossi selon leur village de rattachement
- P.28: Ancienneté des campements de culture dans la zone de Vavoua
- P.29: La zone de Vavoua en 1955
- P.87: Origine de la propriété de la terre
- P.123: Durée des séjours en campement

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	p. 1
CHAPITRE I : VAVOUA, LES PAYSAGES	p. 4
CHAPITRE II : LES HOMMES	p. 18
CHAPITRE III : LA TERRE MOSSI	p. 26
CHAPITRE IV : L'HISTOIRE: UNE REGION RESTEE MARGINALE	p. 30
CHAPITRE V : CAFE ET CACAO. LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION	p. 41
CHAPITRE VI : L'IMMIGRATION MOSSI	p. 51
CHAPITRE VII : LA DEMOGRAPHIE DES POPULATIONS MOSSI ET AUTOCHTONE	p. 65
CHAPITRE VIII : MOSSI ET AUTOCHTONES. ATTITUDES ET COHESION. L'ETAT	p. 74
CHAPITRE IX : L'ACCES A LA TERRE ET A LA SITUATION DE PLANTEUR	p. 85
CHAPITRE X : LA DIFFERENCIATION FONCIERE DE L'EXPLOITATION MOSSI	p. 95
CHAPITRE XI : L'EXPLOITATION MOSSI: LA MAIN-D'OEUVRE	p. 101
CHAPITRE XII : L'EXPLOITATION MOSSI: PLANTES CULTIVEES, RENDEMENTS	p. 110
CHAPITRE XIII : L'EXPLOITATION MOSSI: LES TEMPS AGRICOLES. LE CAMPMENT	p. 119
CHAPITRE XIV : FACE A LA PLANTATION MOSSI, LES BAULE	p. 126
CONCLUSION	p. 136
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	p. 139
CARTES HORS-TEXTE	p. 140